



**HAL**  
open science

# Politique documentaire en bibliothèque municipale : l'accompagnement du changement à la médiathèque de Lannion

Anne Loison

## ► To cite this version:

Anne Loison. Politique documentaire en bibliothèque municipale : l'accompagnement du changement à la médiathèque de Lannion. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-03892264

**HAL Id: dumas-03892264**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03892264>**

Submitted on 9 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Mémoire de recherche appliquée

Anne LOISON

Politique documentaire en bibliothèque municipale :  
l'accompagnement du changement  
à la médiathèque de Lannion

*Master 2 Métiers du livre et de l'édition  
Parcours Métiers des Bibliothèques*

*Sous la direction de Mesdames Anne BEROUJON et Marie-Madeleine SABY*

Année universitaire 2021-2022





# **Déclaration sur l'honneur de non-plagiat**

Je soussigné(e)

déclare sur l'honneur :

- Être pleinement conscient que le plagiat de document(s) ou d'une partie d'un document publié(s) sur toutes formes de supports y compris Internet, constitue une violation des droits d'auteur et est un délit de contrefaçon, sanctionné, d'une part par l'article L335-2 du Code de la Propriété intellectuelle et, d'autre part, par l'université.
  
- Que ce mémoire est inédit et de ma composition, hormis les éléments utilisés pour illustrer mon propos (courtes citations, photographies, illustrations, etc) pour lesquels je m'engage à citer la source.
  
- Que mon texte ne viole aucun droit d'auteur, ni celui d'aucune personne et qu'il ne contient aucun propos diffamatoire.
  
  
- Que les analyses et les conclusions de ce mémoire n'engagent pas la responsabilité de mon université de soutenance.

Fait à Brest  
Le 11 août 2022,

Signature

## REMERCIEMENTS

*Je tiens à remercier en premier lieu toute l'équipe de la médiathèque de Lannion pour son accueil, son accompagnement, sa bienveillance – bien réelle – à mon égard, son humour et pour l'ouverture d'esprit de chacun à la réalisation de ma mission qui a parfois bousculé leurs pratiques professionnelles.*

*Je souhaite tout particulièrement remercier le duo qui anime cette équipe : ma tutrice et directrice de la médiathèque, Gisèle MONTLOUIS-GABRIEL, pour m'avoir fait confiance tout au long du stage et d'en avoir fait une expérience très formatrice, m'avoir ainsi permis de découvrir sa vision du métier et sa manière d'amener une équipe autour d'un projet. Et parce qu'elle n'a pas été ma tutrice mais c'était tout comme et que par bien des aspects, mon expérience n'aurait pas été aussi riche sans elle, je remercie également Emmanuelle DESCHAMPS, directrice-adjointe de la médiathèque.*

*Je remercie le public jeunesse de la médiathèque pour avoir bien voulu jouer le jeu du questionnaire et pour leurs remarques judicieuses.*

*Je remercie toutes les bibliothèques qui ont accepté de m'ouvrir leurs portes, à distance et en personne, et qui ont fait preuve de pédagogie lors des entretiens, je les cite donc : la Bulle à Mazé-Milon, la bibliothèque Anita Conti à La Turballe, le Triplex à Pleslin-Trigavou, la bibliothèque de l'ENSSAT, le réseau des médiathèques de Mond'Arverne Communauté, le réseau des médiathèques de la Baie avec Saint-Brieuc, Ploufragan et Trémuson, le réseau lecture Thouarsais et le réseau des médiathèques entre Dore et Allier.*

*Je suis très reconnaissante à l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master MDLE et notamment Marie-Madeleine SABY et Anne BEROUJON pour m'avoir formée à un corps de métier que j'ai hâte d'intégrer.*

*Enfin, je remercie tout affectueusement mon entourage pour sa curiosité pour le monde des bibliothèques, son soutien indéfectible et pour sa relecture essentielle et bienvenue.*

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>I - LA MEDIATHEQUE ALAIN GOURIOU, SON TERRITOIRE ET SES COLLECTIONS</b> .....	<b>7</b>
1. LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE LANNION .....	7
2. LES MISSIONS DE STAGE .....	15
<b>II - POLITIQUE DOCUMENTAIRE ET BIBLIOTHEQUES : FORMALISONS !</b> .....	<b>26</b>
1. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE AU PRISME DES MUTATIONS TERRITORIALES ET DES BIBLIOTHEQUES .....	26
2. LES COLLECTIONS ET LE PROCESSUS DE FORMALISATION AVEC L'EQUIPE DE LA MEDIATHEQUE DE LANNION .....	35
3. ET VOUS, VOUS FORMALISEZ ? ÉTUDE D'UNE DEMARCHE QUALITE COMME LEVIER D'AMELIORATION .....	44
<b>III - PROLONGEMENT ET MISE EN APPLICATION D'UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE EN ADEQUATION AVEC LE PUBLIC</b> .....	<b>59</b>
1. LE PUBLIC, QUEL PUBLIC ? UNE ORIENTATION PRIMORDIALE .....	59
2. LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE ET LE PROJET D'ETABLISSEMENT PENSE POUR LE PUBLIC .....	68
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>73</b>
TABLE DES MATIERES.....	76

## Introduction

*« Elle s’attarda devant les rayonnages de la bibliothèque et feuilleta le premier chapitre, s’attendant à s’ennuyer, mais elle se dirigea lentement vers un canapé, s’assit et continua à lire jusqu’aux trois quarts du livre, puis elle s’arrêta et prit tous les James Baldwin qui étaient en rayon. Elle passait ses heures de loisir à la bibliothèque, si parfaitement éclairée. Les rangées d’ordinateurs, les espaces de lecture vastes, clairs et propres, le lustre chaleureux de l’ensemble étaient signe à ses yeux d’une décadence coupable. Elle était habituée, il est vrai, à lire des livres où il manquait des pages à force d’être passés de main en main. Et elle se promenait aujourd’hui parmi une multitude de livres aux dos robustes. Elle envoya à Obinze ses commentaires sur les romans qu’elle lisait, de belles lettres soigneusement écrites qui ouvraient entre eux une nouvelle intimité. Son désir d’intégrer l’université d’Ibadan à cause d’« Ibadan » l’avait intriguée ; comment un mot pouvait-il donner à quelqu’un l’envie d’aller dans un endroit qu’il ne connaissait pas ? Mais au cours des semaines où elle découvrit tous ces livres avec leur odeur de cuir et leur promesse de plaisirs inconnus, quand elle s’asseyait, les genoux ramenés sous elle, dans un fauteuil du niveau inférieur ou à une table du haut, la lumière du néon se reflétant sur les pages, elle comprit. »<sup>1</sup>*

Sans être la description d’une bibliothèque révolutionnaire, cet extrait d’*Americanah* de Chimamanda Ngozi Adichie transmet le ressenti d’une narratrice ayant trouvé un lieu refuge, du loisir et des possibles. Lors de mon stage, je me suis attachée à orienter ma mission principale - la politique documentaire - vers cette vision de la bibliothèque : ouverte à tous, s’adaptant à une pluralité de besoins, offrant de multiples services et un lieu-repère plaçant la lecture sous le prisme d’un acte profondément social. La mission a été pensée en accord avec le futur projet de réaménagement de la médiathèque municipale de Lannion. Penser la politique documentaire à Lannion résulte d’un besoin de transition de l’établissement en vue de créer des pratiques métier adaptées au projet de réaménagement.

Par ce mémoire de recherche appliquée, je me suis donnée pour objectif d’étudier la politique documentaire en bibliothèque publique, sachant qu’elle révèle le fonctionnement interne d’une structure, de sa gestion de la collection et par conséquent, de ses différents services.

---

<sup>1</sup> Adichie, C. N., Damour, A., & G. (2016). *Americanah*. Gallimard.

On observe un changement de paradigme dans le monde des bibliothèques. Si auparavant le modèle des bibliothèques encyclopédiques et de conservation prévalait, depuis quelques décennies, une transition est engagée vers le troisième lieu. Ce concept de troisième lieu, parfois galvaudé, traduit bien, pour autant, la volonté d'orienter les établissements de lecture publique avant tout vers les populations qu'ils desservent. En France, cette tendance découle des mutations territoriales d'une part et de l'évolution d'une société du loisir, elle-même amplifiée par le numérique d'autre part.

Dès lors, à la médiathèque de Lannion, la formalisation de la politique documentaire s'est avérée nécessaire. Dans un contexte de développement de nouveaux services et de l'élaboration d'un projet de réaménagement afin de capter de nouveaux publics, il m'a paru essentiel de cultiver une prise de distance par rapport aux pratiques documentaires, aux services proposés et plus généralement à l'offre construite pour les publics de la médiathèque. Durant ces cinq mois de stage, j'ai mené ma mission en coordination avec l'équipe de la médiathèque afin d'engager la réflexion et la construction de la politique documentaire de manière pérenne dans leur quotidien.

Ainsi, on peut formuler la problématique appliquée à la bibliothèque dans laquelle j'ai effectué mon stage de la manière suivante : dans quelle mesure la politique documentaire permet-elle de retrouver son public ? En quoi la formalisation des pratiques documentaires apporte-t-elle une nouvelle définition des services en médiathèque ? Comment la politique documentaire, en tant qu'outil de gestion, offre-t-elle un cadre d'expérimentation rationalisé en bibliothèque ?

La première partie de ce mémoire est consacrée à la médiathèque de Lannion, aux activités menées pendant mon stage et à ma mission principale consacrée à la politique documentaire. La deuxième partie porte sur l'étude du lien qu'entretiennent les bibliothèques publiques avec leur politique documentaire. Enfin, la troisième partie envisage la concrétisation de l'intégration du public dans le processus documentaire et une approche empirique de la politique documentaire comme outil de gestion de projet.



# **I - La médiathèque Alain Gouriou, son territoire et ses collections**

La première partie de ce mémoire présente le contexte dans lequel j'ai effectué mon stage de Master 2. La structure et son environnement y sont certes décrits, toutefois cette partie recouvre aussi le processus engagé au sein de l'équipe - ce qui m'a mené par la suite à étudier et à développer une méthodologie autour des pratiques documentaires.

## **1. La médiathèque municipale de Lannion**

### **La médiathèque et son territoire**

La ville de Lannion compte environ 20 000 habitants. Ville chef-lieu du territoire, ses habitants travaillent essentiellement à Lannion. La commune appartient à la communauté d'agglomération de « Lannion-Trégor Communauté » créée dans sa forme actuelle en 2017 (Annexe 1). Par ailleurs, Saint-Brieuc, préfecture des Côtes-d'Armor, est la plus grande ville du département après Lannion.

Le territoire de la communauté d'agglomération s'étend sur 57 communes. Le maillage territorial est très influencé par le tourisme sur le littoral avec des communes de petite taille (Perros-Guirec) et des bourgs (Trégastel, Pleumeur-Bodou). Perros-Guirec voit d'ailleurs sa population quintupler pendant la période estivale. Par ailleurs, les industries des télécommunications à Lannion ont aussi une certaine influence sur le territoire. En effet, historiquement, la ville de Lannion a vu s'implanter le Centre Nationale d'Études des Télécommunications (CNET) sur son territoire en 1960. Cette particularité explique aujourd'hui la présence d'un établissement comme l'École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie (ENSSAT). Autre établissement de l'enseignement supérieur, l'IUT de journalisme qui accueille une des formations reconnues par la profession. Ces deux exemples expliquent la présence d'environ 3 500 chercheurs et ingénieurs sur le territoire et d'une population étudiante conséquente. La mutualisation des services publics au sein de la communauté d'agglomération ne concerne pas la lecture publique. De ce fait, la compétence revient à la municipalité. La création d'une communauté d'agglomération suppose bien souvent la création d'un réseau de bibliothèques du territoire. Ce transfert des compétences n'ayant pas encore eu lieu, la ville de Lannion par sa médiathèque dessert dans les faits une part importante de la population de la communauté d'agglomération. Ce constat se traduit par le taux des inscrits

extérieurs à la ville qui s'élève à 40 %, les médiathèques de la communauté d'agglomération n'ayant pas les mêmes ressources du fait de la taille moindre de leurs communes respectives.

Une des caractéristiques du territoire du Trégor est son ancrage dans la culture bretonne et sa promotion du bilinguisme. A Lannion, l'enseignement en breton a été développé dès le plus jeune âge dans les écoles avec trois modèles :

- *Div Yezh*, une filière bilingue publique
- *Dihun*, une filière bilingue privée catholique
- *Diwan*, une filière associative avec un enseignement immersif

Ces trois filières d'apprentissage sont présentes à Lannion, démontrant ainsi l'investissement de la population et des politiques locales pour le breton, son rayonnement et son intégration dans la vie quotidienne. De nombreuses actions promeuvent la culture et la langue bretonne. La signalétique de tous les lieux est élaborée en français et en breton ce qui prouve bien l'attention de la collectivité à cet égard. Et il s'agit d'une règle municipale de promouvoir le bilinguisme dans toutes les signalétiques.

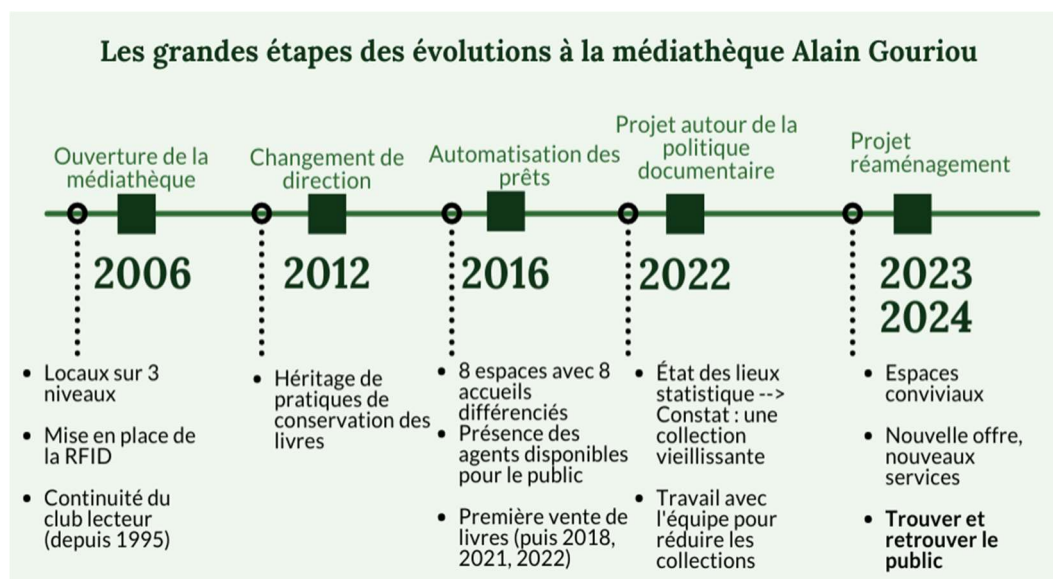
## **La médiathèque**

La médiathèque Alain Gouriou, du nom d'un homme politique breton ayant été maire de Lannion, est ainsi une structure municipale qui répond aux missions traditionnelles de la lecture publique. En effet, la promotion de la lecture est une priorité, le développement des collections envers tous les publics et l'accès de celles-ci sont au cœur du travail des bibliothécaires. Les collections permettent une voie vers la formation, l'information et le loisir.

Outre les services traditionnels d'une médiathèque, l'établissement a développé une grainothèque, un club BD dont l'acquisition des bandes dessinées, des comics et des mangas pour adultes est développée en collaboration avec le public. Une dernière initiative notable se trouve être l'attention portée vers les publics empêchés au moyen de supports adaptés (livres audios et livres en grands caractères) ou de documents qui désacralisent le livre et permettent de réapprendre à lire avec le facile à lire ( FAL).

La médiathèque, comme toute bibliothèque publique, cherche aujourd'hui à attirer de nouveaux publics et à créer un lieu de vie autour des collections. Par conséquent, la structure cherche à développer de nouveaux services. Ce travail sur le long terme, depuis la veille, à la gestion de projet, jusqu'à la mise en action motive particulièrement l'équipe dans son ensemble. Les idées sont diverses : un fonds jeux vidéo, un fonds jeux avec une salle d'animation correspondante, un espace dédié au numérique, une tisanerie etc. La pérennisation de la grainothèque s'avère être un premier pas en avance sur le réaménagement et la proposition de

nouveaux services. Pour le développement de ces services, l'avis et les besoins du public définiront la forme des futures propositions.



Complément en annexe 2

L'évolution de la médiathèque s'effectue en parallèle de plusieurs variables dans son environnement. On relève d'une part les paramètres internes : les ressources humaines et financières et d'autre part, les changements de la société tels que le développement de la société des loisirs et de l'écosystème numérique. Ces données influencent les décisions et les projets menées au sein d'une structure. En lecture publique, les établissements s'adaptent au rythme de l'évolution sociétale – et par conséquent les besoins des publics – selon leurs moyens financiers et humains. Les formations des professionnels peuvent jouer dans les dynamiques de changement. Les évolutions dépendent donc bien du contexte général et le cas échéant de problématiques internes. La médiathèque de Lannion répond aussi à ce constat. En 2016 lors de l'automatisation des prêts des documents, la médiathèque a cherché à enrichir son offre en ajoutant des rayonnages. Cette décision avait été prise suite à une demande d'un public en quête de documents dits pour « public motivé ». En 2022, ce constat a évolué, les publics aspirent à davantage de ressources ludiques, d'espaces de travail ou encore de lieux dédiés au numérique. Les besoins évoluent et par la suite la médiathèque adapte son offre.

## Le lieu

La médiathèque se situe au sein de l'Espace Sainte-Anne qui regroupe le service culturel de la ville, un accueil, un point d'information jeunesse, un centre d'information et d'orientation, une salle de conférence, d'animation, des locaux pour les associations, une

cafétéria et un espace Micro-folie ; ce projet de Micro-folie complète l'offre de la médiathèque en répondant à une des missions du monde de la culture : l'éducation artistique et culturelle (EAC). Cet ensemble de services publics définit l'environnement de la médiathèque.

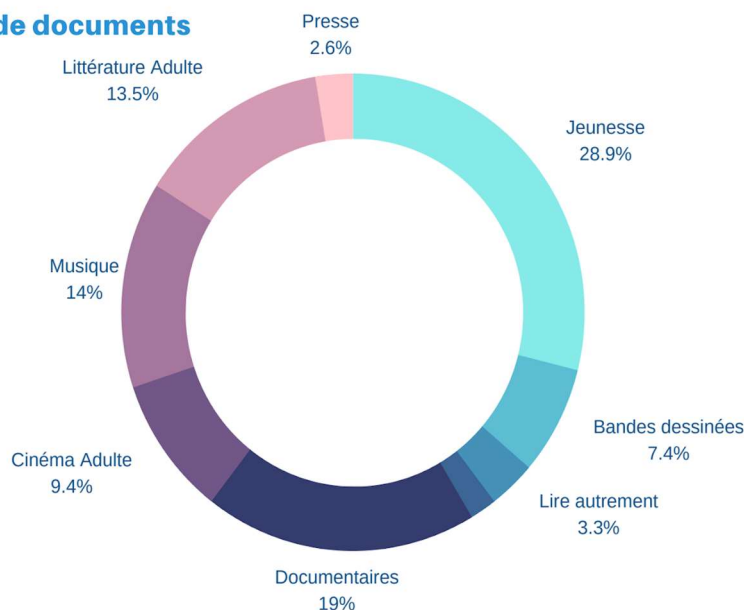
Le bâtiment est un ancien couvent de religieuses qui a également servi d'hôpital. Cette bâtisse est bien identifiée par les touristes comme un lieu d'exception du territoire de Lannion. Les travaux de réhabilitation ont permis l'ouverture de la médiathèque en 2006. Les locaux de la médiathèque accessibles au public s'étendent sur 1425 m<sup>2</sup>. Situées sur trois niveaux, les collections sont divisées en 8 secteurs distincts.

- Au rez-de-chaussée, on compte quatre secteurs de collection : la bande-dessinée adulte, l'espace destiné aux adolescents, le secteur jeunesse et l'espace « lire autrement » qui rassemble les livres en grands caractères, les livres audios et le facile à lire.
- Au premier étage, les livres documentaires, le cinéma et l'espace Bretagne occupent l'étendue du niveau.
- Le second étage est composé comme suit : l'espace musique, une salle pour la presse et le fonds fiction adulte.

### **Les collections**

On compte environ 90 000 documents en libre accès et quatre magasins - dont un *compactus* - partagés avec le service des archives. Ce dernier accueille aussi le Fonds Breton en Réserve (FBR) ainsi que les écrits originaux d'Anjela Duval, poétesse bretonne, prêtés pour conservation et consultables sur demande. Le fonds en libre accès est aussi complété par l'offre numérique mise à la disposition des abonnés par la Bibliothèque Départementale des Côtes-d'Armor (BCA). La définition et la formalisation des pratiques documentaires sont aujourd'hui essentielles. En effet, le volume des fonds s'avère important en comparaison d'autres bibliothèques ayant fait le choix de s'appuyer sur les besoins des usagers et donc des espaces plutôt que sur la collection comme service principal d'un établissement de lecture publique. Les documents des différents secteurs, directement accessibles au public, sont répartis de la manière suivante en termes de volume :

### Pourcentage de documents par secteur



### La structure en chiffres

Des préconisations sont transmises par le Ministère et le monde des bibliothèques en termes de ressources : la dépense pour les acquisitions doit être d'au moins 2 € par habitant, l'établissement doit également inclure un agent pour 2 000 habitants dont 50 % d'agents de catégorie A ou B.

A Lannion, les 2 € par habitant sont largement couverts par le budget d'acquisition alloué par la municipalité. En effet, ce budget s'élève à 104 592 € équivalent à 5,2 € par habitant. Toutefois, cette somme prise en charge par la commune correspond à une réalité territoriale avec un bassin démographique de 90 000 personnes dans la communauté d'agglomération. Par ailleurs, la médiathèque est ouverte 27,5 heures par semaine au public, là où pour 20 000 habitants d'une commune, il est recommandé d'ouvrir 24 heures au minimum. Ainsi, la structure compte 12,9 équivalents temps plein de la filière culturelle et 1,66 agents de la fonction publique en équivalent temps plein avec plus de 50 % catégorie B.

La médiathèque comptabilise 5 749 inscrits actifs en 2019. A mon arrivée en stage en mars 2022, les tarifs d'inscription venaient d'évoluer ; la gratuité pour les moins de 26 ans a été mise en place. De plus, des tarifs plus attractifs sont proposés au public des communes extérieures. Ce dernier point est essentiel car comme évoqué plus haut, la médiathèque dessert un territoire plus élargi que celui de sa tutelle.

La fréquentation en bibliothèque continue à être difficilement quantifiable. Pour autant, on observe que les espaces de travail existants sont utilisés et les animations plébiscitées.

La mise en place du RFID (*Radio Frequency Identification*), puces électroniques antivol dès 2006 et des automates de prêts en 2016 ont créé une certaine dynamique dans la bibliothèque et, de fait, il n'y a pas de véritable lieu d'attente. Cette indépendance des lecteurs change véritablement le rythme de travail à la médiathèque. Le nombre de prêts permet malgré tout de quantifier l'usage des collections et une part importante de la fréquentation.

Si aujourd'hui, en termes de statistiques, les professionnels pensent régulièrement à la crise sanitaire comme influence majeure sur les chiffres, d'autres facteurs peuvent jouer. En effet, en 2016, les tarifs des abonnements à la médiathèque ont augmenté et en particulier pour les abonnés n'habitant pas la commune. Ce constat explique largement les différences entre les années 2015 et 2016 : malgré la baisse ponctuelle du nombre d'abonnés, les prêts se sont maintenus. Pour les exercices 2020 et 2021, la baisse du nombre d'abonnés correspond à un effet de la crise sanitaire.

Année	Nombre de prêts	Nombre d'abonnés actifs
2015	324 405	6 205
2016	267 218	5 966
2017	316 326	6 039
2018	317 913	5 752
2019	324 364	5 749
2020	187 543	4 920
2021	227 598	4 452

## Le personnel

Comme évoqué plus haut, la médiathèque compte un nombre d'agents calculé à 14 équivalent temps plein. L'équipe est composée d'agents venant essentiellement de la filière culturelle. On dénombre un agent de catégorie A, sept agents de catégorie B (dont un agent administratif) et sept agents de catégorie C.

L'organisation des tâches à la médiathèque est définie à partir du profil des agents et non pas de leur catégorie. En effet, si certains sont tournés vers des activités de médiation, d'autres se consacrent davantage aux collections ou au développement de nouveaux services. Pour autant, on observe une véritable évolution dans cette structure au niveau de la dimension hiérarchique. Si le travail demeure organisé selon la catégorie des agents, néanmoins une

transversalité des activités s'est développée au fur et à mesure des années. Selon les secteurs, l'acquisition des documents n'est pas réservée aux seuls cadres A et B : les agents de catégorie C sont ici responsables de fonds, de leur développement, de la médiation et de la prise de décision au regard des attentes du public. Ainsi certains agents commandent les livres, les cataloguent, les équiper, les mettent en rayon et valorisent le fonds, complétant ainsi le cycle du livre en bibliothèque par un seul et même agent.

Cette pratique produit deux effets. Le premier est d'offrir la possibilité de se former à une part d'agents qui changent moins aisément de catégorie d'emploi. Le second effet est d'introduire de la transversalité dans le fonctionnement de l'équipe. En d'autres termes, dans certains secteurs, la prise de décision, notamment sur l'acquisition des documents, est partagée voire discutée entre plusieurs agents. Cette pratique s'explique bien évidemment par une réalité budgétaire. Pour autant, la bibliothèque s'enrichit d'une vision pluraliste pour ses collections. Le niveau de compétence des catégories C explique aussi la possible transversalité des tâches.

### **Le budget**

En 2019, le budget de la médiathèque s'élevait à 105 929 €. Le budget de l'action culturelle était de 10 145 €. Les dépenses pour le personnel sont de 615 097 €. L'investissement pour l'année 2019 était de 22 827 € pour l'informatique et le mobilier. Les achats de notice, avec le site de référence pour le catalogage comme Electre, représentent une part importante du budget de fonctionnement avec plus de 8 000 € en 2019. Comme on l'a vu ci-dessus, le budget d'acquisition de la médiathèque s'élève à 104 592 € en 2019. Dans la fonction publique, les recettes d'un établissement ne doivent pas définir le budget. Pour autant, on constate une certaine adéquation entre le budget d'acquisition et la recette des abonnements qui s'élève à 80 000 €.

### **Les animations**

L'action culturelle à la médiathèque Alain Gouriou est une dimension essentielle du lien avec les publics. Ces temps de médiation mobilisent les publics autour des collections pour des moments conviviaux et de partage. Le public reste très demandeur notamment lors de manifestations à destination de la jeunesse. J'ai ainsi pu participer à trois grands types d'action : l'accueil de classe, les animations des bibliothécaires et les manifestations développées par des partenaires dans le cadre de festivals.

Les accueils de classe sont menés par l'équipe du secteur jeunesse en partenariat avec le responsable de la Micro-folie. Par demi-groupe, les enfants découvrent la médiathèque et

écoutent une histoire racontée par une bibliothécaire. Pendant ce temps-là, l'autre groupe découvre le principe de la Micro-folie qui rend les œuvres des musées accessibles et ludiques avec des tablettes. Le deuxième type de manifestation est créé et développé par les bibliothécaires eux-mêmes. Ces manifestations prennent plusieurs formes autour du livre, de l'informatique ou encore du film. Dans leur majorité, ces rendez-vous se déroulent le samedi matin à destination de la petite enfance. J'ai participé et assisté à certaines de ces médiations. On trouve bien évidemment des moments de comptines et de jeux de doigts, mais des animations plus originales sont proposées comme les raconte-tapis ou la lecture de *Kamishibai*. Autour d'une histoire lue par les bibliothécaires, ces objets désacralisent la lecture pour les très jeunes publics. Ces actions sont régulièrement proposées en breton ce qui mobilise encore davantage le public.

Le troisième genre d'action auquel j'ai pu participer s'inscrit dans la programmation culturelle du territoire avec des festivals comme celui de BD de Perros-Guirec ou le prix Gwalarn. Dans les deux cas, des auteurs sont venus parler de leur travail à des classes, certains ont fait des conférences pour le grand public. Dans d'autres cas, des expositions ont été accueillies à la médiathèque comme celle adaptée par les éditions Glénat de la bande-dessinée *Fukushima, chronique d'un accident sans fin* de Bertrand Galic.

Ces trois profils de manifestations culturelles sont complémentaires car elles touchent une variété de publics, que ce soit au moyen de compétences directes des bibliothécaires ou en partenariat avec des intervenants extérieurs.

Une bibliothèque municipale telle que Lannion est constituée d'une variété de composantes - incluant son territoire et la culture bretonne - qui font de cet établissement un lieu riche pour y développer des compétences transversales. De par l'ampleur de la médiathèque, dans une ville de taille moyenne, la polyvalence de l'équipe se développe au gré des besoins. Cette ouverture dans les pratiques a été très instructive et elle explique la diversité des actions que j'ai pu effectuer lors de ce stage.

## **2. Les missions de stage**



## Les activités au fil du stage

Mes missions ont couvert l'ensemble des activités de la médiathèque. J'ai pu participer au service au public. Suivant les semaines et les besoins, j'étais inscrite au planning régulièrement aux postes ne nécessitant pas l'encaissement d'argent public - puisque je ne suis pas habilitée à le faire dans ma fonction de stagiaire. Les secteurs du Cinéma, de la Bande Dessinée Adulte, de la Jeunesse et de la Musique ont été les espaces dans lesquels j'ai été au service au public. Lors de ces temps, j'ai affecté les documents correspondants au secteur, conseillé et orienté le public que ce soit pour l'utilisation des automates de prêts, pour effectuer une réservation ou obtenir une suggestion de lecture par exemple. Bien évidemment, les besoins des publics diffèrent selon les sections : si en Musique les usagers effectuent leur choix en toute indépendance, en Jeunesse les parents et les enfants attendent davantage de conseils que ce soit sur des thèmes spécifiques ou sur la tranche d'âge recommandée pour un document.

Sur le plan de la communication, au début de mon stage afin de me familiariser avec l'équipe et l'identité de chaque secteur, je me suis proposée pour aider à la réalisation d'affiches. Via le site *Canva*, j'ai créé des affiches en m'appuyant sur mes connaissances de la signalétique en bibliothèque (Annexe 3). J'ai réalisé une affiche dans le cadre d'une exposition au secteur de la Bande dessinée Adulte en l'adaptant à partir d'une première affiche en reprenant les codes couleurs et la thématique. J'ai par la suite proposé de réaliser une affiche pour la mise en place de la grainothèque. Le responsable de cette initiative ayant développé une charte de bonnes pratiques, l'affiche a donc repris les points importants de la charte pour vulgariser le fonctionnement de la grainothèque auprès du public. L'élaboration de cette affiche a pris plus de temps car j'ai cherché à faire coordonner un ensemble de couleurs grâce à un outil d'analyse comme *ContrastFinder*. L'affiche a été finalisée par le responsable de la grainothèque qui l'a retenue. Enfin, suite à la formation d'une des bibliothécaires sur le facile à lire (FAL), plusieurs collègues ont cherché à développer le règlement de la structure en l'adaptant aux critères FAL. Suite à ce premier travail, j'ai remodelé ce livret de guide pratique de la médiathèque. Il sera à terme modifié à nouveau afin de s'adapter à la fois à la contrainte d'un règlement intérieur et à la volonté de vulgariser ce document en un guide pratique accessible à tous.

Lors des premières semaines puis plus ponctuellement par la suite, j'ai couvert des livres à l'atelier. Si ce travail diffère largement de ce que j'ai pu étudier en Master, il m'a semblé essentiel d'en connaître le fonctionnement. Tout d'abord, cette étape appartient au cycle du livre en bibliothèque. Ensuite, de manière plus pragmatique, les offres de poste en médiathèque

requièrent bien souvent cette compétence. Et enfin, je tenais à saisir le quotidien des agents qui effectuent une part importante de leurs heures d'interne à cette activité.

Le catalogage ne faisait pas partie de mes missions directes. Pour autant, j'ai pu cataloguer quelques documents. L'équipe est composée de plusieurs personnes travaillant sur le catalogage depuis le début de l'informatisation du monde des bibliothèques. Les outils actuels automatisent la tâche et réduisent les étapes qui consistent à compléter les champs d'une notice. Le SIGB allié à Electre, référence bibliographique pour les bibliothèques, permet d'exporter les notices et de les adapter aux règles que chaque secteur se donne. L'étape reste tout de même importante car elle sert bien évidemment à améliorer le catalogue. Ainsi le public peut identifier les documents selon les thèmes, les genres ou les supports. Cette étape du cycle du livre qui requérait une grande technicité s'avère simplifiée pour les documents modernes grâce aux services de données bibliographiques.

J'ai participé aux animations de la médiathèque à des degrés divers. J'ai bien souvent assisté au travail de l'équipe : de la préparation à la restitution au public. Chaque saison, une médiation à destination des plus jeunes s'effectue en breton. Lors d'un raconte-tapis en breton, j'ai donc participé à l'histoire en effectuant divers bruitages avec des instruments imitant les bruits de la nature. Cette expérience, certes modeste, m'a permis de me rendre compte de l'enthousiasme des parents et des enfants pour le travail des bibliothécaires. J'ai par ailleurs aidé à l'installation d'une exposition sur la bande dessinée *Fukushima, chronique d'un accident sans fin* de Bertrand Galic. Dans le cadre des Quartiers d'été, animations à destination des quartiers prioritaires de la ville de Lannion, j'ai participé à la création d'un quiz sur le cinéma. Avec deux bibliothécaires, nous nous sommes ensuite rendus dans un des quartiers pour animer ce quiz. Une fois l'activité terminée, j'ai pu lire des histoires à de jeunes enfants grâce à une sélection de livres préparée par l'équipe de la section jeunesse. Cette expérience a été profitable car participer activement à une médiation du livre manquait à mon parcours lors des stages. Lors d'une seconde action culturelle dans un autre quartier, j'ai davantage observé et médié autour des jeux amenés par la ludothèque de Lannion. Cette seconde expérience m'a permis de me rendre compte de la différence des ambiances et des publics. Pour autant, le fait marquant commun à ces deux médiations est le temps nécessaire pour capter les publics. En effet, les échanges commencent par être timides et c'est une fois le temps d'animation terminé que les publics deviennent demandeurs et attentifs.

J'ai également profité de mon stage pour découvrir une autre dimension du métier qui concerne le lien d'une médiathèque avec ses élus. J'ai pu assister au comité culture qui rassemble l'élue à la culture et d'autres représentants de la ville, le directeur adjoint du service

culturel, la directrice et la directrice adjointe de la médiathèque. Les futurs projets de service sont évalués et votés pour être ensuite présentés au prochain conseil municipal (Annexe 4). Lors de ce comité, ce sont les élus qui ont validé la vente de livres ou l'adhésion à une association pour acheter des graines dans le cadre de la grainothèque. Il était à mes yeux important de suivre une telle réunion pour comprendre l'enjeu de la relation entre la tutelle et la médiathèque. La tutelle influence véritablement les orientations : auparavant la tendance était à l'action culturelle, aujourd'hui, on voit se développer à la médiathèque davantage d'animations bretonnantes qui sont également porteuses auprès du public. La seconde réunion avec l'élue et cette fois le directeur du service culturel s'est déroulée à la fin de mon stage. Il s'est agi de présenter le projet de la médiathèque autour de la collection et la nécessité d'un réaménagement. J'ai assisté à cette réunion afin de comprendre le fonctionnement et l'élaboration d'un projet avec la tutelle de l'établissement.

Enfin dans les activités du quotidien, j'ai aussi proposé deux changements à dimension expérimentale. Après plusieurs retours des membres de l'équipe sur le rangement au secteur jeunesse, j'ai proposé lors d'une réunion d'essayer une autre manière de faire : les automates de prêts permettent de fluctuer l'emprunt des documents, pour autant il reste à les reclasser. Cette question se pose davantage dans le secteur jeunesse au vu des volumes de documents. Plusieurs manières de procéder avaient été envisagées mais aucune ne semblait idéale. Le rangement mobilisait une à quatre personnes dans le secteur pendant le service au public. Cela était difficilement gérable en termes de planning et de maintien de la qualité de service. Suite à plusieurs recommandations, j'ai proposé de déposer les documents sur les chariots et de stocker les chariots dans une pièce jusqu'au lendemain matin où tous les documents sont rangés en équipe. En présentant cela comme une expérimentation, l'idée a été assez bien acceptée. Quelques contres arguments ont été évoqués comme le nombre de chariots insuffisants ou la demande de ces documents par le public. L'expérimentation devait durer un mois ; elle continue partiellement avec deux effets : la personne au service au public en jeunesse s'avère plus disponible pour les usagers ; l'équipe range ensemble ce qui en fait un moment convivial, ceci donne un regard sur le quotidien du secteur jeunesse pour les autres bibliothécaires. Aujourd'hui, le secteur jeunesse a choisi de varier son fonctionnement et s'adapte à la fréquentation. Lors des mois « creux », les chariots sont rangés pendant les heures d'ouverture ; pour autant, perdure encore le rangement hebdomadaire en équipe, moment convivial et profitable en gain de temps.

La seconde expérimentation que j'ai proposée découle de ce premier retour. La sectorisation de la médiathèque est renforcée par la grande taille du bâtiment et la disposition

des collections sur les trois niveaux. De par ces facteurs, aux heures de service au public, les bibliothécaires étaient pour la majorité d'entre eux dans le secteur auquel ils étaient habitués. J'ai proposé l'expérimentation « viens découvrir mon secteur » pour pallier cette sectorisation en réalisant une feuille à compléter par les agents découvrant un nouveau fonds (Annexe 5). De cette manière, il était alors constructif d'aller dans un autre secteur pour amener le responsable à repenser son fonds dans l'optique du futur réaménagement. Suite à la restitution des fiches, j'ai effectué un compte rendu par secteur à l'ensemble de l'équipe lors d'une réunion. Cet essai a permis à plusieurs membres de l'équipe de percevoir que leurs compétences sont valables même dans un contexte nouveau. La restitution du contenu des fiches à l'occasion de la réunion d'équipe a aussi permis aux responsables de secteur de réaliser les changements et les nouvelles offres à développer en fonction du fonds. En effet, si une majorité des retours de l'équipe évoquaient un point récurrent, alors il sera vraisemblablement étudié dans le cadre du futur réaménagement. Cette mise en perspective des secteurs donne une vision plus objective de l'expérience des utilisateurs.

Ces deux expérimentations n'ont rien de révolutionnaires et ce qui a été tenté l'avait déjà été auparavant. Cependant, la dimension ludique et coopérative tout comme ma position de stagiaire extérieure à la structure ont rendu certains changements possibles et bien acceptés par l'équipe.

### **Ma mission principale**

La mission pour laquelle j'ai été engagée pour ce stage consiste en un travail sur la politique documentaire dans le cadre d'un futur réaménagement. Lorsque je suis arrivée en stage, j'ai échangé avec l'équipe sur leur souhait pour repenser l'espace de chaque secteur. Le constat, dressé en collaboration avec la directrice, supposait donc une refonte de la politique documentaire et des collections pour pouvoir réaménager. Au début, l'équipe considérait davantage qu'il y avait un problème avec le mobilier, pas assez moderne ou pas assez fonctionnel. De par le volume du bâtiment, on n'observe pas de réelle tension entre les collections et l'espace. Cela s'entend lorsqu'on considère la médiathèque comme un lieu où on vient emprunter, assister aux animations et s'installer pour lire sporadiquement, en somme un lieu de passage. Pour autant, dans l'optique d'un réaménagement, ce ne sont plus les seules activités du public. Il s'agit alors de considérer l'espace comme un lieu de vie plutôt que comme un lieu d'étude ou de passage. Ce changement de paradigme engendre de multiples modifications à prendre en compte.

Le premier changement à considérer est le rapport aux collections. En effet, avec un budget significatif et une surface appréciable, une tendance à l'exhaustivité se fait sentir. Cela permet certes de répondre à un grand nombre des demandes du public. Pour autant, on observe rapidement que l'abondance de documents n'entraîne pas parallèlement un taux d'emprunt plus important. La médiathèque de Lannion a longtemps été portée sur des pratiques de conservation plutôt que de valorisation. Cela explique peut-être le nombre de documents – 90 000 en accès direct – là où une médiathèque comme celle de Dinan avec 15 000 habitants en possède 65 000 ou celle de Brest. Cette différence notable démontre la nécessité du travail engagé autour de la politique documentaire. S'il n'y a pas de volume de collection idéal, la collection doit être cohérente avec son public et ses services. Dans le cadre du réaménagement, les espaces doivent être repensés à l'avantage du public et d'une transition vers le troisième lieu.

La première étape de mon travail a consisté en un état des lieux des collections. La grande majorité des agents ne pratiquent pas régulièrement le module statistique du SIGB. Il était alors intéressant d'entamer une photographie des collections avec plusieurs critères. L'usage est un critère important, la médiathèque étant au service du public qu'elle dessert. Je me suis donc appuyée sur différents travaux traitant de l'évaluation des collections en bibliothèque. De ce constat, j'ai édité des listings d'exemplaires (Annexes 7) et établi des graphiques avec une répartition des documents par secteur puis par grands pôles de classification des collections. Ce travail en amont m'a permis de développer une méthodologie autour de l'étude de chaque collection de la médiathèque. J'ai répété et enrichi le procédé d'analyse une dizaine de fois, correspondant au nombre d'espaces de la médiathèque. Cette première phase m'a permis d'aborder le travail des collections sur plusieurs plans. L'état des lieux m'a offert une mise à distance des plus pertinentes pour le communiquer ensuite aux collègues appartenant au secteur. Cette rationalisation est appréciable car elle offre une comparaison plus aisée avec les recommandations nationales, les moyennes de bibliothèques équivalentes et l'écosystème numérique. Les affects autour de l'objet livre et du concept de culture subsistent. L'analyse des documents au prisme de statistiques donne aussi l'occasion à l'acquéreur de réévaluer sa vision sur la collection qu'il a en charge.

La deuxième phase de ma mission a consisté en une restitution à l'ensemble de l'équipe de mon travail sur les statistiques. Cela a été une forme de vulgarisation de statistiques à différents profils d'agents plus ou moins connaisseurs du module du SIGB. Durant cette première étape – pour utiliser le vocabulaire jardinier bien connu des bibliothécaires – j'ai défriché les concepts de politique documentaire et de troisième lieu (Annexe 8). En reliant ces deux concepts, j'ai pu ainsi présenter l'interdépendance des deux notions. La politique

documentaire est alors devenue un outil au service des agents pour développer les collections en adéquation avec un futur réaménagement. La restitution s'est effectuée en deux temps, une première fois avec l'ensemble de l'équipe et une seconde fois par grands secteurs de collection. La médiathèque étant composée d'une équipe dans laquelle plusieurs agents peuvent être responsables d'un même fonds. Cela a permis de créer une vraie dynamique de groupe sur le travail des collections. Grâce aux listings, l'équipe a directement pu repérer des documents qui ne rencontraient pas ou plus leur public. Ce processus s'avère long et pas nécessairement gratifiant ; le déséquipement des documents étant souvent associés à une tâche peu valorisante. Les documents de la collection devenant davantage visibles pour le public ont pour autant semblé motiver l'équipe à persévérer dans ce processus. Il est à noter que la place des actions culturelles dans cette structure permet d'envisager le troisième lieu plus aisément pour faire vivre la bibliothèque. Des services comme l'emprunt de nombreux instruments de musique et le développement d'un fonds jeux traduisent l'envie et l'appétence de l'équipe de transformer l'image de la médiathèque.

La troisième phase a été de développer une réflexion autour de la politique documentaire - ce sont les deuxième et troisième parties de ce mémoire. Cette étape, effectuée en deux temps, a été engagée dès le début du stage : un état des lieux de la recherche sur le sujet et une recherche active sur le terrain nourrie par mon expérience quotidienne à la médiathèque de Lannion.

### **Récolement et désherbage du fonds professionnel**

Mon étude sur le fonds professionnel représentait une mise en application concrète d'un travail de politique documentaire à une échelle réduite. Cela m'a permis d'évaluer la charge de travail, le processus de gestion d'une collection et les conséquences du cadrage des pratiques documentaires.

Le fonds professionnel de la médiathèque de Lannion se trouve dans les bureaux de la direction. La gestion du fonds a été transférée à un autre secteur de la médiathèque à la suite du récolement. Le récolement a pu être effectué à partir d'une première étape de désherbage. J'ai commencé par identifier les documents les plus anciens tout comme les documents qui n'étaient pas équipés. Suite à ce repérage, j'ai pu avoir une meilleure vision d'ensemble du fonds. La répartition des documents par genre et par thème m'a permis d'évaluer si un document était redondant dans la collection. Ces deux premières étapes ont enclenché un désherbage important. Des documents datés et périmés n'ont plus lieu d'être dans un fonds professionnel où on recherche la fraîcheur de l'information.

Le fonds m'a été décrit par les bibliothécaires comme une collection à deux vitesses. Le projet est de conserver un fonds à destination du personnel lui-même, pour la formation des agents et la documentation de l'équipe sur les sujets concernant les publics et les collections. Un second fonds est envisagé, et à l'étude, pour développer un fonds à destination des assistantes maternelles, des parents et des professionnels de l'éducation en général. Ce second public peut exprimer des demandes autour de l'action culturelle et des activités pour des jeunes publics. J'ai pris en compte cette demande en conservant des documents sur l'action culturelle que j'aurais peut-être proposés de désherber. Pour la première partie du fonds, à destination de l'équipe, j'ai retenu quelques critères :

- l'information sur le numérique doit être fraîche,
- les ouvrages sur les concours doivent être à destination de toutes les catégories de la fonction publique,
- Les documents traitant de l'action culturelle ne comprennent pas les livres dit grand public
- la sous-classe des documents qui permettent d'étudier les publics ou les domaines à conquérir doivent être ludiques et bien à jour.

Ce dernier point est essentiel afin de rendre attrayante la collection pour l'équipe et elle exerce une certaine influence sur les actions et les évolutions développées par les bibliothécaires.

Mon travail de désherbage a bien entendu été vérifié par une bibliothécaire. Cette expertise a permis d'achever le travail en mettant au pilon les documents dés herbés. Pour effectuer ce travail, je me suis appuyée sur ma fréquentation des bibliothèques universitaires de Grenoble et de leurs fonds concernant le monde des bibliothèques. J'ai pu ainsi comparer les ouvrages en commun entre ces bibliothèques et ceux présents à Lannion. J'ai également pris en compte la spécificité de la médiathèque qui a pour tutelle une collectivité territoriale.

Enfin pour la dernière étape de cette mission, il s'est agi de récolter les documents du fonds à l'aide du module du système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) Decalog. J'ai donc pu identifier les documents qui n'étaient pas catalogués ou équipés de puces RFID. Ce module permet de dresser une liste des documents manquants pour les supprimer du catalogue. J'ai donc mis au pilon 169 documents dont 88 qui étaient présents dans le catalogue.

Suite au récolement, j'ai supprimé les notices des documents manquants et j'ai pu identifier les thèmes qui revenaient dans la collection ce qui m'a donné l'idée de repenser la classification de ce fonds professionnel. Outre les souhaits exprimés par l'équipe, le point le plus remarquable était le manque de lisibilité dans le fonds, par son nombre de documents mais

aussi par son emplacement et sa classification. Seuls les documentaires traitant des concours étaient plébiscités par l'équipe. Pour autant, malgré cet intérêt, selon l'emplacement, certains documentaires sur la préparation aux concours étaient délaissés. Cela m'a donné l'idée de développer un classement thématique.

Ainsi, j'ai choisi de conserver la *Dewey* comme sous-classement pour deux raisons : il s'agissait en premier lieu de ne pas effectuer de modifications pérennes mais bien de proposer une expérience de changement. Pour la seconde raison, il me paraissait important de rendre l'usage attrayant et pratique pour les agents.

Étant habituée à la classification décimale *Dewey*, l'équipe peut mieux appréhender ce fonds professionnel en conservant cette classification, ma proposition portant sur la réorganisation des documents par pôle thématique ; chaque pôle correspond à un grand sujet qui intéresse directement les agents de la médiathèque.

Les thèmes se sont dessinés à partir de deux influences : les réalités métier et les attentes de l'équipe au regard de leur activité au sein de la médiathèque. J'ai donc réparti les documents comme suit :

- Généralités, monde du livre et des bibliothèques,
- Concours et métiers,
- Projet d'établissement, management et politique documentaire,
- Accueil et publics
- Gestion de la collection,
- Fonds et genres littéraires,
- Jeunesse,
- Action culturelle,
- Numérique et pratiques innovantes,
- Communiquer.
- Un dernier sujet concerne les professionnels de l'éducation qui sera destiné à terme au grand public.

Cette première mission m'a permis de développer ma réflexion autour d'un fonds dans son ensemble, de l'état des lieux à la classification et à la valorisation pour le public destinataire. Ce travail devait être un désherbage et une mise en ordre générale. Pour autant, suite à mon premier travail sur ce fonds, je me suis rendue compte que cela n'avait pas une grande influence sur l'usage de la collection. J'ai donc souhaité aller plus en avant pour proposer un fonds en adéquation avec son public. Cette réflexion m'a finalement permis d'examiner plus en profondeur les différents paramètres qui créent une collection adaptée à son public. Cela m'a



donc aidé à envisager le travail à engager avec l'équipe au regard de ma mission principale. Mon expérience sur un fonds, certes spécifique et réduit, m'a donné une meilleure conception du processus de la politique documentaire et des questionnements qu'elle engendre. Et j'ai expérimenté la rédaction d'une fiche domaine sur le modèle de celui de la Bibliothèque Publique d'Information (Annexe 9).

## **Conclusion professionnelle et missions de stage**

La médiathèque de Lannion se déploie au sein d'un territoire varié autant dans sa dimension culturelle, institutionnelle que technologique. L'établissement est riche de son environnement et de partenariats pluriels avec des acteurs locaux. Le tissu associatif et de services publics permet de capter des publics différents.

Les initiatives des bibliothécaires autour de l'acquisition et de la médiation sont des expériences très formatrices pour moi. En effet, on peut identifier les usages des publics, les limites et les réussites de chaque action. Ces pratiques sont très inspirantes pour le futur professionnel car j'ai pu observer des activités nouvelles autant dans leur accomplissement que dans la manière de les développer. J'ai retenu que la façon de mener un projet importe particulièrement, c'est la conduite du changement. La conception et la mise en place d'activités en bibliothèque publique définissent le niveau de réussite de tout projet. En effet, si une étude ou une bonne connaissance des publics existent, il est alors plus aisé de calibrer des activités adaptées à ce même public.

Le fonctionnement d'une bibliothèque municipale diffère de celle en réseau. En bibliothèque municipale, il s'agit de répondre à l'ensemble des demandes, de la tutelle et des usagers, sans pouvoir s'appuyer sur d'autres structures proposant des offres similaires. Outre le catalogue, la bibliothèque de réseau doit imaginer les actions et les changements en adéquation avec les autres bibliothèques comme j'ai pu l'étudier lors de mon stage de Master 1 qui s'est déroulé dans le réseau du Pays Voironnais. Une bibliothèque municipale peut avoir certes moins de moyens mais elle dispose d'une force d'inertie moins importante sur certains aspects.

Mes activités quotidiennes au sein de la médiathèque ont concerné l'ensemble du fonctionnement de la structure. A l'image du sujet de mon stage sur la politique documentaire qui influe sur la structure dans sa totalité, j'ai pu participer à toutes les dimensions du travail en lecture publique. J'ai donc trouvé une certaine cohérence entre mon quotidien et le but général de mon stage. Ce second stage en médiathèque m'a fait découvrir des pratiques différentes que ce soit l'accueil du public, l'action culturelle ou la gestion d'équipe. Ce second regard en tant que stagiaire est très appréciable car sans être cantonné à un même poste, il m'a été offert la possibilité de m'épanouir dans différents projets et à différents niveaux dans l'équipe.

Comme évoqué plus haut, ma mission n'était pas si évidente à définir au premier abord. La politique documentaire regroupe largement les différentes dimensions de la médiathèque. De ce fait, il fallait en premier lieu en comprendre les caractéristiques. Mon travail sur le fonds professionnel m'a donné l'occasion de d'étudier à une échelle réduite le travail conséquent à effectuer à la médiathèque.

Mon expérience à la médiathèque de Lannion a été très enrichissante de par la variété des activités auxquelles j'ai pu participer mais aussi de par l'organisation de l'équipe. En effet, la dimension managériale influence grandement le quotidien d'un établissement. L'organigramme de la structure met en avant les compétences de chacun que ce soit dans des pôles d'animation, de collection ou encore de lien avec le public. Ce type de management permet d'introduire et de valoriser une dimension humaine dans le milieu professionnel.

Aussi, on retrouve cette dimension managériale dans le projet de mise en place d'une politique documentaire - déterminée à partir des pratiques documentaires de l'équipe de la bibliothèque. Le cheminement et l'entame de ce projet sont présentés dans la deuxième partie de ce mémoire qui inclut également le contexte professionnel dans lequel s'établit ce projet.

## **II - Politique documentaire et bibliothèques : formalisons !**

*« On sait aujourd'hui que, si la bibliothèque n'est pas prête à disparaître, elle a changé d'allure. La convivialité, de plus en plus recherchée, la conforte. Le livre doit rester son pivot, mais d'autres modèles s'imposent qui tiennent compte de la mixité des publics autant que des médias. » (Michel Melot, 2008)*

### **1. La politique documentaire au prisme des mutations territoriales et des bibliothèques**

#### **1. UNE REDEFINITION DES BIBLIOTHEQUES**

La mutation des bibliothèques publiques est un processus continu. Le développement des pratiques, la professionnalisation du métier comme la construction de nouveaux modèles de fonctionnement sont autant d'aspects en constante évolution. La société et les différentes innovations qui la traversent influencent les bibliothèques et leurs orientations. Chaque nouveau paradigme, lorsqu'il est observé avec les yeux du présent, apparaît comme une révolution - le nouveau modèle à suivre et à adopter. Le regard du professionnel se doit d'être prudent car ce ne sera pas la dernière fois qu'on parlera de retournement des idéaux dans le monde des bibliothèques.

C'est bien dans cette optique que le concept de troisième lieu est à étudier : un modèle à peine adopté et déjà si déprécié. Pour mettre en perspective un thème si actuel et médiatisé au sein des politiques publiques, un panorama sommaire des différentes mutations des bibliothèques publiques est exposé dans les lignes suivantes. Cette contextualisation s'avère essentielle car le terrain professionnel dans lequel je mène ma réflexion qu'est la médiathèque de Lannion n'échappe pas à ces évolutions.

Sans remonter aux bibliothèques de l'Antiquité et afin de rester dans le contexte français, je souhaite commencer par la période de la Révolution française. Les fonds des bibliothèques viennent originellement des Confiscations actées à partir de 1789. On évoque bien souvent les fonds du clergé comme le volume principal de ce que constituent aujourd'hui

les fonds anciens des bibliothèques : de l'institution nationale qu'est la Bibliothèque Nationale de France aux bibliothèques municipales classées ; on en compte 54 dans sur le territoire. Si d'autres sources ont aussi constitué les collections de ces bibliothèques - des fonds de nobles en exil à ceux des écoles, on retient une difficile coordination nationale du devenir de ces fonds et des bibliothèques nouvellement placées sous l'égide des différents gouvernements.

A partir de 1803, les bibliothèques publiques deviennent municipales. Peu investies par l'ensemble de la population, elles sont bien souvent réservées à un public érudit. Le XIXe voit également se développer des bibliothèques populaires, adaptées à des publics plus humbles, comme l'explique Olivier Tacheau. Avec les exemples de Dijon et Besançon, cette émergence n'est pas forcément à l'avantage des classes les moins aisées car on observe un désinvestissement des politiques locales éducatives pour ces publics.

La transition vers la bibliothèque publique telle qu'on la connaît aujourd'hui s'établit théoriquement à partir du début du XXe. Eugène Morel, cité par Anne-Marie Bertrand, rejette les deux modèles hérités du siècle précédent : les bibliothèques municipales érudites et les bibliothèques populaires. Si l'on observe des tentatives, la concrétisation d'une démocratisation des bibliothèques s'effectuera au contact du modèle anglo-saxon. Ce modèle de *public library* sera en partie retenu. Le modèle de la bibliothèque publique devient alors un espace dédié à l'ensemble de la population, ouvert à tous et promouvant le libre accès des documents. Si telle est la volonté adoptée à partir de 1960, dans les faits, le processus demande du temps et le développement d'une formation plus approfondie des professionnels à cet idéal d'une bibliothèque accueillante. Le terme de médiathèque apparaît à partir des années 1970. Ce substantif devient le concept français adapté de la *public library*. C'est la formulation concrète de l'intégration du public dans les orientations des bibliothèques publiques : il n'y a plus seulement des livres mais bien les usages variés de la population qui se traduisent physiquement et virtuellement (CD, DVD, numérique, etc.). De cette volonté de modernité découle une intention toujours actuelle : la conquête de nouveaux publics. La bibliothèque se trouve inscrite très concrètement dans cette société du loisir. Comme l'explique, les pratiques se transforment : « Depuis les années 1970, nous assistons à une diversification considérable de l'offre de loisirs et les manières d'utiliser son temps libre ont énormément évolué. » (Olivier Donnat, 2012) La société du loisir a pris le pas sur une société du travail, devenant le cœur de l'organisation économique.

Dans cette continuité, une réadaptation d'un modèle anglo-saxon émerge depuis les années 1990 : le troisième lieu. Le premier et le deuxième lieux seraient respectivement le foyer et le travail, délimitation déjà secouée par la crise sanitaire. Le troisième lieu correspond à un espace de vie informel et nécessaire à l'individu dans la société. Cette théorie de Ray Oldenburg citait la bibliothèque comme un des tiers-lieux possibles. Mathilde Servet dans son mémoire d'étude de conservateur des bibliothèques a centré sa réflexion sur les bibliothèques comme troisième lieu à part entière. Le modèle de *public library* promouvait une inclusion du public dans le processus de développement de la bibliothèque ; cette direction n'a pas été intégrée dans le modèle français de médiathèque. Le troisième lieu réinterroge la volonté politique du projet d'une bibliothèque publique, municipale ou d'intercommunalité. Comme a pu l'être le concept de *public library*, celui de troisième lieu est défendu par des professionnels convaincus. La dénomination américaine de *third place* invoque la place des publics dans la construction de l'offre d'un lieu et ici d'une bibliothèque. Ce modèle soutient la thèse selon laquelle une bibliothèque est le miroir d'une société et le levier d'une cohésion sociale. De ce constat, je continuerai de citer Anne-Marie Bertrand "Il [le modèle] a pour ambition de lier le projet, voire l'utopie, et sa mise en œuvre." Le modèle articule l'utopie à la concrétisation d'un projet sur un territoire donné. En conséquence, le troisième lieu est à appliquer, si telle est la volonté d'un établissement et de sa tutelle, avec un ensemble de pratiques qui tendent vers le modèle plutôt que d'imposer une forme de révolution qui, si elle devenait réalisable, ne serait pas adaptée ni à l'idéal attendu, ni au territoire qui la concerne.

C'est bien sous cet éclairage que je cherche à aborder le troisième lieu avec une vision réaliste respectant un processus qui accompagne les publics et une équipe de professionnels. Ainsi, on s'approche davantage d'une politique des "petits pas" pour s'accorder à un modèle qui propose de toute manière de la co-construction donc un processus de transformation continu. Cette acception que je retiens du troisième lieu dans ce mémoire s'accorde à mon lieu de stage. En effet, le principe de troisième lieu enjoint à créer un lieu qui est ouvert et qui déconstruit la barrière symbolique qui peut impressionner les publics. La médiathèque de Lannion se déploie au sein d'un ancien couvent. Ce modèle incite aussi à imaginer des lieux décroissés sur le principe des *one-room libraries* ; la médiathèque de Lannion compte 15 pièces différentes. Le troisième lieu, modèle qui permet de conquérir son public, ne peut être affecté tel quel à une bibliothèque comme celle de Lannion. Le projet de l'établissement est aujourd'hui de demeurer dans les locaux actuels : un monastère du XVIIe en partie classé. Pour autant, on ne peut réduire le modèle de troisième lieu à des considérations physiques. D'après

mes différentes recherches, que ce soit des partisans ou non du troisième lieu, l'intégration de l'humain dans la démarche s'avère être sa dimension centrale. De ce constat, je souhaite retenir trois éléments qui visent le même objectif, c'est-à-dire orienter les choix vers les publics et s'adapter à eux :

- une réflexion sur l'espace
- une intégration du collaboratif, avec le public, pour l'offre de la médiathèque
- une adaptation des collections aux espaces et aux services.

La question de l'espace, du protocole appliqué à la collection et l'adaptation de ces deux dimensions au public supposent une réflexion de coordination de ces différents paramètres. Cette réflexion peut être portée par la constitution d'une politique documentaire au sein d'un établissement de lecture publique.

## **2. UNE DEFINITION DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE**

La politique documentaire, cœur de mon travail à la médiathèque de Lannion, possède autant de définitions que de bibliothèques, voire de professionnels des bibliothèques. On peut tout de même s'appuyer sur quelques conventions. La politique documentaire :

- régit les choix autour des documents d'une bibliothèque
- comprend une politique d'acquisition des documents
- se construit à partir des pratiques des professionnels.

La politique documentaire participe de l'évolution des bibliothèques évoquée plus haut. Elle découle aussi de l'influence de la société avec le développement économique, les théories managériales et les théories d'organisation. Lorsque Max Weber, sociologue allemand du XXe, théorise le principe de bureaucratie, il évoque la nécessité de produire des documents écrits sur le fonctionnement d'une organisation publique ou privée pour garantir l'égalité des personnes au sein d'une entreprise. Aujourd'hui, le terme de bureaucratie est connoté négativement. Le fonctionnement unilatéral que définissait le sociologue a été depuis critiqué. Pour autant, de son travail on peut retenir l'importance de la rédaction des procédures de fonctionnement. La politique documentaire participe donc de cette théorie. Elle découle aussi, dans son application actuelle au sein des bibliothèques, d'une évolution du management qui cherche à gommer la subordination dans le fonctionnement des organisations. La réintroduction du facteur humain dans l'organisation propose une orientation dans les travaux de politique documentaire actuels.

Sur un plan chronologique, une origine du principe de politique documentaire s'avère anglo-saxonne et même étasunienne. Dans les années 1970, un ensemble de bibliothèques universitaires et de grandes villes ont cherché à établir des critères d'évaluation des collections à la fois comparables et quantifiables. Depuis, ces groupes de travail, *RLG* ou *Research Libraries Group*, ont évolué. Le *RLG Conspectus* a intégré l'*OCLC, Online Computer Library Center*. Ces bibliothèques américaines ont posé les premiers jalons de la formalisation de la politique documentaire. En d'autres termes, elles ont donné des clés pour le fondement raisonné d'une collection et les règles que peuvent se donner les professionnels. En premier lieu, les *collecting levels* s'adressaient aux bibliothèques universitaires. Par la suite, outre l'objectif d'harmoniser les collections des bibliothèques, ce *Conspectus* a permis de développer des documents de charte des collections ou de politique d'acquisition.

En France, les recherches et les réflexions professionnelles autour de la politique documentaire ont été principalement diffusées par Bertrand Calenge, conservateur des bibliothèques. Ses ouvrages, ses publications et son blog professionnel sont des documents essentiels à la recherche sur la politique documentaire d'une part. Cette diffusion de connaissances permet aujourd'hui une ouverture des professionnels au concept de politique documentaire et une analyse raisonnée de la collection d'autre part. Sa définition de la politique documentaire comprend la nécessité d'adapter chaque politique au territoire et à la réalité sociale d'une époque. Pour autant, sur la constitution d'une politique documentaire, Bertrand Calenge écrit « Construire une politique documentaire signifie donc d'abord, paradoxalement, s'éloigner un instant des collections pour considérer l'unité et la cohérence des missions et actions de la bibliothèque en tant qu'instrument au service de la collectivité, et prêter attention aux besoins de la population. » Les procédures, méthodes et exemples exposés dans cet ouvrage ont largement formé ma vision de la politique documentaire et sa constitution à la médiathèque de Lannion.

A sa suite avec une dimension plus réseautée, on peut citer Jérôme Pouchol, conservateur des bibliothèques et directeur de la politique documentaire au sein des médiathèques Ouest Provence. Sa définition de la politique documentaire peut être énoncée ainsi : « Ensemble des objectifs et processus pilotant la gestion de l'information, incluant la politique d'acquisition, la politique de conservation et la politique de médiation des collections. » (Jérôme Pouchol, 2016) Jérôme Pouchol a entamé un travail considérable dans le champ de la politique documentaire, certes à travers des publications, des interventions et des formations, mais aussi par la mise en application très concrète de la formalisation de la politique documentaire dans le réseau des bibliothèques d'Istres Ouest Provence. Cette réflexion a



véritablement enrichi ma mission dans le contexte lannionnais. Sur le mode de la science ouverte, qu'il appelle de ses vœux, j'ai pu étudier les fiches domaines documentaires diffusées pour en adapter une pour la médiathèque de Lannion. Si j'ai commencé par largement m'appuyer sur le modèle d'Ouest Provence, dans la troisième partie (III. 2. 1) j'ai cherché à proposer une fiche domaine adaptée à la médiathèque de Lannion qui n'est quant à elle pas en réseau.

D'autres contributeurs à la littérature professionnelle m'ont formé à la politique documentaire sur le plan théorique. Leur approche se déploie évidemment dans un contexte professionnel. Pour autant, avant l'application de certaines pratiques de formalisation à Lannion, je ne pouvais affirmer être formée concrètement à l'application d'une politique documentaire dans une bibliothèque. J'ai donc appris par mes recherches et mes échanges avec l'équipe de la bibliothèque à développer une définition adaptée à la médiathèque de Lannion et à imaginer le projet de formalisation des pratiques.

La réflexion de Charlotte Henard m'a permis de prendre de la distance par rapport au contexte du stage et de m'attacher à la réalité du monde des bibliothèques et pas seulement des bibliothèques publiques. J'ai aussi étudié la politique documentaire comme outil d'aide au désherbage. Les collections et leur gestion sont au centre de la réflexion des bibliothèques publiques. Dans le chapitre "C'est du vide que dépend l'usage", Françoise Gaudet et Claudine Lieber expliquent l'importance de désherber dans un souci de gain de temps et d'image de la bibliothèque comme un lieu en adéquation avec son public.

Le lien entre tous les publics et la collection est indéniable aujourd'hui. Cette affirmation n'a pas toujours été une réalité, comme nous l'avons vu plus haut. L'évaluation d'une collection au prisme de son usage et donc de son public représente le critère le plus adapté en bibliothèque publique pour les collections en libre accès à vocation non patrimoniale. Dès lors, la politique documentaire doit bien entendu être pensée avec son public. Les moyens financiers et humains influencent aussi les choix et les applications possibles au sein de la collection. Si la politique documentaire concerne les publics, alors la politique d'action culturelle doit être incluse dans cette réflexion. Ces deux politiques appartiennent bien souvent à des pôles différenciés dans les établissements de lecture publique. Tout comme Jérôme Pouchol le propose dans sa définition, il m'apparaît important de relier l'élaboration des collections à leur médiation.

En somme, suite aux évolutions de la médiathèque de Lannion évoquées dans la première partie de ce mémoire, la structure a fait le constat d'un besoin de mettre en adéquation l'usage de ses collections avec les choix documentaires effectués : cela inclut l'acquisition, la conservation (et le désherbage), le budget, le personnel et l'action culturelle. Donc, la réflexion

de politique documentaire engagée lors de mon stage est une entame à la définition que se donne chaque secteur de la médiathèque. Je propose de présenter ce processus dans la deuxième partie de ce mémoire (II. 2. 1). En d'autres termes, la politique documentaire s'écrit sur le temps long, à partir de bilans annuels et de débats au sein de l'équipe. Cette dimension de gestion est exposée dans la deuxième partie de ce mémoire (II. 3. 3.). La politique documentaire et sa formalisation n'étaient pas inscrites dans les pratiques professionnelles de l'équipe. Sachant que la politique documentaire ressemble à son établissement, la construction de la politique documentaire à Lannion sera différente de celle d'une autre structure. L'organigramme transversal et la polyvalence de l'équipe influent nécessairement sur les règles et le guide qu'ont écrit les agents.

### **3. LA PRESENCE DES RESEAUX DANS LES PRATIQUES DOCUMENTAIRES**

La mutation dite de mise en réseau change profondément les ensembles organisationnels des bibliothèques. On distingue ici deux types de mise en réseau différents dans le monde des bibliothèques. D'une part, je citerai les mises en réseau des bibliothèques publiques qui dépendent d'une même intercommunalité. Et d'autre part, la mise en réseau au sens plus large qui se construit dans un écosystème numérique.

La mise en réseau des établissements de lecture publique découle de la décentralisation des activités de l'État en France. A partir des années 1980, L'État a engagé la décentralisation de ses pouvoirs au profit des collectivités locales. (Verpeaux, M. et al, 2021) Avec la première étape en 1982, débute le Ier acte de la décentralisation. Cet ensemble de lois promulguées tout au long des années 1980 donne une indépendance plus grande aux pouvoirs locaux dans l'exercice de l'autorité et des responsabilités diversifiées qui leur incombent. Cette première étape renforce le développement de l'intercommunalité, notamment avec la loi Chevènement de 1999, ce qui aura une incidence importante sur le monde des bibliothèques par la suite avec la création de réseaux. Le IIe acte débute à partir des années 2000, il affirme un déploiement d'expérimentations participatives pour inclure les citoyens dans le processus démocratique. Cette nouvelle vague décentralisatrice concerne aussi les compétences transférées par l'Etat. Une troisième étape est entamée au début des années 2010 avec la nouvelle réforme territoriale, la loi NOTRe, qui propose un nouveau découpage du territoire avec une incidence certaine sur les intercommunalités et donc une partie de réseaux de bibliothèques concernés. Ce nouvel acte se concrétise avec la loi Robert de 2021 qui inscrit une obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de mettre en place un plan de développement pour la lecture publique au sein du territoire lorsque celle-ci est déclarée intercommunale. Les

différents EPCI ont la compétence, facultative ou obligatoire, de prendre en charge « les équipements culturels ». Suite à ces multiples réformes, les bibliothèques s'organisent de façon différente d'un territoire à l'autre. En effet, des réseaux dits « intégrés », comme peut l'être le réseau des médiathèques d'Istres Ouest Provence, mutualisent l'ensemble de leurs moyens et de leurs pratiques ; d'autres réseaux se construisent sur le principe municipal en partageant certains aspects ou seulement leurs catalogues sur un portail commun. Toutes les pratiques semblent exister. Elles dépendent des moyens donnés par les tutelles pour développer de nouveaux services, depuis les navettes de documents à la mutualisation du budget ou encore la coordination du réseau. Chaque réseau créé l'est pour la raison suivante : une mutualisation des ressources au bénéfice des publics desservis. Cette décision s'explique aussi par une mutualisation des moyens financiers et donc un fonctionnement uniformisé sur un territoire intercommunal.

Le réseau sur le plan documentaire a été examiné par plusieurs contributeurs à l'ouvrage *Mutualiser les pratiques documentaires en réseau*<sup>2</sup>. Ce travail sur la politique documentaire prend en compte les deux dimensions du réseau : les réseaux intercommunaux et les mises en réseau rendues effectives par le numérique. Dans ce document, la mise en réseau des contenus des bibliothèques découle de l'émergence du Web collaboratif. Ce nouveau modèle du Web met au centre les pratiques et les besoins de l'utilisateur. Les médias sociaux et les sites collaboratifs sont de nouveaux canaux de diffusion de contenus. Ainsi, les besoins des publics incluent aujourd'hui une dimension sociale et participative. Des initiatives sont développées par des groupes de bibliothécaires, comme avec Eurêkoi soutenu par la BPI qui promet à tout internaute une réponse à sa question. Ce modèle propose aux bibliothèques de coopérer afin de créer des contenus réseautés et ouverts. Dans l'optique de mutualisation des contenus, la Babelthèque (Pierre Fremaux, 2016), qui s'appuie sur le réseau collaboratif qu'est Babelio, complète l'expérience utilisateur des usagers des bibliothèques publiques. Si la seconde initiative s'inspire de la traditionnelle prescription de lecture, la première qu'est Eurêkoi propose une solution d'assistance face à la masse d'informations disponibles sur le Web (Sylvère Mercier, 2016). Cette vision de l'information s'oriente davantage vers les notions de « science ouverte » ou de « communs du savoir ». La charte de l'ABF, « Bib'Lib » ou l'initiative Ziklibrenbib sont autant de propositions qui correspondent au Web collaboratif. L'information devient alors ouverte et accessible que ce soit dans son contenu ou dans la manière dont elle a été créée avec un souci de transparence envers les publics.

---

<sup>2</sup> Pouchol, J. (2019). Mode d'emploi. In *Mutualiser les pratiques documentaires : Bibliothèques en réseau*. Presses de l'enssib. <http://books.openedition.org/pressesenssib/5961>

Dans un monde réseauté, les bibliothèques et le contenu qu'elles diffusent, et bien souvent produisent, s'inscrivent aussi dans un rapport social au numérique et au maillage territorial. Les productions documentaires et notamment la politique documentaire s'intègrent aujourd'hui dans ces deux transformations majeures pour le monde informationnel.

L'évolution des pratiques professionnelles et quotidiennes au regard de l'information et de sa gestion est essentiellement due au virage numérique abordé avec une nouvelle ère du Web depuis les années 2010. Cette nouvelle vision d'un Internet collaboratif modifie le rapport de l'individu à l'information. Les différentes sources accessibles sont légion et elles peuvent être diffusées sur un même canal. En conséquence, la hiérarchisation des sources d'information n'a plus lieu. C'est bien dans ce contexte que la formalisation est primordiale. D'une part, la mise en réseau suppose une nécessaire harmonisation et exposition des pratiques au bénéfice des professionnels qui peuvent alors développer des procédés plus objectifs. D'autre part, la politique documentaire permet de rationaliser les connaissances des bibliothécaires pour une meilleure médiation des savoirs, ouverts ou non, et pour se préparer à un monde réseauté, que ce soit sur le plan territorial ou sur le plan collaboratif, facilité par le numérique.

Dans cette partie sont exposés les appuis théoriques que j'ai utilisés afin de développer ma réflexion au sein de la bibliothèque de Lannion. Ma mission de stage a débuté par un état des lieux chiffré de la collection, indispensable à mes yeux, à la formation d'une réflexion au vu du besoin d'écrire, de formaliser et de prendre de la distance par rapport aux pratiques installées à la médiathèque. En parallèle de ce travail concret, j'ai étudié la littérature professionnelle en lien direct avec ma mission, la politique documentaire, comme on vient de le voir. Cependant, j'ai aussi pensé nécessaire d'inscrire ce travail dans une réalité professionnelle : il s'agit de l'évolution des modèles en bibliothèque car cela touche directement l'orientation des réflexions de la médiathèque ; il s'agit aussi de la question du réseau en bibliothèque qui bouleverse les pratiques avec le numérique et les intercommunalités. Je vais maintenant rendre compte du travail effectué avec l'équipe et du processus du travail engagé sur la politique documentaire.

## **2. Les collections et le processus de formalisation avec l'équipe de la médiathèque de Lannion**

*“Elle [la collection] n'est plus l'accumulation muséale des savoirs, mais elle est le gisement modelé au service d'une population.” (Bertrand Calenge, 1999)*

### **1. UN ETAT DES LIEUX CHIFFRE**

Mon stage s'est déroulé dans un contexte de réflexion autour du changement des services de la médiathèque. En effet, il s'est agi d'articuler l'offre concernant les collections et l'offre des espaces proposés aux publics et donc des services présents dans les lieux. Cette recherche d'équilibre dévoile une forme de tension entre ces deux offres. Si ces deux dimensions semblent contradictoires au premier abord, sur le fond les espaces de la médiathèque doivent être cohérents avec la collection par souci d'équilibre. Les espaces et les fonds sont alors complémentaires et ils doivent être pensés comme un tout. Ce constat a été établi à partir de ma première semaine de stage.

Pendant une semaine, j'ai échangé avec chaque agent pour comprendre sa vision du secteur. Ce temps d'échange m'a permis certes de me familiariser à la médiathèque mais aussi de confronter les idées de l'équipe à la réalité métier dans laquelle je suis imprégnée depuis bientôt deux ans. Ce panorama de la médiathèque était dans un premier temps un moyen de comprendre le rapport des agents à la collection à laquelle ils étaient rattachés. Je souhaitais ainsi appréhender le travail à effectuer d'après les membres de l'équipe sur chaque fonds. Au lieu de cela, chaque agent – sans s'être concerté – m'a exprimé sa vision du futur secteur dans le cadre du réaménagement. De nombreuses idées ont été évoquées, elles concernaient toutes le mobilier, les outils numériques ou encore de nouveaux services. Tout cela sera à mettre en place lors du réaménagement. Mon stage portant sur la politique documentaire de l'établissement, il a fallu cadrer l'orientation de ma mission avec la direction.

Ainsi, il a été acté que mon stage serait consacré à la politique documentaire, à la formalisation des pratiques et à l'insufflation d'une dynamique de désherbage. Par conséquent, mon travail a commencé par un état des lieux des collections dans un souci d'objectivation des données. En effet, le désherbage et la possible élimination des documents restent

problématiques pour les professionnels. - « Globalement, c'est moi la grande faucheuse. », m'a déclaré une bibliothécaire rencontrée pendant mon stage.

L'état des lieux des collections a donc commencé avec mon arrivée en stage. Un état des lieux suppose une forme de distanciation par rapport au terrain étudié, dans mon cas les collections de la médiathèque. Cet angle m'a permis dès le début du stage de chercher à objectiver mon propos pour l'ensemble de l'équipe. L'usage des collections a largement orienté mon analyse : le public modèle les décisions d'un établissement de lecture publique. Ainsi, j'ai étudié différents travaux sur l'évaluation d'une collection. Outre la collecte des taux de rotation par sous-collection, il n'y avait pas à Lannion de travail statistique sur l'ensemble des documents. J'ai fait le choix d'orienter mon état des lieux chiffré vers les documents en libre accès. En effet, ce travail a été engagé pour deux raisons : amorcer une dynamique de désherbage nécessaire et apporter une vision générale de la collection par secteur à l'équipe pour débiter le travail sur la politique documentaire.

Il s'est agi de retenir les indicateurs adéquats rendant compte de l'usage des publics de la collection. La restitution chiffrée auprès de l'équipe devait être compréhensible et très adaptée à la réalité de terrain de la médiathèque de Lannion. Je me suis donc documentée au mieux pour fournir des définitions concrètes pour chaque indicateur présenté. Suite aux différentes recherches, j'ai retenu un certain nombre de formules statistiques à communiquer à l'équipe : l'âge médian de la collection, le taux de rotation, le facteur de représentativité, le renouvellement de la collection, le taux de fonds actif, le taux d'accroissement et la répartition des documents par sous-section en comparant le volume et le prêt (Annexe 10).

Toutes ces données établissent une photographie assez fidèle d'un fonds. Pour autant, il apparaît essentiel de préciser que les chiffres sont à relativiser. Le module statistique n'est pas toujours exact. Des variations sont à noter. Elles s'expliquent par différents facteurs, notamment sur la saisie des notices qui ne sont pas toujours prises en compte de manière égale par le logiciel Decalog. La limite de l'outil a eu l'avantage de mettre en perspective l'état des lieux. Cela a aussi permis de cultiver une distance par rapport aux chiffres sans chercher à atteindre un résultat numérique idéal de la collection, objectif vain. L'essentiel se trouvait bien dans la démarche : obtenir un panorama des collections.

Cette photographie est reproductible par l'équipe, via le module statistiques, et j'ai créé des requêtes de recherche de données pour reproduire ces chiffres. J'ai également développé des tutoriels sur les statistiques pour que l'équipe s'empare de ces multiples outils qui donnent de la distance par rapport à l'ensemble qu'est la collection, plutôt que de s'intéresser à chaque livre en particulier. Cette littératie des données devient tangible pour une équipe lorsqu'elle y voit l'intérêt concret d'une mise en application sur le lieu de travail. Pour autant, la formation à ce genre de procédé apparaît comme essentielle. En effet, je ne pense pas que le passage d'une stagiaire au sein d'une équipe soit suffisant à la mise en route d'une analyse statistique régulière.

Outre les recherches sur l'évaluation, le choix des indicateurs s'est aussi adapté aux besoins de chaque secteur au regard des transformations à mettre en place à la médiathèque. Avec le projet de réaménagement dans les esprits, les besoins de changements dans la constitution de la collection sont nécessairement influencés par cette redéfinition des espaces. Les pratiques des professionnels et les choix documentaires ont largement modelé ma manière de procéder : comparer le volume des documents par sous-collections (grandes classes de la *Dewey* ou genres de roman) aux taux d'emprunt de ces sous-ensembles était un indicateur important. On a pu ainsi observer le rapport du public à la réalité de la collection. De ce panorama, on a pu avec les membres de l'équipe établir des conclusions sur chaque fonds particulier.

## **2. UN ACCOMPAGNEMENT VERS LE CHANGEMENT**

La direction de la médiathèque avait déjà engagé un premier point sur la politique documentaire. Cependant, ce travail s'appuyait sur un état des collections par rapport au nombre de documents à désherber selon le taux de rotation de chaque fonds. Si cette démarche proposait les bons outils et l'accompagnement nécessaire au projet, les objectifs de celui-ci n'ont pas été clairement partagés par l'équipe. De plus, la prise de recul nécessaire lorsqu'on appartient à une structure depuis longtemps peut être difficile à cultiver. L'état des lieux effectué en profondeur à mon arrivée a donné la prise de recul nécessaire, ce qui a créé une approbation plus grande au sein de l'équipe. Suite à l'état des lieux chiffré, en coopération avec la direction, on a préparé une réunion d'équipe avec plusieurs points à aborder. La directrice de l'établissement a présenté le projet, la nécessité de s'y tenir et de se donner les moyens pour que toute l'équipe participe.

Cette première entrée en matière a relié l'importance de réaliser une politique documentaire dans l'établissement pour pouvoir réaménager. A partir de cette règle, les orientations de l'équipe ont été systématiquement déplacées vers la politique documentaire afin de consacrer les efforts des agents à cette tâche.

Lors de cette réunion, j'ai présenté mon travail d'état des lieux auprès de l'équipe. Pour autant, j'ai exposé en premier lieu mes recherches sur le futur réaménagement. Au début, la politique documentaire n'avait rien de tangible pour l'équipe, notamment les retombées positives qu'entraîne la formalisation des pratiques. J'ai donc commencé par évoquer les pistes d'amélioration à apporter aux espaces en m'inspirant d'autres structures. J'ai choisi de montrer des structures récentes, ayant été aménagées dans un souci de créer des espaces de vie pour les publics dans la bibliothèque. C'est là que j'ai pu expliciter le lien entre les espaces et les collections. Du fait de l'organisation de la médiathèque de Lannion, les espaces sont en très grande majorité occupés par des rayonnages de livres, CD et DVD. Les espaces de travail, de détente ou d'échanges y sont rares. Ce moment a permis de montrer le changement avec un aspect positif : s'adapter aux besoins des publics. Un choix de réaménagement avec des pratiques troisième lieu que ce soit le mobilier ou la création d'espace collaboratif a pour conséquence une redéfinition des espaces par rapport à la collection.

Pour réaliser ces modifications, l'étendue des rayonnages des collections doit être réduite. Comme l'explique Nicolas Beudon, l'aménagement en alcôve nécessite une réduction des collections de 30 %. Si l'on souhaite s'éloigner du modèle bibliothèque d'étude avec un enchaînement linéaire des étagères, alors des aménagements qui rendent l'espace plus chaleureux comme une alcôve sont préférés. En conséquence, cet argument m'a permis de faire le lien avec l'équipe entre le réaménagement et la campagne de désherbage à engager. Contrairement à mon premier stage, je n'ai pas envisagé le désherbage comme un tout ou comme une action isolée, j'ai bien cherché à l'inscrire dans le processus complet de gestion d'une collection. De plus, plutôt que d'encourager à désherber sans objectif défini, j'ai souhaité amener l'équipe à désherber en plusieurs étapes. La première correspond au retard accumulé par un héritage ancré de conservation ; comme chiffre général, je me suis appuyée sur la proposition de Nicolas Beudon et de ses 30 % à retirer des collections. Il est intéressant de préciser qu'à Lannion, le désherbage correspond essentiellement à une mise au pilon des documents en vue de la vente et exceptionnellement à une mise en magasin. Cette première phase sera ensuite



étudiée pour savoir si elle est suffisante pour le futur réaménagement. Ensuite, la seconde étape renforce l'idée d'un désherbage au quotidien, ou annualisé suivant le temps des agents, avec un principe général : un document acquis pour un document retiré des collections. Ces changements, bien compréhensibles de tous par souci de place, ne sont pas toujours aisés à mettre en œuvre surtout dans le contexte lannionnais avec un budget et un espace importants. Le désherbage à Lannion figure de pierre angulaire pour la politique documentaire et pour le réaménagement.

La formalisation de la gestion de la collection passant par l'écriture d'une politique documentaire, j'ai alors introduit la notion de politique documentaire auprès de l'équipe, les différentes formes qu'elle peut prendre et l'utilité qu'elle aura à terme pour la collection et le quotidien des agents. Par ailleurs, les terminologies diffèrent selon les structures : charte documentaire, charte des collections, plan de développement des collections, schéma général d'orientation, protocole de sélection, etc. Il a été fait le choix de distinguer deux documents : la charte des collections et la fiche domaine. Le premier est public, général, reflétant l'ensemble des orientations de l'établissement et validé par la tutelle. Le second a pris une forme temporaire et en évolution continue, celle de la fiche domaine. Dans ce document interne, à l'usage des agents de chaque secteur, on a cherché à rassembler plusieurs axes de gestion d'une collection :

- processus de sélection des documents
- règles de désherbage
- objectifs de la collection à développer
- répartition du budget par contenus et genres.

Ce sont les conclusions de l'état des lieux qui ont pu m'amener à ce constat : la nécessité d'un désherbage important et de la formalisation des pratiques documentaires pour s'adapter au public et à ses usages. Le désherbage tout comme la politique documentaire, s'ils sont les objectifs centraux de l'équipe aujourd'hui, sont des outils pour créer une offre plus intéressante à destination du public et pour améliorer la gestion documentaire au sein de l'équipe.

Une fois la politique documentaire écrite, même si elle reste à renouveler régulièrement, d'autres objectifs plus concrets seront réalisables comme le développement de nouveaux services dans le cadre du réaménagement. Cet ensemble de remises en question, de tâtonnements, d'essais a, à mon avis, été possible grâce à l'organisation de l'équipe de la structure. En effet, l'organigramme de l'établissement valorise les compétences des agents plutôt que leurs statuts (A, B, C). Ce constat démontre une volonté de la direction de créer une atmosphère de travail dynamique où chaque agent se sent engagé dans sa mission et intégré dans les étapes aussi technicisées comme pourrait être considérée la politique documentaire. Le management bienveillant, notion galvaudée, moquée, voire qualifiée de superficielle, permet d'accompagner le changement. Certes, au niveau organisationnel, on ne peut véritablement transformer les catégories d'emploi pour sortir d'une hiérarchie qui peut provoquer du stress dans certains cas ; mais à l'échelle du particulier, les attitudes d'encadrement peuvent véritablement influencer sur l'attitude des agents face au changement. L'avancement de l'équipe dans le projet de politique documentaire s'explique donc par le temps donné pour réaliser les étapes du projet. De plus, si on s'appuie sur le management par objectifs, avec l'acronyme SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporels), les agents ont pu s'emparer du projet et en comprendre les tenants et les aboutissants.

### **3. DES EVOLUTIONS CONCRETES OU DE LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE**

Après cette première réunion d'équipe consacrée à la politique documentaire, d'autres réunions ont été programmées par grand secteur de la médiathèque. Lors de mon stage, deux réunions de suivi ont eu lieu par secteur. Chaque première réunion a consisté en :

- une restitution précise de l'état des lieux de la collection concernée,
- un échange autour de différents listings mis à la disposition de l'équipe - listing prenant en compte plusieurs critères et s'appuyant sur le non-usage de certains documents tout comme sur la péremption de l'information,
- une présentation de la fiche domaine à compléter en parallèle du travail de désherbage.

- une sélection de livres, CD ou DVD qui correspondaient à la méthode IOUPI de la BPI (Incorrect, Ordinaire, Usé, Périmé, Inadéquat).

Ma préoccupation principale lors de ces échanges était de proposer des outils et des méthodes concrets. Sortir du virtuel et faire comprendre l'effet de la politique documentaire sur la collection physique a été un vrai enjeu. En effet, pour des professionnels, une fiche domaine ou un listing de documents peut paraître bien éloigné de la réalité métier. Pour autant, on a pu observer un intérêt général et une motivation importante à l'amélioration concrète de la collection.

Suite à ces réunions, les agents des différents secteurs ont entamé le travail sur le désherbage et l'élaboration de la fiche domaine à partir du modèle proposé. La fiche domaine permet de prendre en compte un certain nombre de caractéristiques de gestion de la collection. Toutes ces pratiques écrites dans la fiche domaine sont préexistantes à l'écriture de la politique documentaire. La formalisation permet de prendre de la distance et d'obtenir une vue d'ensemble de la collection, de sa conduite et de son élaboration. Les caractéristiques de gestion d'une collection concernent en réalité des points plus précis que ceux évoqués plus haut : la veille informationnelle, la sélection des éditeurs, les thèmes frontières entre plusieurs secteurs (documentaires jeunesse et adulte par exemple), l'évolution statistique d'usage de la collection, le classement des sous-collections. Toutes ces catégories présentes dans la fiche domaine sont inspirées des fiches domaines du réseau d'Istres Ouest Provence. Ce premier modèle de fiche domaine a eu le mérite de créer une harmonie entre les secteurs de la médiathèque. En effet, les agents ont pu délimiter et fixer leur pratique via des catégories concrètes.

Pour autant, ce genre de fiche domaine, sûrement très adapté à un réseau conséquent tel que celui d'Istres, a pu étonner certains membres de l'équipe. Dans ce cas, deux réactions se sont manifestées : d'une part, certains agents ne se sont pas reconnus dans le processus d'écriture, certaines catégories n'étant pas parlantes pour leurs pratiques documentaires ou leur secteur, et d'autre part, la charge du travail de rédaction a pu décourager par rapport à l'utilité effective d'un tel document. C'est pourquoi, même si une grande partie de l'équipe s'est emparée du modèle, j'ai adapté ce premier modèle pour la médiathèque de Lannion (Annexe 16).

Par la suite, les secondes réunions de politique documentaire par secteur ont permis de faire le point, de débattre sur certains sujets et de voir les limites du projet pour chaque secteur. La question du désherbage pour certains secteurs reste difficile, on voit tout de même une dynamique s'engager. En d'autres termes, le temps nécessaire au désherbage doit être intégré par chaque agent dans son temps de travail habituel, ce qui peut sembler difficile à mettre en place au démarrage. L'évolution du désherbage des documents en accès libre a été effective (Annexe 11).

Plusieurs points d'accroche subsistent et sont à prendre en considération pour la suite, notamment la dimension organisationnelle : la sectorisation de l'équipe de par les espaces des collections reste forte, les fiches de poste sont à remodeler afin de prendre en compte la charge de travail de politique documentaire et de suivi du désherbage. On peut aussi noter l'absence d'un poste qu'on voit se développer considérablement, celui de responsable de politique documentaire. Cela peut être difficile pour la direction d'incorporer ces fonctions en sus. Un dernier point qu'on peut qualifier de limite est la difficulté à intégrer le public dans un tel projet. Les statistiques d'usage de la collection permettent de prendre en compte les publics. Pour autant, on peut s'interroger sur le manque de transparence de certains choix. A l'image des médiathèques d'Istres Ouest Provence, il sera peut-être intéressant à terme de diffuser des chartes documentaires publiques. Pour contrebalancer ce dernier point, on peut se réjouir de l'acquisition collaborative du secteur de Bande Dessinée adulte avec le public - qui perdure et propose ainsi de jouer la carte du participatif avec une influence directe sur la politique documentaire.

Bien évidemment, les pratiques documentaires antérieures n'étaient pas hors-sol ou dénuées de professionnalisme ! Je qualifierais peut-être davantage les pratiques que j'ai observées d'implicites, de tacites et dont les interprétations peuvent différer d'un agent à l'autre. Une certitude, la gestion de la collection au prisme de la politique documentaire offre la possibilité d'objectiver les pratiques et de les partager plus simplement. Outre un meilleur contrôle de la collection, si une mise en réseau devient effective, ce travail sur les pratiques sera bénéfique à la recherche d'une harmonisation avec d'autres structures. Plus généralement, le contexte informationnel et médiatique incite la profession à développer des outils objectifs et reconnus par tous. La politique documentaire permet certes aux professionnels des bibliothèques de prendre de la distance par rapport à leurs pratiques, mais elle offre aussi une

protection à l'égard de toute critique, émanant d'un public local ou d'un journal national, ou de tout soupçon de partisanisme. La situation américaine, sans l'assimiler à une réalité française, pose la question de l'orientation des collections et du pluralisme bien réel en bibliothèque. La politique documentaire, sans être la panacée, sert d'instrument de réflexion sur les missions des bibliothèques et la manière dont les collections reflètent ces fonctions.

De l'état des lieux des collections à la formalisation des pratiques documentaires, on trouve toutes les étapes nécessaires à l'écriture de la politique documentaire. En s'appuyant sur la réalité de terrain et sur la réalité métier, il s'est agi lors de mon stage de montrer le processus à parcourir pour créer des pratiques documentaires en adéquation avec son public. Un fonctionnement interne plus clair bénéficie aussi à l'ensemble de l'équipe. Pour autant, on observe que la tradition de la conservation subsiste dans le rapport à l'offre documentaire. Je me permets de citer Ranganathan, bibliothécaire indien, et ses cinq lois pour revenir sur la première - « les livres sont faits pour être utilisés » - *“Unfortunately, under the force of this inherited tendency, he came to regard the shelves rather than the hands of readers as the proper place for books.”* Cette citation soupèse une réalité du métier en perpétuelle évolution vers son public et ses besoins. De ce processus, je propose dans la partie suivante d'étudier, à partir d'une démarche qualité, la relation qu'entretiennent les établissements de lecture publique avec leurs pratiques documentaires.

### **3. Et vous, vous formalisez ? Étude d'une démarche qualité comme levier d'amélioration**

« Je peux prendre du recul et au vue de la densité de la production éditoriale, on est vite tentée d'acheter beaucoup de choses et il faut pas se laisser embarquer que là dedans et il faut réfléchir à l'usage de nos lecteurs, aux taux d'emprunt et de rotation et de croiser toutes les informations possibles pour faire des acquisitions censées. Et pas se dire « oh cet album, j'ai acheté pleins d'albums parce qu'ils sont trop beaux ! », « bah oui mais est-ce que dans le fonds j'ai pas déjà eu des nouveautés ? ». Ça permet d'avoir un regard critique sur nos collections et d'être plus objectifs. » Mazé-Milon – toutes les citations des propos des bibliothécaires interrogés sont retranscrites dans l'annexe 12.

#### **1. LE BENCHMARKING COMME LEVIER D'AMELIORATION**

Le *benchmarking* possède bien des synonymes tels que démarche qualité ou analyse comparative. En d'autres termes, le *benchmarking* permet d'évaluer une procédure dans une organisation en la comparant aux usages d'entreprises similaires. J'ai donc utilisé ce concept via des entretiens dits "qualitatifs" avec des professionnels des bibliothèques sur les pratiques documentaires de leurs structures. Le but de ces échanges était d'améliorer et de prendre du recul par rapport au travail de politique documentaire engagé à la médiathèque de Lannion. Le *benchmarking* s'utilise notamment dans une dynamique d'amélioration plutôt que de création. Ainsi, au sein de la médiathèque de Lannion, une veille informationnelle adaptée est effectuée par plusieurs membres de l'équipe. L'équipe s'empare ensuite des informations diffusées selon les compétences et les affinités de chacun selon les sujets. Cette stratégie professionnelle fonctionne car elle permet à tous de s'inspirer des pratiques d'autres établissements. Pour autant, cette réception de la veille s'établit à partir du ressenti de chacun. C'est pourquoi, dans le cadre de la politique documentaire, il s'avérait intéressant de créer une stratégie « rationnelle » pour améliorer la formalisation de la politique documentaire et en conséquence le service de la collection pour le public.

Cette étude de *benchmarking* produit plusieurs effets :

- comparer très concrètement les fonctionnements d'autres structures (en réseau ou non, de tailles différentes et avec des tutelles différentes),

- en tirer des préconisations pour le terrain étudié (faisabilité et réalisme),
- apporter une approche en recul sur les pratiques et affirmer que rien n'est immuable,
- apporter une dimension raisonnée et comparative à un travail qui mêle le ressenti du bibliothécaire et la connaissance technique et professionnelle,
- étudier d'autres structures ce qui permet de développer une compétence professionnelle de type littéraire.

Suite à des recherches sur les sites des bibliothèques, je souhaitais évaluer plusieurs groupes. Comme il n'était pas évident d'établir si des bibliothèques disposaient une politique documentaire écrite, j'ai cherché à contacter des bibliothèques aux profils variés telles que des bibliothèques en réseau, des bibliothèques municipales, des bibliothèques avec des pratiques tiers-lieu, des bibliothèques avec des particularités (présence d'un fonds exceptionnel, approche transparente auprès des publics sur certains services, etc.). Au début, j'ai cherché à étudier un maximum de bibliothèques municipales, force est de constater que les communes d'une certaine taille (plus de 15 000 habitants) ont rarement des bibliothèques demeurées municipales. Avec les réformes territoriales entamées depuis les années 1980, les intercommunalités et en conséquence les réseaux de bibliothèques se sont largement développés. La mutualisation croissante des services de lecture publique entre les communes d'une même communauté de communes ou d'agglomération suppose une concertation au sein de ces réseaux. Il était alors intéressant d'étudier les différences de fonctionnements entre ces bibliothèques au regard de leur tutelle, leur public et leur organisation interne. Sans attendre un résultat définitif, il s'est agi de mesurer l'influence de l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique documentaire formalisée sur les fonctionnement des bibliothèques.

Si le terrain dans lequel j'ai fait mon stage, Lannion, n'est pas en réseau, il existe néanmoins une communauté de communes. Alors, il est intéressant d'intégrer les pratiques réseaux dans la réflexion de la politique documentaire. La médiathèque de Lannion appartient aujourd'hui à une communauté d'agglomération d'un bassin d'une population de 90 000 habitants. Le transfert de la compétence culture de la commune à la communauté d'agglomération est alors à envisager dans ce contexte. Le développement des services et des

collections peut être pensé dans cette future perspective. Des pratiques réseaux sont à relever sur le territoire entre certaines bibliothèques. On peut en citer quelques unes :

- la concertation sur les programmes d'animations avec la bibliothèque de Perros-Guirec,
- l'utilisation entre plusieurs bibliothèques du Trégor de raconte-tapis, outils de médiation, dont la gestion est assurée par Lannion et qui appartiennent à la BCA, bibliothèque départementale,
- la fabrication et le partage de ces mêmes outils entre la bibliothèque de Lannion et ces bibliothèques du Trégor rural,
- des échanges d'outils s'effectuent régulièrement entre Lannion, Perros-Guirec et Paimpol.

Cette dimension du réseau s'avère très présente dans un territoire aussi étendu que celui du Trégor. Si aujourd'hui cela se limite à la médiation culturelle, imaginer une mise en commun des moyens pour répondre aux besoins des publics est envisageable avec une volonté et un investissement des politiques locales. Avec un regard prospectif, on peut imaginer le déploiement de certaines pratiques existantes à Lannion dans un futur réseau de bibliothèques. En effet, l'équipe du secteur jeunesse a créé des malles thématiques à destination des enseignants essentiellement, on peut alors imaginer des malles flottantes qui tourneraient d'une bibliothèque à l'autre suivant les besoins. Pareillement, la réussite qu'expérimente le secteur de la Bande Dessinée adulte avec son acquisition collaborative pourrait être étendue à d'autres fonds et dans d'autres bibliothèques pour créer des fonds diversifiés et adaptés à l'ensemble des publics d'un potentiel réseau. De plus, la présence de la bibliothèque de l'ENSSAT (École Nationale des Sciences Appliquées et de Technologie de Lannion), avec un abonnement collectivité, permet le prêt en seconde main des documents à son public. Ce fonctionnement réseauté existe donc aussi dans les faits pour certaines pratiques de valorisation des documents. Le besoin d'évoluer en lien avec des partenaires et des établissements de lecture publique démontre l'importance essentielle d'une médiathèque à interagir avec son territoire. Ces pratiques réseautées sont encouragées par la bibliothèque départementale.

Le résumé des pratiques existantes que je viens d'exposer correspond aussi aux retours que j'ai eu lors des entretiens avec d'autres établissements : la richesse du territoire,

46



l'engagement des bibliothécaires à développer différents moyens d'amélioration des services, qu'il y ait ou non une volonté macro-structurelle, enfin les nombreuses strates de fonctionnement des organisations.

C'est bien dans ce contexte que j'ai cherché à développer une étude de *benchmarking* pour rendre compte des pratiques documentaires : réseaux et de bibliothèques municipales, villes de taille moyenne à des plus petites structures, lieux aux sociologies des publics différentes. Ces différences permettent de développer un panorama des bibliothèques ouvert. Autrement dit, la pluralité de l'analyse comparative – ou *benchmarking* en termes de marketing – que j'ai menée apporte un regard élargi sur les pratiques documentaires des bibliothèques appartenant à des collectivités. Ce travail d'analyse s'est déployé au regard du contexte de la structure où j'ai évolué dans mon stage. Comme on l'a vu, Lannion n'est pas en réseau mais dans les faits sa médiathèque dessert un territoire plus étendu que sa tutelle. En conséquence, étudier à la fois des médiathèques à plus grand rayonnement, ou tête de réseau et dans le même temps des structures de proximité correspond à la réalité du territoire où évolue la médiathèque de Lannion.

Lors de cette étude d'analyse comparative, j'ai pu interroger et échanger avec dix professionnels appartenant à des établissements diversifiés. On compte sept bibliothèques de lecture publique de réseau, deux bibliothèques municipales et une bibliothèque universitaire. Pour les bibliothèques en réseaux, il s'agit du : Triplex à Pleslin-Trigavou (22) du réseau LIRICI, réseau des médiathèques de Mond'Arverne Communauté (63), réseau des médiathèques de la Baie avec Saint-Brieuc, Ploufragan et Trémuson (22), réseau lecture Thouarsais (79), réseau des médiathèques entre Dore et Allier (63). La Bulle à Mazé-Milon (49) et la bibliothèque Anita Conti à La Turballe (44) sont les bibliothèques municipales interrogées. Enfin, j'ai pu effectuer un entretien et une visite de la bibliothèque de l'ENSSAT qui appartient aux bibliothèques universitaires de Rennes.

Outre les arguments évoqués plus haut, cette étude des pratiques d'autres bibliothèques a été inspirée par une journée professionnelle organisée par la bibliothèque départementale des Côtes d'Armor (BCA). Lors de ces « visites apprenantes » (Annexe 13), j'ai pu découvrir deux bibliothèques du réseau LIRICI, Pleslin-Trigavou et Plumaugat. Ces deux bibliothèques avaient récemment été installées dans de nouveaux locaux. Le projet en collaboration avec les municipalités a été présenté aux bibliothécaires présents lors de cette journée. J'ai ainsi pu voir

la réalisation d'un projet d'aménagement avec deux exemples différents. Dans les deux cas, l'aménagement a été pensé en adéquation avec les besoins du territoire, les mairies concernées et les attentes du public. Pour Pleslin-Trigavou, on note une grande attention donnée aux pratiques dites de troisième lieu et au participatif dans la conception du bâtiment même. Alors que dans le cas de Plumaugat, la bibliothèque a été pensée comme un lieu de proximité au service de son public. Ces deux modèles m'ont permis d'élaborer une réflexion pour le projet de Lannion où on cherche à prendre en compte l'ensemble du service dans le cadre d'un réaménagement. C'est dans ce contexte que j'ai cherché à mieux comprendre les fonctionnements et les pratiques documentaires d'autres structures au prisme de leur territoire et caractéristiques.

Avant d'évoquer les résultats et les conclusions que je tire de ma recherche, je souhaite rendre compte des limites de ma démarche et en même temps justifier le choix qui a été le mien : établir l'analyse comparative au regard d'un travail de politique documentaire déjà engagé à la médiathèque de Lannion. Un autre choix aurait consisté à mener les entretiens en amont et d'en déduire le meilleur chemin à prendre par la suite avec l'équipe de la médiathèque. Pour autant, plusieurs éléments confortent ma démarche.

L'élément premier que j'avancerai est le fait que la mise en place des premières fiches domaines à la médiathèque s'est appuyée sur une réalité du monde des bibliothèques - déjà expérimentées par des structures faisait autorité dans le domaine des médiathèques de la MIOP (Médiathèque d'Istres Ouest Provence) à la BPI (Bibliothèque Publique d'Information), et par de nombreuses bibliothèques départementales. Cette première étape de la politique documentaire à Lannion n'est pas détachée du monde des bibliothèques. De plus, la création d'une politique documentaire écrite en s'inspirant de plusieurs structures aurait demandé des arbitrages entre plusieurs procédures. Il est apparu plus adapté d'emprunter le modèle de la MIOP et de proposer aux agents de l'adapter à leurs pratiques. Ce document étant une esquisse de politique documentaire temporaire, il est possible de faire évoluer le contenu tout comme la forme de celui-ci. La nécessité d'engager la campagne de désherbage a aussi influencé la décision de "produire" plutôt que de « projeter ». En effet, pour que l'équipe s'empare du projet et désherbe activement, entamer un projet concret semblait plus adéquat. L'écriture des fiches domaines aura permis à chacun de prendre le recul indispensable sur ses propres pratiques. On

peut en conclure que les limites de la fiche domaine auront été éprouvées par l'équipe et qu'à terme des outils plus adaptés à la structure seront envisagés.

## **2. SI JE FORMALISE, JE CADRE, SI JE CADRE, JE DEVELOPPE DES SERVICES ADAPTES AUX PUBLICS**

La recherche de terrain a permis de développer un panorama des bibliothèques. L'attention a été portée notamment à la présence d'une réflexion autour de la politique documentaire et plus précisément d'acquisition et de désherbage. Un certain nombre des bibliothèques consultées n'ont pas de politique documentaire formalisée. En d'autres termes, les établissements de lecture publique ne disposent pas toujours de documents dits « Charte documentaire » à destination des élus et validés par la tutelle. Les documents internes de politique documentaire formalisée en tant que tels sont davantage présents sous forme d'outils développés par les bibliothécaires. Enfin, la grande majorité des structures s'appuie sur la répartition budgétaire pour expliciter leur fonctionnement d'acquisition. L'ensemble des établissements a pour orientation essentielle le public ses usages et ses attentes.

La formalisation des pratiques documentaires et si possible l'écriture de celle-ci s'envisage sous l'impulsion de professionnels qui cherchent à encadrer les pratiques. Cette volonté peut provenir de plusieurs directions. « *Concevoir une bibliothèque attentive à ses utilisateurs, c'est remplacer les choix fortuits, dictés par les habitudes ou le hasard, par des décisions délibérées.* » (Nathalie Clot)

*L'exemple du réseau* : une mise en réseau incite à développer une harmonisation du fonctionnement interne. Cela passe certes par une coordination du réseau. On retrouve les coordinateurs réseau dans des ensembles divers : lorsque le territoire est rural et où de nombreux bénévoles permettent le maintien du service public ; lorsque le réseau s'étend sur un territoire important et qu'il y a un besoin d'établir un lien, un dialogue entre une structure tête de réseau et des établissements plus éloignés. La politique documentaire en réseau suppose une forme de coordination qui s'avère primordiale dans le fonctionnement d'un réseau au service de son public. Si un réseau développe une politique documentaire concertée, c'est avant tout pour créer un service de lecture publique cohérent. Un réseau étant constitué de structures aux pratiques documentaires plurielles, la politique documentaire apparaît comme un outil de gestion de la collection en accord avec l'ensemble des paramètres qui régissent le quotidien des

bibliothèques du territoire, en accord avec à la tutelle et en réponse aux besoins parfois discordants des publics.

On distingue alors deux écoles dans le contexte d'une politique documentaire concertée. On observe bien souvent une concertation « empirique » où l'harmonisation se déploie au quotidien en faisant preuve de « bon sens ». La seconde école se forme davantage à partir de contraintes budgétaires - qui s'expliquent bien souvent dans des contextes ruraux - dues aux restrictions de personnel par rapport à la taille d'un réseau et du territoire desservi. En effet, une grande part des bibliothèques d'un réseau rural va être gérée par des bénévoles. Cette gestion de réseau s'effectue donc à deux vitesses, une de métier et une de volontariat. Avec l'étendue du territoire, une politique d'acquisition centralisée se justifie tout particulièrement. Les bibliothécaires prennent alors en charge l'acquisition et l'entrée au catalogue de l'ensemble des documents d'un réseau. D'autres réseaux ruraux, comme celui des médiathèques Entre Dore et Allier, estiment que la politique documentaire permet de lisser les pratiques de catalogage entre les établissements. Pour autant, la politique documentaire en réseau se construit en accord avec le public, « *Ça a beau être un réseau intercommunal, les points médiathèque doivent garder leur particularité. On ne cherche pas à harmoniser, à uniformiser. Il y a une volonté de maintenir le service public qui évolue selon les besoins du public.* » (médiathèques Entre Dore et Allier).

*La « limitation » des moyens* : l'évolution des bibliothèques se déploie au prisme des politiques publiques et des orientations prises par la tutelle. L'encadrement des bibliothèques sur le plan législatif reste ouvert. En effet, les lois et les obligations de ressources pour les établissements de lecture publique notamment sont très générales. On peut citer le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique qui date de 1994. Reprenant les grands principes des bibliothèques, ouvertes à tous et adaptées à leurs publics, la nouvelle version du manifeste (2022) incite à la création de lois : *“It must be supported by specific and updated legislation aligned to international treaties and agreements.”* Ainsi la loi Robert, dite des bibliothèques, promulguée en décembre 2021 rappelle les grandes orientations de la lecture publique en France. La loi Robert et le manifeste de l'UNESCO donnent des orientations aux politiques locales mais on ne trouve pas de quotas déterminés à appliquer selon la population desservie en termes de budget, de collection, etc. Ce constat traduit le fait que les bibliothèques dépendent largement de leur tutelle pour la répartition budgétaire (acquisition et action culturelle), les

moyens humains et le choix des bâtiments qui accueillent les bibliothèques. Ces trois paramètres sont centraux dans l'évolution du projet de service d'une bibliothèque publique. La bibliothèque dépend donc des moyens de la tutelle et de la volonté des élus d'orienter le service vers telle ou telle direction. Dans les faits, les bibliothèques sont bien souvent accompagnées par des élus faisant confiance aux professionnels des bibliothèques. Ces trois variables pouvant changer, c'est ici que la politique documentaire peut servir d'outil d'amélioration du service. Par exemple, la baisse effective d'un budget d'acquisition incite les professionnels à repenser la répartition budgétaire entre les différents fonds.

Comme certains établissements ont pu l'affirmer, le manque de moyen humain au regard de l'activité d'une structure suppose une réflexion sur l'organisation interne. L'équipe de la bibliothèque de La Bulle à Mazé-Milon expérimente cela. L'activité de la structure est importante : une saison culturelle très riche et la gestion du pôle régional de bande dessinée. En conséquence, une équipe de six personnes doit penser les tâches pour pouvoir améliorer le service : *« Et puis c'était une source de motivation parce qu'il y a des projets, par exemple : imaginons dans la poldoc on aurait le changement de cotation des PL [premières lectures], clairement c'est un chantier, long et lourd et quand on est tout seul on trouve pas toujours la motivation de se lancer dedans. Finalement quand on est à deux, il y a une vraie dynamique. »* La politique documentaire permet donc d'améliorer le fonctionnement interne d'une structure. De même, des bibliothèques de plus petites communes, en réseau ou non, utilisent la politique documentaire comme un moyen de pallier la difficulté budgétaire en effectuant une analyse précise des besoins au vue des statistiques. Une certaine efficacité devient possible grâce à la politique documentaire.

Enfin, le bâtiment modèle aussi les collections, leur possible expansion et les arbitrages d'une équipe. Comme à Ploufragan : *« La crise du logement nous y contraint aussi. Il y a deux ans, on a cherché à faire un désherbage plus conséquent et on continue. Chaque année, mille documents rentrent [au secteur adulte] donc on en fait sortir mille. »* Toutes les bibliothèques interrogées s'accordent sur la recherche d'un équilibre entre le temps de travail des agents, le budget alloué et les contraintes d'un bâtiment, de par sa taille ou son architecture.

*Une refonte organisationnelle* : comme j'ai pu l'évoquer plus en amont de ce mémoire, les transformations organisationnelles dans les entreprises et dans les services publics se multiplient. La recherche d'une association entre l'efficacité du temps de travail et l'intérêt et

la motivation des individus pour leur activité devient un point important dans le monde du travail. A plusieurs reprises, les entretiens ont mené les interrogés à évoquer la politique documentaire comme un moyen d'organiser autrement le service interne de la médiathèque, à travers des choix comme on l'a vu, mais aussi à travers une réflexion plus transversale de l'organigramme. L'exemple des bibliothèques de Saint-Brieuc résume bien cette volonté : « *Du coup, c'est les assistants qu'on dit « Bah la façon dont on fonctionne actuellement, c'est les cadres A qui gèrent tout et tout et nous on aimerait bien avoir un peu plus de... maîtrise, qu'on nous fasse un peu plus confiance, qu'on nous laisse gérer les choses, qu'on nous donne un peu plus de libertés. »* Et c'est parce que les assistants ont fait cette demande qu'on est parti sur cette organisation. Donc globalement, on a fait un point d'étape avec les assistants, ils sont très contents du fonctionnement, parce que c'est celui que eux ont défini ensemble. » Pour autant, cette réflexion nouvellement mise en place prend du temps dans sa conception et sa mise en œuvre. A terme, l'évolution du service permettra une meilleure répartition des tâches car la politique documentaire fonctionne dans ces structures à partir de bilans, comme je pourrai l'évoquer dans la partie (II. 2. 3). Dans le même temps, la motivation de l'équipe croît et on peut penser que le temps consacré aux pratiques documentaires peut être allégé par cette dynamique d'équipe. On peut imaginer cette évolution à Saint-Brieuc : « *Et le point fort, c'est qu'il y a des échanges et du coup c'est très riche. Vraiment toute l'équipe peut s'emparer du sujet et se sent impliquée dans la collection des bibliothèques.* »

L'influence de la formalisation de la politique documentaire à son écriture prend plusieurs formes et produit plusieurs effets.

*La charte documentaire* : sur dix bibliothèques interrogées, trois possèdent une charte documentaire d'orientation générale validée par la tutelle, dont deux sont des documents à jour. Une quatrième médiathèque a rédigé un PCSES (Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social) dans le cadre d'un aménagement, qui est donc validé par la tutelle. Ces documents ont plusieurs objectifs :

- puisqu'ils sont validés politiquement, une vraie dynamique s'engage autour d'un projet d'établissement, comme à Ploufragan : « *La dernière charte date un peu ; la question de la fracture numérique était aussi au centre de cette charte* »,

- diffusés publiquement, ils répondent aux interrogations de la population autour du service et permettent d' « être transparents pour le public » (Médiathèques Entre Dore et Allier),
- ils assurent l'indépendance du service, « C'est une protection de la collection, ça garantit le pluralisme, la diversité des opinions. » (Médiathèques Entre Dore et Allier).

*La politique documentaire interne* : sur les dix bibliothèques interrogées, cinq bibliothèques disposent de documents internes de politique documentaire formalisée. Ces documents prennent des formes diverses telles que la politique d'acquisition, la grille de désherbage, la fiche domaine ou la fiche secteur, le plan de développement des collections, une fiche de suivi, etc. Toutes ces dénominations se retrouvent autour d'un même principe : écrire les pratiques documentaires des professionnels. Les agents établissent ces fiches à partir de leurs pratiques ou suite à une concertation des pratiques en réseau. Suivant les besoins de l'équipe, on retrouve des éléments invariables comme :

- la répartition budgétaire alloué au domaine ou au secteur concerné avec parfois une répartition plus fine par sous-collections,
- la veille informationnelle et les canaux d'acquisition,
- la charte documentaire qui résume les grands axes du fonds concerné,
- les projets prévus pour l'année autour du domaine,
- les arbitrages sur les genres de documents acquis, en double ou non,
- les règles de désherbage selon les collections,
- le lien avec la médiation culturelle
- des suivis statistiques.

Toutes ces données sont plébiscitées par les bibliothécaires. Pour autant, avec les fiches domaines, on observe une volonté très concrète d'intégrer ce temps de formalisation et d'analyse dans le quotidien du travail documentaire des professionnels. Le Réseau Lecture Thouarsais a éprouvé plusieurs types de fiches domaines ainsi que la bibliothèque de la Bulle

de Mazé-Milon, ce qui a permis une analyse adaptée aux collections de leurs structures : « *Après, la poldoc – cette réflexion plus poussée – ça m’a permis de réfléchir à comment je répartirais mes acquisitions entre les albums, les PL, les romans enfants, ados et young adult.* »

Cette documentation interne ne prend ni une forme définitive, ni une forme terminée. On trouve un remodelage régulier au gré des évolutions du métier et des attentes du public. C’est bien cette dimension inachevée qui fait la richesse des fiches domaines : le professionnel réinvente son outil de travail qui concourt à l’amélioration du service de lecture publique. C’est également la raison pour laquelle la construction d’un tel outil et sa mise en route peuvent être difficile à envisager comme un gain de temps à son entame.

*Le budget comme guide* : les bibliothèques interrogées qui n’ont pas établi de documents internes de politique documentaire s’appuient souvent sur un document de répartition budgétaire. Ces structures essaient alors d’adapter leurs pratiques aux demandes du public et aux besoins selon l’état de la collection. Il a été fait état des collections avec une répartition autour de 50 % de documents adultes pour 50 % de documents pour la jeunesse, ou bien de 60 % pour les adultes et 40 % pour la jeunesse. Les documents à destination de la jeunesse étant moins coûteux, le volume en sera d’autant plus important. Si la répartition est au bénéfice du public adulte, cela s’explique par une demande plus forte de nouveautés de la part de ce public là. Je peux résumer ainsi les pratiques d’acquisition de ces établissements. Ce sont des équipes plus restreintes, c’est un fonctionnement en accord avec une bibliothèque que l’on peut qualifier de *proximité*. Ces pratiques documentaires sont bien entendu enrichies par une veille professionnelle et une volonté de renouveler la collection.

*L’engagement pour le public* : sur les dix bibliothèques interrogées, toutes s’intéressent à leur public - peu importe la tutelle ou le fonctionnement interne ; l’orientation première reste le public, que ce soit :

- un public spécifique, Ploufragan : « *Vis à vis des plus jeunes, il y a beaucoup d’animation – comme dans beaucoup d’autres bibliothèques – mais il n’empêche que ça figurait comme un axe important. Veiller à prendre en compte la sociologie de la population.* »,
- un souci de pluralisme, Mazé-Milon : « *l’objectif c’est d’avoir un bon équilibre, pour tous les publics.* »,



- une recherche de transparence, la bibliothèque de l'ENSSAT diffuse par an le listing de ses acquisitions, c'est un moyen de valoriser et de rendre visible le travail documentaire.

### 3. LA POLDOC, UNE VISION GESTION DE PROJET ANNUALISEE ET DES RESULTATS

La définition de la politique documentaire qui s'est le plus approchée de mes recherches théoriques m'a été donnée lors de l'entretien des médiathèques Entre Dore et Allier : « *Pour moi la politique documentaire, c'est un outil au service des usagers et des collections. Elle se base sur trois axes : la gestion, la sélection, la médiation.* » Cette définition est à la fois mesurée et très concrète. C'est à l'issue de mes entretiens que j'ai relevé le point suivant : le concept d'outil. Ce terme assez ordinaire est défini comme tel dans le CNRTL<sup>3</sup> : « *moyen, ce qui permet d'obtenir un résultat, d'agir sur quelque chose* ». La politique documentaire sert bien à l'amélioration de la collection pour les publics. Cette notion a aussi été qualifiée de « *filtre de la poldoc* » lors des entretiens avec les professionnels. La politique documentaire figure donc comme étape nécessaire à la gestion de la collection pour le service qu'est la bibliothèque. Ce moyen a été relevé par de nombreuses structures interrogées qui ont entamé un travail d'écriture de la politique documentaire comme un outil de gestion de projet avec des étapes, des objectifs. Plus largement, la politique documentaire est vue comme un moyen d'améliorer le service sous le prisme de l'expérimentation et d'un apprentissage collectif.

Le processus de réorganisation des bibliothèques de Saint-Brieuc au niveau documentaire répond bien à cette idée d'étapes : « *Ils [les groupes domaines] notent tout au long de l'année dans une fiche le travail qui a eu lieu dans le groupe. En fin d'année, ils font un bilan à l'ensemble de l'équipe.* » Ici a été fait le choix d'organiser l'acquisition et l'ensemble de la gestion de la collection par les agents de catégorie B, en charge des groupes, et de catégorie C, acteurs de ces groupes. Ainsi, les groupes construisent et mesurent les pratiques documentaires ; chaque fin d'année, des conclusions seront tirées de l'expérience annuelle de chaque groupe pour définir les orientations de l'année suivante. Plusieurs bibliothèques, évoluant avec des groupes de travail sur certains fonds, ont fait bouger leurs enveloppes budgétaires en repensant la répartition d'une année sur l'autre. Par exemple, si un fonds est

---

<sup>3</sup> CNRS. Outil. Dans *CNRTL*. <https://www.cnrtl.fr/definition/outil>

plébiscité par le public, l'attention des professionnels s'adapte, comme à Ploufragan : « *Les critères sont l'emprunt, l'usage et les rééditions. On s'intéresse davantage aux fonds qui ont davantage de prêts comme la psychologie, tourisme et travaux manuels. Ces fonds sont ceux où on a un œil plus vigilant et on désherbe davantage car on acquiert en conséquence.* »

Cette notion de gestion de projet assimilée à la politique documentaire suppose qu'il existe une date de début et une date de fin du projet pour l'amélioration du service. En effet, on ne peut véritablement dire que la politique documentaire aurait un début et une fin. Pour autant, les actions elles-mêmes appartenant à la politique documentaire ont un début et une fin, et c'est dans ce contexte que l'on peut aborder le travail de politique documentaire comme de la gestion de projet. Des entretiens que j'ai effectués, je retiens plusieurs projets entamés dans le cadre de la politique documentaire : arrêter la *Dewey*, créer un fonds bande dessinée adolescent, changer les cotations d'une sous-collection, instaurer les cotations validées, faire un récolement de l'ensemble des collections pour ensuite repenser la structure du réseau, etc. « *On teste, on aime bien faire des tests. On s'arrête pas à l'avis d'une personne qui pense qu'un genre de document ne marchera pas.* » (Médiathèques Entre Dore et Allier). La politique documentaire permet deux grands aspects de gestion : la gestion de projet autour des pratiques documentaires et la gestion budgétaire pensée avec une analyse raisonnée.

De l'analyse des entretiens avec les professionnels se dégagent plusieurs tendances. La politique documentaire lorsqu'elle est formalisée en équipe et en cours d'élaboration permet :

- une amélioration de la collection pour le public, « *Mais ce temps [d'écriture de la politique documentaire] en fait il est hyper intéressant car il joue sur la qualité de la collection et de notre offre parce que c'est réfléchi en fait.* » (Mazé-Milon) ;
- une gestion raisonnée en s'appuyant sur des faits (grille de désherbage dans les fiches domaines) où le désherbage a toute sa place (et peut être vu comme positif) : « *Je sais pas s'il y a plus d'emprunts mais je dirais que la collection est plus intéressante parce qu'on a fait un vrai travail de désherbage donc en fait on achète des choses plus adaptées pour notre public et qui rend l'offre plus moderne aussi, plus attractive.* » (Mazé-Milon) ; « *Au secteur jeunesse, il y a eu un grand désherbage pour donner une collection plus neuve. Le fait de désherber fortement n'a pas fait baisser les prêts, bien*

*au contraire. La fréquentation jeunesse est une part importante de l'activité. » (Ploufragan) ; « Chaque centimètre carré de la bibliothèque était rempli de livres. [...] Le fait d'avoir désherbé, ça nous a pas forcément fait gagner du temps. C'est un choix, en même temps on voulait que tous les agents puissent vraiment consacrer du temps aux collections. C'est possible parce qu'on en a moins. » (Saint-Brieuc)*

- Dans d'autres entretiens, la politique documentaire formalisée a permis d'encadrer des changements et des transformations, notamment avec les réseaux où beaucoup de bénévoles permettent l'ouverture des bibliothèques, « *le réseau c'est de l'humain* », la politique documentaire aide à accompagner le processus d'amélioration du service.

Ces retours d'expérience prouvent que la politique documentaire équipe les agents des bibliothèques dans des fonctionnements organisationnels plus transversaux, à distance - et moins dans le ressenti -, contribuant ainsi à l'intégration du public via des analyses des usages, des ateliers collaboratifs ou en répondant de façon transparente aux suggestions d'achat des lecteurs. Il est important de noter que la place des élus dans le décisionnel reste indéniable : « *Le public a fait des propositions, ça va dépendre comment elles vont être entendues par les élus ; il y a plein de choses* » (Saint-Brieuc). Il ne s'agit pas ici d'y voir quelque chose de négatif mais bien de comprendre l'ensemble du fonctionnement d'une structure qui rend compte à son public et à sa tutelle de ses activités en fonction de son territoire. La politique documentaire se construit sur un ensemble d'arbitrages qui ne dépend pas d'une seule équipe mais bien de l'ensemble des paramètres évoqués plus haut.

Dans cette partie II, j'ai souhaité en premier lieu aborder l'évolution des bibliothèques car c'est bien dans le contexte d'un projet de réaménagement que ma mission s'est inscrite, et les pratiques troisième lieu n'étaient pas exemptes des débats au sein de l'équipe de la médiathèque de Lannion. Cette précision me permet de décrire l'environnement dans lequel j'ai mené mes recherches théoriques. Le prolongement s'est effectué lors de mes recherches concrètes de terrain avec d'autres établissements sur leurs pratiques documentaires. Ma réflexion sur la formalisation des pratiques documentaires avec l'équipe de Lannion m'a offert la possibilité de la comparaison avec l'ensemble de ces structures. Cela a été réellement appréciable car, sans le travail de politique documentaire lors de mon stage, je n'aurais eu

qu'une vague idée des processus de sélection et de réflexion sur l'offre documentaire qui, par bien des aspects, semblent aller de soi mais qui pour moi, stagiaire, restaient de l'ordre du ressenti.

La sociologie et les enquêtes des publics fréquentants et non fréquentants des bibliothèques sont nombreuses. Si le développement de politiques publiques ne peut être pensé sans ses usagers, il semble très à propos d'effectuer un travail en amont pour définir le cadre du déploiement de ces politiques. De ce constat, on peut déterminer qu'un service comme une bibliothèque figure comme levier de cette politique publique. Dans ce contexte, l'évolution d'un service doit être mesurée à partir du monde et des pratiques professionnelles existantes comme je viens de l'exposer, et des publics pour lesquels sont développés ces services - ce qui constitue la prochaine partie de ce mémoire. Ce constat a largement orienté mon choix de méthodologie : si on ne peut faire sans les publics, on ne peut pas non plus développer un service hors-sol qui ne s'appuierait pas sur les pratiques des professionnels.

### **III - Prolongement et mise en application d'une politique documentaire en adéquation avec le public**

#### **1. Le public, quel public ? Une orientation primordiale**

##### **1. DEFINITION DE L'OFFRE A PARTIR DU PUBLIC**

L'association de l'élaboration de la politique documentaire d'un établissement à son public peut être envisagée sous plusieurs angles. Les bibliothèques consultées lors de mes recherches ont systématiquement indiqué penser leur politique documentaire *pour* leur public. Cependant, que cela peut-il bien signifier ? Inclut-on suffisamment les publics lorsqu'on répond à des suggestions de lecteurs ? Ou bien est-ce satisfaisant lorsqu'une bibliothèque effectue une veille informationnelle pluraliste ? Ces interrogations sont nombreuses sur la constitution de l'offre d'une bibliothèque publique. La légitimité des bibliothécaires à développer une collection pour le public s'avère régulièrement questionnée. C'est bien dans ce souci de représenter le public que le monde professionnel cherche à développer des pratiques raisonnées et adaptées à tous.

Traditionnellement, les actions culturelles sont pensées directement pour des publics cibles : des animations destinées à des enfants d'une certaine tranche d'âge, des rencontres autour de genres littéraires qui mobilisent certains publics, etc. Depuis quelques années, on observe un développement du "faire". En conséquence, les bibliothèques s'adaptent et elles optent plus aisément pour des animations participatives ou dites de DIY (*do it yourself*) comme à Mazé-Milon qui possède une offre de troisième lieu : « *On propose une action culturelle tiers-lieu avec des ateliers pratiques, do it yourself.* » Cette tendance traduit bien le souhait des publics de participer et développer une offre qui leur ressemble. J'ai pu observer cette envie à Pleslin-Trigavou où ce sont les usagers eux-mêmes qui proposent des ateliers auxquels chacun peut participer.

Si cette évolution se déploie dans le champ de l'action culturelle, elle est à anticiper dans le cas de l'offre culturelle, physique ou numérique, concrétisée par les collections d'une bibliothèque. Ainsi, certaines bibliothèques du Réseau Lecture Thouarsais ont fait le pari d'accepter toutes les suggestions de lecteur pour les documentaires - sachant que les documents dits "public motivé" sont systématiquement exclus de leurs acquisitions. Cet essai s'avère concluant. Seuls les documentaires de la grande classe *Dewey* des 300 sont trop demandés au regard du budget alloué. Cette intégration totale des attentes du public représente une première étape d'intégration des usagers au processus de politique documentaire.

Par ailleurs, la bibliothèque de Mazé-Milon a organisé un biblioremix pour consulter les usagers et mieux connaître leurs attentes. Le débat s'est orienté vers une demande du public recherchant des espaces pour se rencontrer et organiser des temps forts à la médiathèque. Cet exemple ne concerne pas la constitution de la collection ; les biblioremix sont en effet des temps à utiliser pour l'amélioration d'un service ou l'organisation d'un événement et non pas une réflexion sur un élément avec beaucoup d'enjeux. Pour autant, il pourrait s'avérer pertinent d'adapter un biblioremix à la politique documentaire. En d'autres termes, utiliser ce temps d'échange avec des usagers pour faire ressortir les attentes au regard de la collection.

Les fonds flottants qui existent dans plusieurs réseaux de bibliothèques sont aussi des manières pour le public d'avoir une influence sur la collection. En effet, dans des réseaux où les fonds sont entièrement flottants, les documents peuvent être rendus dans n'importe quelle bibliothèque et y rester jusqu'au prochain emprunt. Cela ne concerne pas l'acquisition des documents mais ce principe donne une vraie possibilité pour que l'ensemble d'une collection d'un espace ressemble au public qui le fréquente.

A des moments charnières de refonte d'un service de lecture publique, à la création d'un réseau, à l'aménagement d'une bibliothèque ou à l'écriture d'une politique documentaire, les professionnels interrogés m'ont indiqué la réalisation d'une étude de territoire. Ces études sont menées par les tutelles ou les réseaux de bibliothèque sur la réalité sociologique des individus, leurs besoins et leurs attentes. L'agglomération de Saint-Brieuc a, elle, lancé une grande consultation sur la lecture - de l'état des lieux du réseau aux futurs besoins des publics. Par la suite, les élus vont étudier puis voter certaines évolutions à mettre en œuvre. Cet axe permet de développer le service et de valider des moyens effectifs à l'amélioration de la lecture publique.

La bibliothèque de l'ENSSAT a pour sa part diffusé un questionnaire via un outil de l'université afin d'obtenir des réponses sur l'ensemble du service : les horaires d'ouverture, le genre de documents, le développement d'un fonds spécifique, etc. Ces réponses complètent les orientations d'une bibliothèque universitaire qui se trouve éloignée des campus centraux. Ainsi,

le service peut se développer avec les attentes d'un public déjà intégré à la structure par l'inscription à l'école.

Les différentes voies d'intégration du public dans l'offre documentaire exposées dans les paragraphes précédents sont autant de ressources à enrichir et adapter à une médiathèque comme celle de Lannion. Comprendre son public permet d'évaluer l'offre documentaire avec des constats concrets pour améliorer les orientations à adopter par la suite.

Il faut tout de même citer ici l'initiative de la médiathèque de Lannion d'acquisition en collaboration avec les usagers. Cette action concerne uniquement la bande dessinée adulte. Pour autant, on remarque un investissement des acquéreur-usagers au service qu'est la médiathèque. Le bibliothécaire devient alors un facilitateur de projet collectif. En effet, le responsable du secteur a en charge l'organisation des clubs, la gestion des votes - par le numérique ou non -, et la diffusion des avis et coups de cœur des membres du club. Cette co-construction a l'avantage d'être plus représentative de son public, de créer une dynamique positive autour d'un service public qui appartient à ses citoyens. Pour autant, les membres du club sont des usagers du service qui souhaitent donner leur avis. Cette démarche s'avère plus représentative que lorsque seuls les bibliothécaires acquièrent. Comment peut-on envisager une prise en compte d'un public encore plus large ?

## **2. S'ADAPTER A LA DEMANDE ET AUX USAGES**

Les publics usagers sont les individus inscrits à la médiathèque, qu'on qualifie souvent d'inscrits actifs, empruntant à la médiathèque. Les usagers, ce sont aussi les « séjourneurs », le public qui vient trouver un endroit pour travailler, s'installer ou consulter des documents sur place. Pour autant, on ne peut pas établir une typologie fixe des publics. En effet, les pratiques des publics changent ; une personne pourra lire la presse un jour, emprunter un autre jour ou assister à une animation du samedi matin à Lannion. Les données sur lesquelles on peut s'appuyer sont les suivantes : la répartition homme et femme chez les inscrits et les tranches d'âge. En 2019, les femmes représentaient 57 % des inscrits pour 42 % des hommes. La tranche d'âge la plus importante correspond aux enfants de 0 à 14 ans en 2019 tout comme en 2022. Ces statistiques sont assez cohérentes avec les moyennes nationales ; les femmes sont davantage inscrites en bibliothèque tout comme la jeunesse. Ce dernier point s'explique peut-être encore plus clairement à Lannion avec la gratuité pour les moins de 26 ans.

Les publics desservis sont l'ensemble de la population de la tutelle. Autrement dit, les 20 000 habitants de la ville de Lannion sont susceptibles de pouvoir s'inscrire à la médiathèque. Dans les faits, la moyenne nationale s'approche des 17 % d'inscrits. De plus, comme énoncé

plusieurs fois dans ce travail, la communauté d'agglomération compte 90 000 habitants. La délimitation des publics desservis est donc difficile à définir, d'autres structures plus restreintes de lecture publique sont aussi présentes dans la communauté d'agglomération. En définitive, au vu des différentes typologies des publics, il serait intéressant d'étendre une étude de territoire, une enquête des publics aussi bien fréquentants que non fréquentants de la médiathèque ; l'interrogation demeure pour l'étendue du territoire à délimiter. Cet état des lieux semble indispensable à la réalisation d'une amélioration de service et afin de se rapprocher au mieux de l'ensemble de la population à desservir.

Penser avec les publics est une orientation nouvelle, là où avant l'offre semblait parfois pensée pour eux. L'élaboration de la politique documentaire s'établit avec les usages des publics via les modules statistiques des SIGB des bibliothèques. C'est une première étape pertinente car elle permet de comprendre la réussite d'une collection pour le public desservi. Les usages quantifiés des inscrits au regard des collections ne traduisent pas un grand ensemble de demandes des publics : lorsqu'un document n'est pas trouvé facilement, lorsqu'un classement ne correspond pas aux usages spontanés des publics, lorsqu'un service proposé ne peut se faire en toute indépendance, etc. Ces échanges informels entre les bibliothécaires et leurs publics traduisent bien le décalage entre une offre de service et le besoin bien réel d'un individu. C'est pourquoi produire régulièrement des analyses des usages de son public pour adapter continuellement l'offre culturelle permet d'améliorer le service public.

Le questionnaire, mon choix méthodologique, outil devenu très familier dans le quotidien, est aussi adopté par les professionnels des bibliothèques. Ma démarche s'est établie à partir du besoin de prendre en compte le public dans le travail sur les collections. Le public était déjà compris dans le processus car ce sont les statistiques d'usage de la collection qui priment pour désherber les documents en médiathèque. Pour autant, il était intéressant de mesurer une tendance car c'est bien de cela qu'il s'agit. Il est difficile au regard des méthodologies d'étude des publics d'établir une vérité. Cette tendance permet ainsi d'aiguiller à la fois les bibliothécaires dans l'espace qu'ils conçoivent et animent.

Ainsi, j'ai cherché à étudier les attentes et les ressentis du public empruntant des documents au secteur jeunesse. Puisque mon travail s'appuie en grande partie sur la constitution d'une collection et la réflexion à mener autour de cela, j'ai souhaité me tourner vers des publics emprunteurs. J'ai pris cette décision en partant du postulat suivant : améliorer l'offre documentaire en amont permet par la suite de développer des services pour ensuite conquérir de nouveaux publics. Dans la notion d'offre documentaire, j'inclus aussi la manière dont le



public s'empare de la collection et des espaces qui l'accueillent. Une fois le public cible défini, il s'est agi de capter ce public dans le lieu le plus opportun : l'espace dédié au retour des documents. Ainsi, j'ai pu interroger le public faisant exclusivement des retours de l'espace jeunesse et donc des emprunteurs.

La constitution de mon questionnaire (Annexe 14) s'est effectuée à partir des problématiques de la médiathèque de Lannion : l'aménagement des espaces et des collections ainsi que la réception de toutes formes de valorisation et d'organisation de la collection par les publics. En cherchant à développer des réponses profitables à l'établissement, j'ai opté pour une question ouverte d'amélioration de l'espace jeunesse. J'ai souhaité réaliser un questionnaire très court, six questions, et assez cadré afin de pouvoir tirer des conclusions de mon analyse. J'ai directement posé les questions aux usagers. Enfin, le but de ce questionnaire a été défini avec la responsable du secteur jeunesse : faire des préconisations autour d'un fonds de la collection jeunesse.

Plus concrètement, je me suis donnée quelques règles après avoir étudié l'ouvrage *Mener l'enquête : guide des études de publics en bibliothèque* sous la direction de Christophe Evan. J'ai réfléchi à l'enchaînement de mes questions pour que l'échange ne paraisse pas trop long pour l'enquêté : alterner une question sur l'usage et une question de satisfaction par exemple. J'ai aussi cherché à interroger une personne sur trois se présentant face à moi. Dans le chapitre « La mise en œuvre d'une enquête quantitative par questionnaire : vices et vertus du chiffre », Romuald Ripon qualifie cette méthode de tirage aléatoire. Autrement dit, le hasard statistique permet à l'enquêteur de ne pas aller spontanément vers les personnes qui lui ressemblent ou qui lui paraissent sympathiques. De plus, grâce à cet ouvrage, j'ai pu adopter un discours afin de communiquer simplement sur le contexte de l'enquête, ce qui a permis chaque fois de faire comprendre que le service de la médiathèque s'adapte aux usages du public et non pas l'inverse.

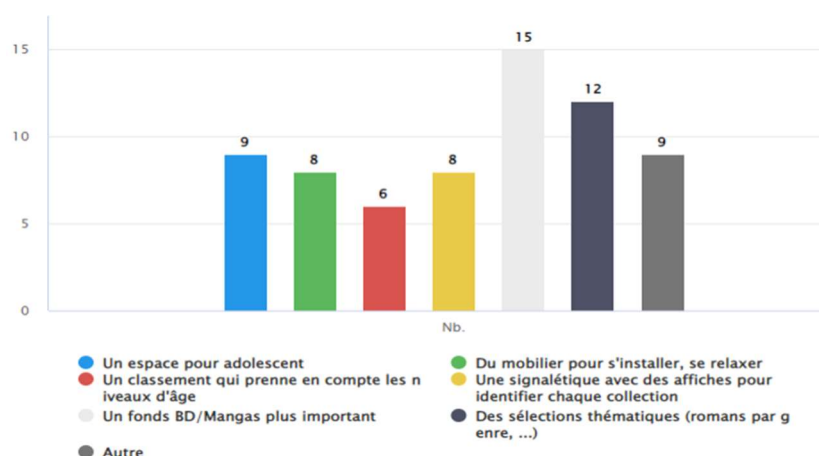
J'ai effectué ma campagne d'enquête pendant deux semaines afin d'interroger les usagers sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture de la médiathèque. 37 personnes ou familles ont bien voulu répondre à mes questions. J'ai effectué mon questionnaire sans regard sur l'origine sociologique des enquêtés. Mon projet s'établit réellement à partir des usages et des ressentis existants afin d'améliorer un espace que cette population fréquente déjà. Cette étude quantitative complète mon travail qualitatif d'études des pratiques documentaires de dix bibliothèques. Ces deux enquêtes ont certes emprunté à la sociologie, les méthodes et l'analyse ; pour autant, j'ai souhaité m'intéresser seulement aux usages car ma position de stagiaire et

mon expérience de la sociologie se réduisant à des travaux théoriques, je n'avais pas les moyens d'établir des analyses poussées sur des personnes.

### 3. RESULTATS DE L'ENQUETE QUANTITATIVE ET PRECONISATIONS

Les questions concernant la satisfaction de la collection, de l'espace et de son classement ont reçu des réponses positives avec respectivement des notes sur 10 de : 8,51 ; 8,51 ; 8,19. Les réponses n'ont pas toujours été évidentes à donner pour les enquêtés. En effet, la dimension chiffrée semblait avoir une connotation trop définitive. Mon idée de départ était d'obtenir des données que j'étais en mesure d'analyser.

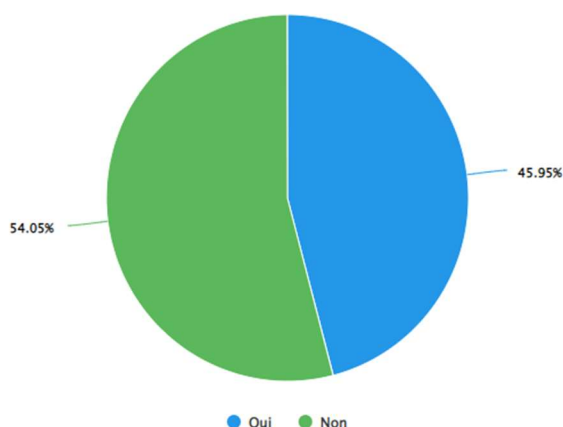
La question à choix multiples, qui est régulièrement devenue une question ouverte, a permis aux usagers de donner leur avis directement. Trois propositions ont été retenues : un espace pour adolescent, des sélections thématiques et un fonds bande dessinée et manga plus important. Ces réponses traduisent deux réalités. La première, le public est demandeur d'une plus grande valorisation du fonds jeunesse. En effet, dans une masse de 26 000 documents (hors revues) séparés en sept sections, il peut être difficile de se repérer ou en tout cas de faire un choix adapté à l'âge et aux envies de lecture. La seconde, les besoins d'un lieu adapté pour les publics adolescents et le développement d'un fonds mangas et bandes dessinées sont reliés.



A la médiathèque de Lannion, comme dans beaucoup de bibliothèques publiques, il reste difficile de capter les publics adolescents et jeunes adultes. A Lannion, l'espace adolescent n'est que de temps en temps adopté pour s'y installer ; le lieu n'est pas véritablement adéquat pour ce public. En conséquence, ce public, très varié par son âge et ses besoins, fréquente régulièrement l'espace jeunesse puis l'espace bande dessinée adulte. Ce constat s'est établi à partir des retours de l'équipe et de mon expérience dans les espaces. Par l'observation, j'ai pu

conclure d'une adaptation des publics à un service qui ne correspond pas forcément à leurs besoins.

#	Question	Nb.	%
6	Si vous ne trouvez pas le genre de documents que vous cherchez, allez-vous dans les secteurs pour adultes (BD, documentaires, cinéma) ?	37	100%
	Oui	17	45.95%
	Non	20	54.05%



Comme énoncé plus haut, mon étude s'est établie dans le but d'apporter des préconisations sur un fonds de la collection jeunesse. L'orientation de départ était d'avoir des idées d'évolution pour le fonds des contes. En effet, au vu de l'usage du public, les bibliothécaires s'interrogent sur le devenir de ce fonds, sa valorisation, etc. De l'échantillon interrogé, il ressort que 29 personnes sur les 37 empruntent des bandes dessinées ou des mangas. Ce fonds s'avère très porteur au sein de la médiathèque, il motive une grande partie des prêts. Et comme l'indique le graphique ci-dessus, près de 46 % des interrogés déclarent aller dans d'autres secteurs. Le pont entre la bande dessinée adulte et celle de la jeunesse s'avère spontanément fait par ces publics. On peut bien sûr pondérer ces propos ; cependant, les enquêtés ont pour beaucoup déclaré se rendre dans le rayon bande dessinée adulte. Cela peut s'expliquer par les tendances culturelles, l'édition du manga est en expansion ou la tentation de "passer le pas" et aller dans le secteur adulte - à partir de 11 ans, les enfants peuvent emprunter la grande majorité des documents. On peut noter que sur 29 usagers déclarant emprunter des bandes dessinées, 14 d'entre eux déclarent se rendre dans un autre secteur et parmi ces derniers, 3 d'entre eux aimeraient un fonds de bande dessinée pour adolescents.

Malgré ma démarche de recherche, je suis consciente qu'appartenir à un établissement et l'étudier dans le même temps ne s'accorde pas parfaitement. Cependant, je pense également que ma réflexion s'est aussi enrichie de mon expérience dans les secteurs de la médiathèque et notamment en jeunesse et en bande dessinée adulte. De plus, de multiples échanges ont

régulièrement lieu entre ces deux secteurs afin de définir la place d'une bande dessinée nouvellement acquise. Est-ce pour un public jeunesse ? Est-ce que ce document trouvera son public en bande dessinée adulte ? Au vu des résultats du questionnaire, de mon observation du public et des interrogations qui demeurent, il serait intéressant de chercher à formaliser les pratiques documentaires de ces bandes dessinées qui semblent parfois n'avoir ni leur place dans un secteur adulte ni dans un secteur jeunesse.

D'après les entretiens menés avec des bibliothécaires de sites différents, les groupes de travail offrent la possibilité de créer de nouvelles dynamiques entre les secteurs. La bande dessinée pour adolescents pourrait ainsi être gérée par un groupe de politique documentaire qui lui serait consacré. Cette solution produirait plusieurs effets :

- une déssectorisation de l'acquisition à la médiathèque de Lannion,
- un partage des connaissances plutôt qu'une confrontation des idées,
- une évolution vers des projets documentaires concrets pour correspondre à son public.

La création d'un groupe n'induit pas la constitution d'un fonds de bandes dessinées destiné aux adolescents. Cependant, elle permettra une application approfondie de la politique documentaire que les deux secteurs ont déjà engagée. C'est bien dans ce type de situation qu'un groupe de travail peut remettre « *à plat les pratiques des uns et des autres* » (Saint-Brieuc) et « *d'avoir une personne qui nous fera prendre du recul sur nos collections* » (Mazé-Milon). Alors, suivant l'orientation prise, des pistes pourront être envisagées :

- effectuer des arbitrages tranchés sur des séries de bandes dessinées jeunesse qui se trouvent dans le secteur adulte
- effectuer des arbitrages tranchés sur des séries de bandes dessinées correspondant à un lectorat adulte comme peut l'être la série *Calvin et Hobbes*
- créer un système de cotation qui permet d'identifier différents niveaux d'âge en bande dessinée jeunesse :

- dès 3 ans avec des séries comme *Petit Poilu*, *Ana Ana* ou *Louis à la plage*

- dès 6 ans avec des séries comme *Ariol*, *Akissi* ou les *Légendaires*

- dès 9 ans avec des séries comme *Mistinguette*, les *Profs* ou *Animal Jack*

- dès 11 ans avec des séries comme *Ninn*, les *Nombrils* ou le récit complet *Seizième printemps* de Yunbo.

Le public de Lannion a en effet pris l'habitude d'examiner tout le rayon bande dessinée jeunesse. On peut penser que c'est un vrai plaisir pour certains et quelque chose de plus laborieux pour d'autres. Les réponses au questionnaire montrent aussi la difficulté de s'adapter au public adolescent ou en passe de l'être. Puisqu'une bibliothèque publique s'adresse à tous

les publics, alors une tranche d'âge ne peut être laissée de côté. On peut citer ici un extrait d'une étude sociologique des usages de l'agglomération de Clermont-Ferrand : *« il est possible d'envisager l'hypothèse, vérifiée ailleurs, selon laquelle non seulement l'offre fait naître les besoins mais que des équipements visibles et de qualité contribuent activement à structurer une demande »*.

Enfin, une dernière préconisation pourrait être d'expérimenter une co-acquisition pour ces documents entre deux âges. Le but en soi ne serait pas réellement la constitution de la collection mais bien le réinvestissement d'un public dans le service de la médiathèque. (Elise Breton, 2014) *« Quels rapports les jeunes affichent-ils avec les institutions culturelles ? Entre la déclaration de familiarité avec les lieux du patrimoine et l'appétence très forte pour le spectacle vivant, la bibliothèque se situe dans une position intermédiaire, comme un lieu de fréquentation forte pendant l'enfance, qui baisse avec l'âge, mais qui est réinvesti plus tard comme un lieu de « travail » »* (Anne Marinnet-Redaud).

Ce prolongement de la politique documentaire au prisme du public peut être appliqué rapidement. Et comme j'ai pu l'exposer dans les lignes précédentes, les formalisations de politiques documentaires sont des outils à l'image de gestion de projets ou de « chantiers » documentaires. A travers un ensemble de bilans, des améliorations et des ajustements restent possibles. Le développement d'un fonctionnement raisonné à la collection demeure le point essentiel car il permet une réflexivité sur un travail intellectuel qui porte une bibliothèque, un projet culturel et donc une politique publique.

L'ensemble de cette réflexion, de l'état de l'art sur la politique documentaire, de l'évolution des pratiques documentaires et de l'intégration des publics s'est inscrit dans le contexte lannionnais. Cet environnement où ma mission de stage a été consacrée à la formalisation de la politique documentaire qui à présent, je l'espère, prendra une forme évolutive mais une base durable - ancrer la politique documentaire dans le fonctionnement d'une structure. Le réaménagement des locaux a aussi motivé l'élaboration de ce projet. La dernière sous-partie est donc consacrée à l'association de la politique documentaire au réaménagement.

## **2. La politique documentaire et le projet d'établissement pensé pour le public**

### **1. EVOLUTION PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE A LANNION**

La fiche domaine, complétée par certains membres de l'équipe et en passe de l'être par d'autres, a vocation à évoluer. La première fiche domaine éprouvée par l'équipe s'avère très complète sur de nombreux axes de la collection. Pour autant, la forme de la politique documentaire interne doit être adaptée à ceux qui s'en servent. A l'avenir, il serait intéressant de développer une fiche domaine plus visuelle et plus percutante au regard de l'usage qui en est fait. Comme on l'a étudié dans les parties précédentes grâce aux expériences de la MIOP et des bibliothèques interrogées, ces fiches permettent d'établir des bilans d'amélioration des pratiques. En d'autres termes, la fiche domaine, particulièrement dans une médiathèque municipale, doit cibler les éléments concrets du quotidien de la médiathèque. La répartition budgétaire doit être explicitée avec les genres du fonds représentés, de même par genre le désherbage prévisionnel et effectif doivent être inscrits, les règles générales d'orientation et une charte documentaire très succincte doivent être décrits, les objectifs à atteindre dans l'année doivent être indiqués et chaque fin d'année intégrer des statistiques d'usage de la collection.

De mon expérience à la médiathèque de Lannion et des différents retours d'expérience que j'ai pu analyser, il faut réunir l'essentiel dans la fiche domaine pour qu'elle devienne un outil utile du quotidien. Certains éléments de la première fiche domaine ne seront peut-être pas à reprendre car contrairement à la MIOP, il n'y a pas de besoin de transition documentaire car les responsables documentaires restent les mêmes.

Une charte documentaire à destination du public, qui sera validée par les élus, a été élaborée à partir des réponses des membres de l'équipe de la médiathèque. La rédaction est en cours de réalisation. Je trouvais intéressant de faire partager à l'équipe la création d'un tel document. Avec plus de temps, trouver un moyen d'incorporer la vision des usagers dans la charte aurait été bénéfique. Malgré tout, l'intégration de l'avis d'une équipe de quinze personnes ouvre déjà à une diversité de réponses.

## 2. LES LIMITES D'UN PROJET DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

En général, la politique documentaire s'établit en réaction à un événement : une mise en réseau, un déménagement des collections, une réorganisation du service, etc. Et c'est tout à fait le cas pour la médiathèque de Lannion. Cette entame de la politique documentaire possède la qualité de son défaut. En d'autres termes, la politique documentaire a été lancée grâce à - dans le cas de Lannion - un projet de réaménagement. Donc, si la formalisation de la politique documentaire ne permet pas une gestion optimale de la collection au regard du réaménagement, alors cette notion continuera-t-elle vraiment à motiver l'équipe ?

Par ailleurs, dans l'équipe, le temps des agents n'est pas inscrit au prisme de la politique documentaire. Les exemples de la MIOP et des bibliothèques de Saint-Brieuc sont parlants : une refonte du fonctionnement interne pour intégrer la politique documentaire dans le quotidien des agents. En conséquence, à Lannion, sera-t-il suffisant de repenser des fiches de poste déjà en tension au vue des activités nombreuses des agents ?

De plus, l'évolution des bibliothèques notamment au XXe a bien montré la difficile transition des bibliothèques publiques de l'encyclopédisme au libre accès. Cela se traduit en d'autres termes : comment peut-on définir l'offre documentaire d'une bibliothèque ? A partir des projets culturels (et bien souvent éducatifs) nationaux ou à partir des demandes directes du public ? La légitimité des demandes du public est bien souvent tamisée lorsque les choix doivent être assumés de toute part. Dans cette même optique, une fois la vague de désherbage terminée, les agents auront-ils les moyens et la motivation de continuer ce travail fastidieux et pas toujours gratifiant ? Cet ensemble d'interrogations qui ont jalonné mon temps de stage à la médiathèque peut possiblement être gommé par l'éventualité de former les agents à la politique documentaire, au désherbage et à la nécessité de penser la bibliothèque comme service public qui développe un projet de politique publique.

Je souhaite évoquer un dernier écueil sur la mise en place de la politique documentaire ; l'outil a été envisagé dans un cadre du réaménagement. Le temps de la politique documentaire tient du temps long là où le réaménagement va fonctionner comme un projet donc avec une date de fin effective. La réalisation du désherbage, faisant partie de la politique documentaire nécessaire à ce projet prend plus de temps que la conception du projet lui-même. Pour l'instant, le désherbage entamé ne sera pas suffisant à un réaménagement des espaces avec l'étendue des

collections. Je me permets de prendre l'exemple de Saint-Brieuc qui a 80 000 documents dans sa bibliothèque centrale ou de celle d'Abbeville (24 000 habitants) qui avec deux sites possède 50 000 documents, etc. Cette différence avec les 90 000 documents en accès libre de la médiathèque de Lannion s'avère colossale lorsqu'on cherche à développer un service où le public peut se réunir et s'investir dans des activités. Un chemin important reste à suivre, mais la politique documentaire formalisée permet une amélioration du service par de meilleures pratiques.

### **3. UN PROJET D'ETABLISSEMENT, DEFINIR DES PRIORITES**

A l'image de la politique documentaire, un projet de réaménagement nécessite une prise de distance raisonnée. Ce recul passe par diverses étapes. Il est indispensable d'étudier la faisabilité du projet lui-même et de lui donner une échelle : soit une légère amélioration des espaces ou bien un changement important de l'orientation de la médiathèque vers des pratiques troisième lieu. Cette seconde option dépend réellement des collections et de l'avancée de la politique documentaire. Puis, comme indiqué dans le rétro planning (Annexe 15), il s'agira de prioriser les services ou la valorisation d'espaces à développer. Par la suite, une commission consultative pourra être lancée sur le territoire. Cette commission arrive assez tard dans le calendrier car l'ensemble du projet de réaménagement ne peut se définir avec le public dans un temps aussi restreint. Toutefois, cette commission permettra d'intégrer certaines orientations et attentes d'un public qui fréquente ou connaît déjà le service.

En parallèle d'une commission consultative, créer du collaboratif entre l'équipe et les publics serait un levier intéressant de transformation. Les méthodes de design UX se multiplient et sont particulièrement variées. J'évoque cette méthode car dans l'équipe, il y a un vrai pôle de compétences sur la médiation, l'accompagnement et la créativité. Ces trois points peuvent être très utiles si on cherche à utiliser des sondes culturelles par exemple. Pensés en amont du projet de réaménagement, ces kits permettent de recevoir directement le ressenti d'un public au regard d'un service, par exemple. Cette étude qualitative auprès d'un petit échantillon de personnes se compléterait avec une enquête de territoire.

Par ailleurs, dans la concrétisation du réaménagement, une vision troisième lieu permettrait d'orienter les espaces vers les usages et peut-être à terme tendre vers une



sectorisation moindre des collections, tradition française de délimitation des espaces par les publics. Le réaménagement s'apparente à de la gestion de projet de A à Z, il s'agit de cadrer chaque étape.

#### **4. REALITE ET LIMITES**

La conception d'un tel projet contraint ainsi à une remise à plat du service. En conséquence, on peut imaginer que les sujets problématiques au niveau des espaces pourront être gommés. La question de l'accueil et le fait que Lannion possède huit accueils différenciés sont des préoccupations des usagers et de l'équipe. La multiplication des points de repères pour le public et une disponibilité plus forte des agents en service au public sont des choix qui ont été actés. Un réaménagement des espaces ne peut pas reconstruire un projet de service qui s'est établi sur la nécessité d'avoir huit automates de prêts au vu de l'étendue du bâtiment.

Alors le réaménagement peut être un moment qui permet de régler des problèmes rencontrés pour l'accueil tout en conservant le principe d'un accueil multiple. Créer un espace dynamique à l'entrée qui demeurera un lieu de collection tout en étant plus accueillant peut être un objectif. La presse, la grainothèque, les documentaires qui fonctionnent le mieux et un espace de tisanerie pourraient être rassemblés dans un même espace. On crée alors un lieu convivial et à même d'étioler la barrière symbolique que représente la bibliothèque, car lieu public et institutionnalisé. Nicolas Beudon propose de créer des lieux avec des ambiances sonores et cela appartient aussi au champ lexical de l'accueil. De même, il incite à exploiter les lieux de passage qui sont aussi des lieux de rencontre. Aux dernières semaines de mon stage, j'ai pu observer ce phénomène : dans une galerie menant aux étages et conjointement à l'espace jeunesse, lieu de croisements réguliers, de nombreuses personnes s'arrêtaient pour discuter... car un piano y avait été installé et qu'il était particulièrement plébiscité. L'aménagement ne se limite donc pas à des principes tangibles, il s'agit de penser le projet dans son ensemble.

Le projet de réaménagement dépend de beaucoup de variables dans sa conception. Sa mise en route dépend encore davantage de plusieurs paramètres : du budget alloué et des volontés publiques. Selon le type de projet, des financements sont possibles avec des aides de la DRAC ou de l'État. En somme, cette réalisation dépend avant tout de la tutelle et de

l'orientation de la politique locale à développer un service de lecture publique en claire adéquation avec ses habitants.

Je terminerai sur le projet de réaménagement en rappelant que l'amélioration d'un service au moyen de financements publics n'a de sens que si la forme que prend le service répond aux nombreux besoins. Les horaires d'ouverture adaptés à des publics actifs sont centraux aujourd'hui. Un budget alloué sera certes dépensé, pour autant aura-t-il véritablement atteint son but si peu de monde profite du service public ? Enfin, je citerai le manifeste de l'UNESCO et de l'IFLA mis à jour en 2022 : *“the development of democracy depend on satisfactory education as well as on free and unlimited access to knowledge”*, « le développement de la démocratie dépend [...] aussi d'un accès gratuit et illimité au savoir ». La gratuité pour l'accès aux collections demeure, mais la politique publique doit aussi prendre en compte l'idée que la moindre somme dépensée pour un abonnement à la médiathèque représente encore un obstacle symbolique.

La politique documentaire, son évolution et sa formalisation s'inscrivent véritablement dans le contexte de la médiathèque de Lannion. En effet, la politique documentaire s'écrit selon les données du territoire : une tutelle municipale, un bassin de population plus important que sa tutelle – en conséquence des moyens répondent à ce besoin. La sociologie des publics joue bien évidemment sur les choix documentaires effectués tout au long des années. La mise en œuvre d'une politique documentaire avec un groupe de travail, comme je l'ai préconisée, matérialiserait la formalisation des pratiques afin finalement de s'adapter aux usages des publics. De plus, s'il n'en a pas été question de par ma mission de stage, la politique documentaire peut également jouer un rôle majeur dans l'intégration des usages numériques dans la définition du service de la médiathèque car une analyse rationnelle et empirique peut être envisagée.

## Conclusion

Tout au long de ce mémoire de recherche appliquée, j'ai cherché à étudier la politique documentaire au prisme de la bibliothèque qui m'a accueilli en stage d'une part et de la réalité du monde des bibliothèques d'autre part. Ce double regard aura été à l'origine de nombreuses interrogations sur l'interaction entre la recherche de terrain, l'état de la recherche ou état de l'art et les problématiques de la structure. Cela m'aura aussi permis d'établir des liens et des ponts sur les pistes étudiées. En effet, j'ai pu examiner la politique documentaire à plusieurs échelles : celle qui m'était le plus proche, à la médiathèque de Lannion, une plus institutionnalisée, la politique documentaire dans la littérature professionnelle et celle de grandes structures faisant autorité comme la BPI ou la MIOP, et enfin celle, qui éloignée, m'a pourtant véritablement permis d'étayer mon propos et de relier cette échelle au contexte du stage : c'est l'échelle des bibliothèques interrogées diverses et riches pour l'accomplissement de ma mission à la médiathèque de Lannion.

Sans s'attarder sur un nouvel historique de la politique documentaire, il est intéressant de noter que cette notion s'est largement développée en France dans les années 1980 lorsque certaines bibliothèques ont vu l'acquisition de leurs documents surveillée par des élus<sup>4</sup>. Au regard du contexte étasunien, il s'opère aujourd'hui une réinterprétation de la politique documentaire et de la formalisation des pratiques comme une protection de la bibliothèque et de sa collection. Outre cette dimension officielle, la formalisation des pratiques documentaires apparaît comme un moyen d'atteindre l'efficacité du service public en s'adaptant aux contextes territoriaux et budgétaires.

Si la médiathèque de Lannion n'est pas concernée par ces contraintes, la recherche d'une amélioration du service s'avère indispensable dans un contexte de mutations des pratiques culturelles et de consommation, dues à l'écosystème numérique et à l'organisation du monde du travail. A ces transformations diverses solutions sont apportées, on peut ici en retenir deux : le développement des pratiques troisième lieu pour mieux capter les publics et la mutualisation des services de lecture publique pour apporter une offre plus riche et plus accessible à la population. La valorisation des territoires importe particulièrement aux habitants

---

<sup>4</sup> Jost, C. (2012). *L'acquisition en bibliothèque : un acte libre. . . très encadré*. Archimag. <https://www.archimag.com/article/lacquisition-en-biblioth%C3%A8que-un-acte-libre-tr%C3%A8s-encadr%C3%A9>

car la bibliothèque demeure le premier service public. Dans le cas du réseau et dans le cas du troisième lieu, on retrouve le même idéal : intégrer une plus grande dimension humaine dans la définition de l'établissement et une volonté générale de transparence sur le service. La formalisation des pratiques documentaires améliorera à terme l'image de la bibliothèque de Lannion car, on l'a vu dans ce mémoire, la politique documentaire représente un formidable levier d'amélioration et d'expérimentation de la bibliothèque au service de son public.

Des entretiens avec les professionnels des bibliothèques, j'ai pu m'inspirer de leurs pratiques pour impulser des idées avec l'équipe de Lannion. La définition de la collection par Bertrand Calenge, conservateur des bibliothèques, j'ai pu la retrouver dans les mots d'une bibliothécaire des médiathèques Entre Dore et Allier : « *Ce qui est très important : la collection est plus importante que chaque document pris individuellement. Ce qui est important c'est la collection en général.* ». Cette affirmation reflète la vision que je me suis construite de la bibliothèque et de sa politique documentaire. Plus clairement, la bibliothèque doit être considérée dans son ensemble, dans les actions et les projets menés afin de refléter les orientations et les missions du service pour le public.

Mon expérience de stage a été très riche et j'en retiens une vision toujours plus ouverte du monde des bibliothèques. J'ai pu explorer les champs de la politique documentaire, de son élaboration à sa mise en application, et observer à quel point le sujet n'est ni épuisé, ni n'a fini d'être éprouvé. J'ai également pu expérimenter mon intégration dans une équipe où les compétences et la transversalité influencent le fonctionnement. Parce que la médiathèque de Lannion a un tel volet sur l'action culturelle, j'ai pu voir l'articulation de cette dimension de la bibliothèque avec l'ensemble du service. Enfin, j'ai pu étudier la richesse d'un établissement de lecture publique dans sa totalité et établir que la politique documentaire permet réellement une mise à plat du service et en conséquence une opportunité de construire avec le public et avec l'équipe de nouveaux services avec une perspective sans cesse renouvelée.

A terme, la médiathèque Alain Gouriou de Lannion pourra faire perdurer cette volonté de formaliser les pratiques documentaires, d'établir sa politique documentaire et d'être motrice pour son territoire sur ce sujet ; qu'une création de réseau soit envisagée ou non, l'établissement bénéficiera de la dimension réflexive qu'offre la politique documentaire au regard des services et de l'offre documentaire proposés.

## Table des matières

Introduction .....	5
I - La médiathèque Alain Gouriou, son territoire et ses collections .....	7
1. La médiathèque municipale de Lannion .....	7
2. Les missions de stage .....	15
II - Politique documentaire et bibliothèques : formalisons ! .....	26
1. La politique documentaire au prisme des mutations territoriales et des bibliothèques .....	26
1. Une redéfinition des bibliothèques .....	26
2. Une définition de la politique documentaire .....	29
3. La présence des réseaux dans les pratiques documentaires .....	32
2. Les collections et le processus de formalisation avec l'équipe de la médiathèque de Lannion .....	35
1. Un état des lieux chiffré .....	35
2. Un accompagnement vers le changement .....	37
3. Des évolutions concrètes ou de la nécessité d'une politique documentaire .....	40
3. Et vous, vous formalisez ? Étude d'une démarche qualité comme levier d'amélioration .....	44
1. Le <i>benchmarking</i> comme levier d'amélioration .....	44
2. Si je formalise, je cadre, si je cadre, je développe des services adaptés aux publics .....	49
3. La poldoc, une vision gestion de projet annualisée et des résultats .....	55
III - Prolongement et mise en application d'une politique documentaire en adéquation avec le public .....	60
1. Le public, quel public ? Une orientation primordiale .....	60
1. Définition de l'offre à partir du public .....	60
2. S'adapter à la demande et aux usages .....	62
3. Résultats de l'enquête quantitative et préconisations .....	65
2. La politique documentaire et le projet d'établissement pensé pour le public .....	69
1. Evolution prospective de la politique documentaire à Lannion .....	69
2. Les limites d'un projet de politique documentaire .....	70
3. Un projet d'établissement, définir des priorités .....	71
4. Réalité et limites .....	72
Conclusion .....	74
Table des matières .....	80

## TABLE DES ANNEXES

Table des matières .....	78
Bibliographie .....	80
Annexe 1 Carte du territoire de Lannion-Trégor Communauté .....	85
Annexe 2 Les grandes évolutions de la médiathèque Alain Gouriou .....	86
Annexe 3 Affiches réalisées lors du stage .....	87
Annexe 4 (1/2) Délibéré du conseil municipal sur la vente et le don de documents suite au désherbage ..	88
Annexe 4 (2/2) .....	89
Annexe 5 Fiche pour l'expérimentation « viens découvrir mon secteur » .....	90
Annexe 6 Pourcentage du volume et des prêts par sous-collection .....	91
Annexe 7 Listing d'aide au désherbage .....	92
Annexe 8 Diapositive montrant le lien entre la politique documentaire et le réaménagement à Lannion ..	93
Annexe 9 Fiche domaine pour le fonds professionnel .....	94
Annexe 10 (1/3) Statistiques utilisés lors des réunions de politique documentaire .....	96
Annexe 10 (2/3) .....	97
Annexe 10 (3/3) .....	98
Annexe 11 Tableaux sur l'évolution du désherbage .....	99
Annexe 12 Retranscription de quatre entretiens avec des bibliothécaires .....	100
Annexe 13 Visite apprenante à Pleslin .....	147
Annexe 14 Questionnaire à destination du public jeunesse .....	148
Annexe 15 (1/2) Retro planning pour le futur réaménagement de la médiathèque de Lannion .....	149
Annexe 15 (2/2) .....	150
Annexe 16 Extrait de la fiche domaine complétée par l'équipe du secteur jeunesse .....	151

## Bibliographie

### Mutations de la société et évolution des pratiques autour de la lecture

Bertrand, A. (2022, 30 mars). *Savoie-biblio\_Loi-Robert*. Genial.Ly.

<https://view.genial.ly/621355da8a907600129f98c6/interactive-content-savoie-biblioloi-robert>

Bertrand, A.-M., Bettega, É., Clément, C., Ermakoff, T., Evans, C., Ion, C., Picard, D.-G., Rapatel, L., & Tesnière, V. (2017). Quel modèle de bibliothèque ? In *Quel modèle de bibliothèque ?* Presses de l'enssib. <http://books.openedition.org/pressesenssib/738>

*Bibliothèques municipales classées*. (s. d.). Consulté 15 août 2022, à l'adresse <https://www.culture.gouv.fr/The-matiques/Livre-et-lecture/Ressources-et-action-territoriale/Action-territoriale/Bibliotheques-municipales-clas-sees>

Bourgatte, M. (2022). Vers une civilisation du temps libre ? *Nectart*, 14(1), 44-51. <https://doi.org/10.3917/nect.014.0044>

David, É. (2013). Olivier Bessard-Banquy (dir.), Les mutations de la lecture. *Lectures*. <https://journals.openedition.org/lectures/10792>

Ensib. (2013). Confiscation. Dans *Le dictionnaire de l'Ensib*. <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/confiscations>

IFLA. (2022, 27 juillet). *IFLA Repository : The IFLA-UNESCO Public Library Manifesto 2022*. <https://repository.ifla.org/handle/123456789/2006>

*La révision constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République, acte II de la décentralisation*. (s. d.). vie-publique.fr. Consulté le 3 août 2022, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/eclairage/38440-lacte-ii-de-la-decentralisation-la-revision-constitutionnelle>

Misset, S. (2017). *Introduction à la sociologie des organisations*. Armand Colin.

Tacheau, O. (1995, janvier 1). *Bibliothèques municipales et genèse des politiques culturelles au XIXe siècle* [Text]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1995-04-0044-007>

Varry, D. (1989, janvier 1). « *Il faut que les lumières arrivent par torrents* » [Text]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1989-02-0160-010>

Verpeaux, M., Rimbaut, C., & Wasserman, F. (2021). *Les collectivités territoriales et la décentralisation : 12e édition*. La documentation française.

### Évaluation et gestion d'une collection

Alisée. (s. d.). *L'évaluation des collections en bibliothèque – Journal d'un archiviste*. Consulté 20 août 2022, à l'adresse <https://journaldunarchiviste.fr/2014/06/13/evaluation-des-collections-en-bibliotheque/>

Butel, É., Le Quéau, P. & Zerbib, O. (2019). Qualifier et mesurer les effets des bibliothèques publiques sur leur territoire. *L'Observatoire*, 54, 109-113. <https://doi-org.sid2nomade-1.gre-net.fr/10.3917/lobs.054.0109>

Calenge B., Prêts et indicateurs : Taux de fonds actif, taux de disponibilité utile, etc. (2009, avril 22). *Bertrand Calenge : carnet de notes*. <https://bccn.wordpress.com/2009/04/22/prets-et-indicateurs-taux-de-fonds-actif-taux-de-disponibilite-utile-etc/>

*Collecting Levels—Acquisitions (Library of Congress)*. (s. d.). Consulté 8 août 2022, à l'adresse <https://www.loc.gov/acq/devpol/cpc.html>

*Conspectus OCLC par division/catégorie—Assistance OCLC*. (s. d.). Consulté 8 août 2022, à l'adresse [https://help-fr.oclc.org/Library\\_Management/WorldShare\\_Collection\\_Evaluation/OCLC\\_Conspectus/OCLC\\_Conspectus\\_by\\_Division\\_Category](https://help-fr.oclc.org/Library_Management/WorldShare_Collection_Evaluation/OCLC_Conspectus/OCLC_Conspectus_by_Division_Category)

Daudin, L., & Mazens, S. (2012). 2. Évaluation des collections en bibliothèque. In *Évaluer la bibliothèque* (p.65-96). Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.renar.2012.01.0065>

*Évaluer les collections en bibliothèque de lecture publique. Une expérience à la bibliothèque municipale de Lausanne*. (s. d.). arbedo. Consulté 20 août 2022, à l'adresse <https://www.arbedo.ch/fr/edition-article/2009/bewertung-als-kernaufgabe-der-i-d-welt/evaluer-les-collections-en-bibliothèque-de-lecture-publique-une-expérience-à-la-bibliothèque-municipale-de-lausanne> *Formation statistiques*. (s. d.). 11.

Gaudet, F., & Lieber, C. (2013). C'est du vide que dépend l'usage. In *Désherber en bibliothèque* (p. 147-149). Éditions du Cercle de la Librairie. <https://doi.org/10.3917/elec.liebe.2013.01.0147>

Paquet, H. (2022, mai 12). *Oui, les bibliothèques jettent des livres (et c'est normal)*. Slate.fr. <http://www.slate.fr/story/227662/bibliotheques-jettent-livres-normal-desherbage-entretien-collections-critiques-indignation>

Smith, F. (2015). Évaluer les collections pour mieux servir les usagers. *Arabesques*, 80, 20-21. <https://doi.org/10.35562/arabesques.754>

Tête, V., & de Lausanne. (2009). *Évaluer les collections en bibliothèque de lecture publique. Une expérience à la bibliothèque municipale de Lausanne*. 5.

## Politique documentaire

*Accueil—Chartes documentaires*. (s. d.). Consulté 2 août 2022, à l'adresse [https://www.mediathèqueouestprovence.fr/accueil/Chartes\\_documentaires](https://www.mediathèqueouestprovence.fr/accueil/Chartes_documentaires)

*Acheter des documents*. (s. d.). Consulté 4 août 2022, à l'adresse [https://bdv.departement86.fr/acheter-des-documents.aspx?\\_lg=fr-FR](https://bdv.departement86.fr/acheter-des-documents.aspx?_lg=fr-FR)

Breton, E. *Co-construire les collections avec les usagers* [en ligne]. enssib, janvier 2014 [consulté le 18 août 2022]. Disponible sur le Web :

<<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64143-co-construire-les-collections-avec-les-usagers.pdf>>.

Calenge, B. (1999). *Conduire une politique documentaire*. Cercle de la Librairie.

Calenge B., La face (trop) cachée d'une politique documentaire. (2012, novembre 21). *Bertrand Calenge : carnet de notes*. <https://bccn.wordpress.com/2012/11/21/la-face-trop-cachee-dune-politique-documentaire/>

Calenge, B. (2006, janvier 1). *Quand peut-on établir qu'une bibliothèque dispose d'une politique documentaire ?* [Text]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0018-002>

*De la fonction de « Responsable de la Poldoc | «Bambou*. (s. d.). Consulté 20 août 2022, à l'adresse <https://docmiop.wordpress.com/2022/06/07/de-la-fonction-de-responsable-de-la-poldoc/>

Étévé, C. (2009). Calenge Bertrand. Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet. *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, 169, 143-144.

FOULON, S. (2019, mai 10). *BD*. <https://www.mediathequeouestprovence.fr/cms/articleview/id/10972>

ABF, (s. d.). *La politique d'acquisition en 12 points*. Association des Bibliothécaires de France. Consulté 2 août 2022, à l'adresse <https://www.abf.asso.fr/6/144/49/ABF/la-politique-d-acquisition-en-12-points>

Giappiconi, T., & Carbone, P. (1997). *Management des bibliothèques - programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques*

Moison, P. (s. d.). *LibGuides : Politique documentaire: L'essentiel*. Consulté 2 août 2022, à l'adresse <https://enssib.libguides.com/c.php?g=676400&p=4818373>

*OCLC Conspectus by Division / Category*. (2017, juin 14). OCLC Support. [https://help-fr.oclc.org/Library\\_Management/WorldShare\\_Collection\\_Evaluation/OCLC\\_Conspectus/OCLC\\_Conspectus\\_by\\_Division\\_Category](https://help-fr.oclc.org/Library_Management/WorldShare_Collection_Evaluation/OCLC_Conspectus/OCLC_Conspectus_by_Division_Category)

Pouchol, J., Poldoc. (2009, janvier 30). *Bambou*. <https://docmiop.wordpress.com/la-poldoc-de-la-miop/>

Pouchol, J., (2016, janvier 1). *Indispensable politique documentaire* [Text]. <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2016-09-0070-007>

Wallon, A. (2008). *Mise en œuvre d'un Plan de Développement des Collections en langues et littératures anglophones & germanophones à la Bibliothèque du Centre Multidisciplinaire de Créteil (Paris 12 Val-de-Marne)*.



## Management et conduite du changement

Appercel, R. (2021). *Gestion de projet*. ELLIPSES.

Desjacques, Y., & Rodet, P. (2017). *Le management bienveillant : La bienveillance est l'indicateur d'un monde encore humain Ed. 1*. Eyrolles. <https://unr-ra-scholarvox-com.sid2nomade-2.grenet.fr/catalog/book/doi/88838726?searchterm=management%20bienveillant>

Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts. (2019). In C. Touitou (Éd.), *Évaluer la bibliothèque par les mesures d'impacts*. Presses de l'enssib. <http://books.openedition.org/pressesenssib/5355>

Lallemand, C., & Gronier, G. (2018). *Méthodes de design UX - 2e édition : 30 méthodes fondamentales pour concevoir des expériences optimales*. EYROLLES.

## Les publics

Beudon, N. (2017, septembre 14). Les 8 commandements de l'UX en bibliothèque. *Nicolas Beudon*. <http://nicolas-beudon.com/2017/09/14/ux/>

Beudon, N. (2022, août 11). *S'inspirer des rues, des parcs et des jardins pour rendre les bibliothèques conviviales ?* Nicolas Beudon. <http://nicolas-beudon.com/2022/07/25/whyte/>

Lombardo, P., & Wolff, L. (2020). Cinquante ans de pratiques culturelles en France. *Culture études*, n°2(2), 1. <https://doi.org/10.3917/cule.202.0001>

Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque. (2017). In C. Evans (Éd.), *Mener l'enquête : Guide des études de publics en bibliothèque*. Presses de l'enssib. <http://books.openedition.org/pressesenssib/563>

## Troisième lieu et bibliothèque

Beudon, N. (2022, février 16). La bibliothèque tripartite : Repenser les espaces de collections. *Nicolas Beudon*. <http://nicolas-beudon.com/2022/02/16/bibtripartite/>

*Bibliothèques : Le troisième lieu "consiste à privilégier la relation humaine"*. (s. d.). ActuaLitté.com. Consulté 20 août 2022, à l'adresse <https://actualitte.com/article/24521/interviews/bibliotheques-le-troisieme-lieu-consiste-a-privilegier-la-relation-humaine>

*La bibliothèque troisième lieu, "une arnaque inspirée du marketing"*. (s. d.). ActuaLitté.com. Consulté 20 août 2022, à l'adresse <https://actualitte.com/article/24746/tribunes/la-bibliotheque-troisieme-lieu-une-arnaque-inspiree-du-marketing>

Servet, Mathilde. *Les bibliothèques troisième lieu* [en ligne]. janvier 2009 [consulté le 17 août 2022]. Disponible sur le Web : <<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>>

Villenet-Hamel, M. (2016, janvier 1). *Bibliothèques troisième lieu* [Text]. [https://bbf.enssib.fr/critiques/bibliothèques-troisième-lieu\\_66378](https://bbf.enssib.fr/critiques/bibliothèques-troisième-lieu_66378)

## **Le réseau dans le monde des bibliothèques**

*Babelthèque – Enrichissez les catalogues de bibliothèque.* (s. d.). Consulté 19 août 2022, à l'adresse <http://www.babeltheque.fr/>

*La délicate question de la politique documentaire des bibliothèques en réseau.* (s. d.). La Gazette des Communes. Consulté 20 août 2022, à l'adresse <https://www.lagazettedescommunes.com/674887/la-delicate-question-de-la-politique-documentaire-des-bibliotheques-en-reseau/>

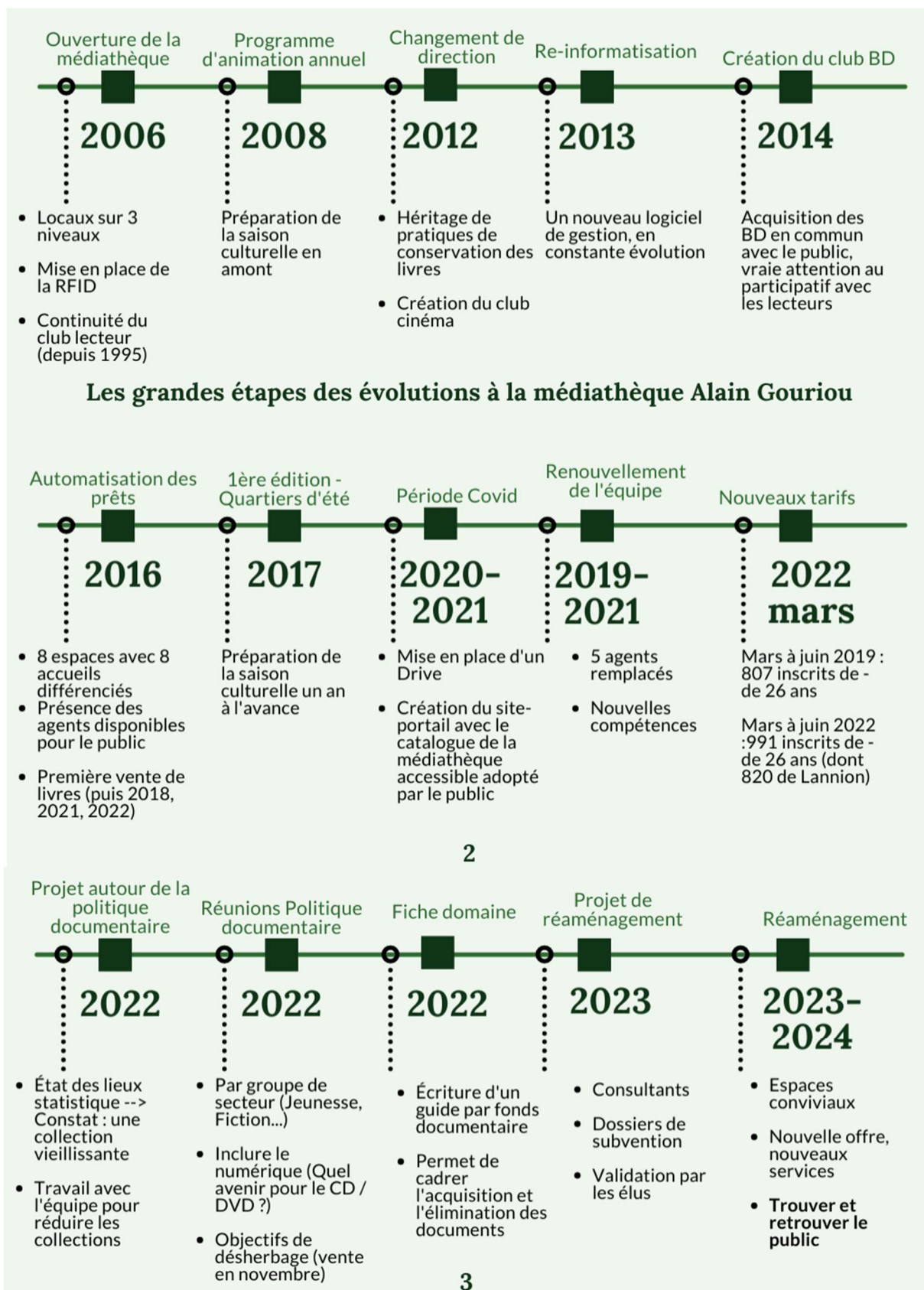
Pouchol, J. (2016). *Mutualiser les pratiques documentaires.* Presses de l'Enssib.



Carte du territoire de Lannion-Trégor Communauté

## Annexe 1

## Annexe 2



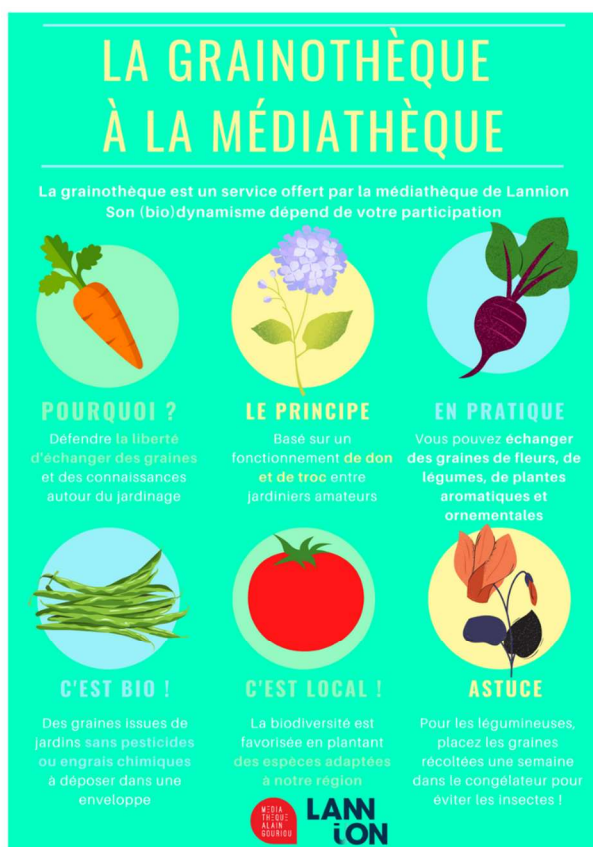
### Annexe 3



Affiche pour l'été



Affiche pour une sélection thématique



Affiche pour le lancement de la grainothèque



Affiche pour l'exposition sur la bande dessinée *Jim Hawkins*

## Annexe 4 (1/2)

Envoyé en préfecture le 06/07/2022  
Reçu en préfecture le 06/07/2022  
Affiché le  
ID : 022-212201131-20220706-20220704\_05-DE

*Ville de Lannion (Côtes d'Armor)*

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt deux, le quatre juillet,  
Le Conseil Municipal de la commune de LANNION s'étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul LE BIHAN, Maire, assisté des adjoints.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Trefina KERRAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions et procède à l'appel nominatif des conseillers.

Étaient présents :

Paul LE BIHAN - Eric ROBERT - Françoise LE MEN - Cédric SEUREAU - Marc NEDELEC - Trefina KERRAIN - Patrice KERVAON - Gwénaëlle LAIR - Michel DIVERCHY - Hervé LATIMIER - Pierre GOUZI - Yvon BRIAND - Marie Christine BARAC'H - Sonya NICOLAS - Yves NEDELLEC - Marie-Annick GUILLOU - Françoise BARBIER - Anne-Claire EVEN - Christine TANGUY - Myriam DUBOURG - Nolwenn HENRY - Carine HUE - Fabien CANEVET - Christophe KERGOAT - Catherine BRIDET - Louison NOËL - Danielle MAREC - Jean-Yves CALLAC - Anne LE GUEN - Gérard FALEZAN

Étaient absents :

Fabrice LOUEDEC

Procurations :

Bernadette CORVISIER (procuration à Paul LE BIHAN) - Christian MEHEUST (procuration à Françoise BARBIER)

#### ***5 - Médiathèque - Vente et dons de documents***

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code du patrimoine,

**VU** l'avis favorable de la commission culture du 27 avril 2022,

**CONSIDÉRANT** que l'entretien permanent des collections (désherbage) est une opération indispensable en bibliothèque pour offrir aux usagers des documents au contenu d'actualité et pertinent,

**CONSIDÉRANT** que la politique documentaire en cours d'élaboration à la médiathèque, va entraîner un désherbage massif des collections, d'environ 30 %,

**Après** en avoir délibéré,

##### **À L'UNANIMITÉ**

##### **DÉCIDE**

D'APPROUVER la destination suivante des documents sortis des collections en bon état :



## Annexe 4 (2/2)

Envoyé en préfecture le 06/07/2022  
Reçu en préfecture le 06/07/2022  
Affiché le  
ID : 022-212201131-20220706-20220704\_05-DE

1- en priorité **le don** des documents en bon ou assez bon état, aux bibliothèques de la communauté d'agglomération, aux CDI (*CDI : centre de documentation et d'information*), aux Ehpad, à des associations ou structures lannionnaises.

2- **la vente aux particuliers**, sur place à la médiathèque, au tarif d'un euro le document ou les 5 revues.

Cette vente se fera toute l'année (nouveau service) et pourra également faire l'objet d'une vente « temps fort » une fois par an.

*Fait et délibéré les jour, mois et an précités  
Pour extrait conforme au registre dûment signé.  
Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité et affichage*

Paul LE BIHAN  
Maire de LANNON  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération Lannion  
Date : 05/07/2022  
Qualité : M. le maire

## Annexe 5

SECTEUR \_\_\_\_\_ MATIN / \_\_\_\_\_  
JOUR DE LA \_\_\_\_\_ APRÈS-M \_\_\_\_\_  
SEMAINE \_\_\_\_\_

### VIENS DÉCOUVRIR MON SECTEUR

Retour d'expérience sur le créneau dans le secteur

**Avis général**

Premières impressions sur l'espace (circulation, rayonnages...) :

Observations sur le public (son autonomie, sa facilité à se repérer, ...) :

La classification (avis, problèmes rencontrés, difficultés du public, bonnes surprises) :

Points positifs :

Combien de documents pas trouvés en rayon (ou problème résa) :

Organisation au bureau/automate :

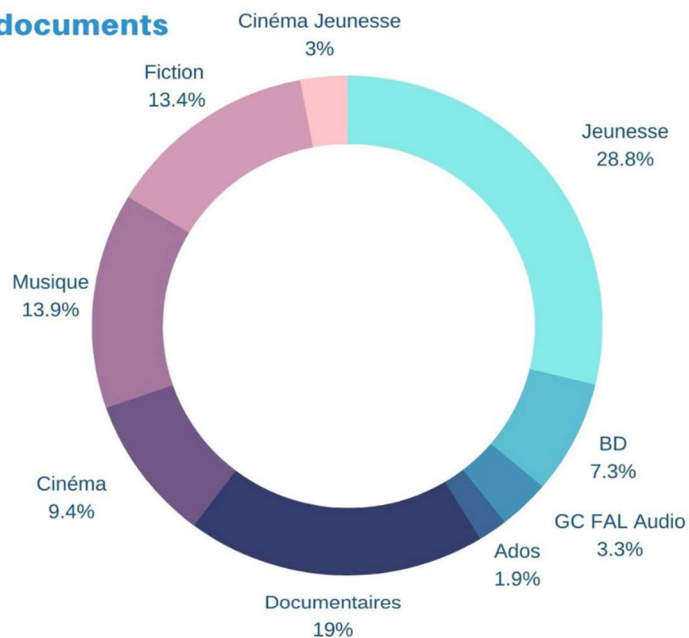
**SUGGESTIONS D'AMÉLIORATION**

Est-ce qu'on demande des places de travail / pour lire dans le secteur (combien de fois ?

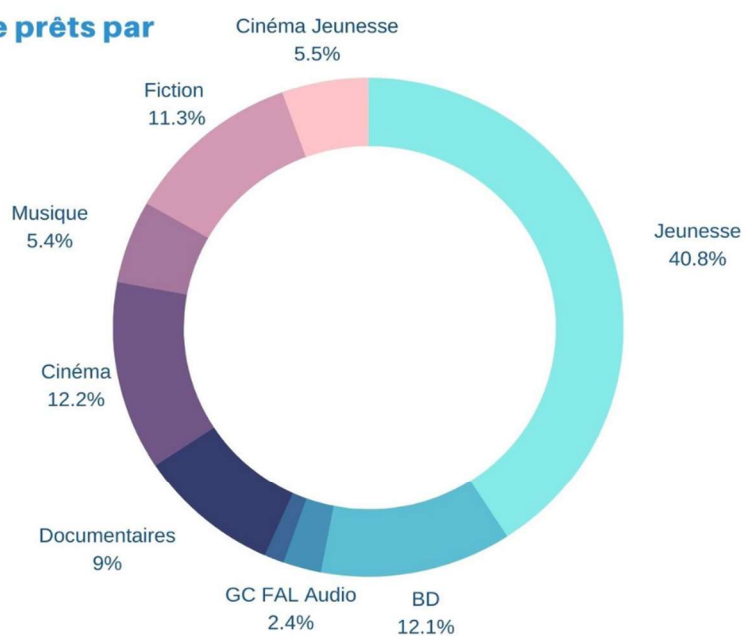


## Annexe 6

### Pourcentage de documents par secteur



### Pourcentage de prêts par secteur



Source : données extraites du module outils statistiques du SIGB de la médiathèque de Lannion (sont comptabilisés les documents en libre accès)

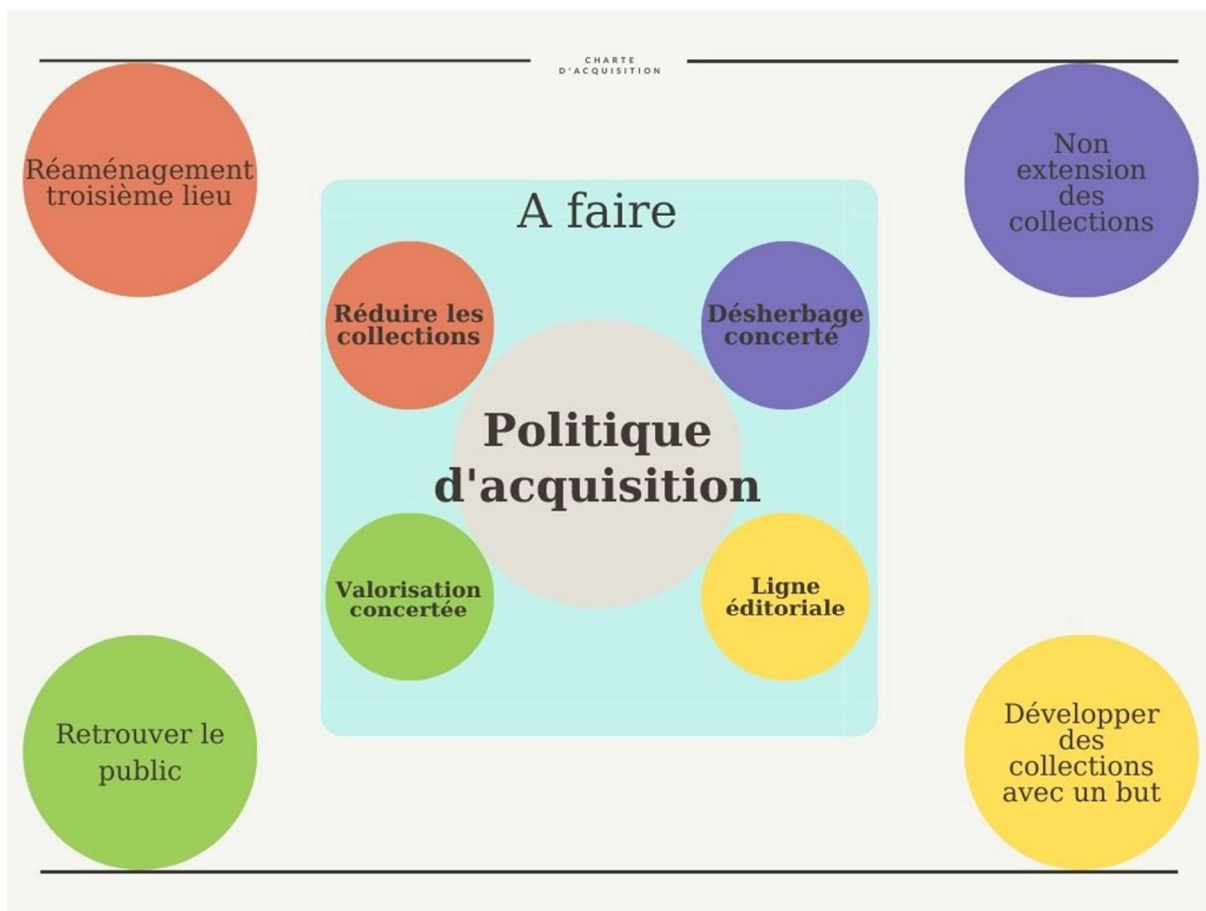
A	B	C	D	E	F	G	H	I
Cote	Titre	Premier auteur	Nombre de prêts total (ex)	Année du dernier prêt	Année de mise à l'inventaire	Localisation	Sous-localisation	Etat de l'e
025.3 PRE	Manuel de bibliographie générale	PrévotEAU, Marie-Hélène	0	-Non Précisé-	2007	1 / Documentaires	000 : Informatique et Information	Disponible
103 HUI	Lexique de philosophie	Huisman, Denis (1929 - ...)	0	-Non Précisé-	2005	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
107 DIC	Dictionnaire du corps	Marzano, Maria Michela (1970 - ...)	0	-Non Précisé-	2007	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
107 FER	La Leçon de choses	Ferret, Stéphane	0	-Non Précisé-	2006	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
155.41 PET	Petite enfance	France. Ministère de l'emploi et de ...	0	-Non Précisé-	1999	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
190 ALT	L'Avenir dure longtemps	Althusser, Louis (1918 - 1990)	0	-Non Précisé-	2009	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
190 COM	Théorie générale de la religion	Comte, Auguste (1798 - 1857)	0	-Non Précisé-	2009	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
190 DID	Pensées détachées ou Fragments	Diderot, Denis (1713 - 1784)	0	-Non Précisé-	2011	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
190 GUI	Mon Testament philosophique	Guiffon, Jean (1901 - 1999)	0	-Non Précisé-	2012	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
190 LEV	Carnets de captivité	Levinas, Emmanuel (1906 - 1995)	0	-Non Précisé-	2009	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
190 POP	A la recherche d'un monde meilleur	Popper, Karl Raimund (1902 - 1994)	0	-Non Précisé-	2012	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
190 ROU	Accuser et séduire	Starobinski, Jean (1920 - ...)	0	-Non Précisé-	2013	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
190 SAR	Dictionnaire Sartre	Cabestan, Philippe	0	-Non Précisé-	2009	1 / Documentaires	100 : Philosophie et Psychologie	Disponible
200 PET	La Petite encyclopédie des religions	-Non Précisé-	0	-Non Précisé-	2000	1 / Documentaires	200 : Religions	Disponible
220.9 CLU	De Sumer à Canaan	Cluzan, Sophie	0	-Non Précisé-	2006	1 / Documentaires	200 : Religions	Disponible
250 REG	Règles des moines	PaçAome (saint; 028.? - 0347?)	0	-Non Précisé-	2008	1 / Documentaires	200 : Religions	Disponible
262 VER	Le Droit canon à la portée de tous	Verre, Pete	0	-Non Précisé-	2010	1 / Documentaires	200 : Religions	Disponible
283.8 CAL	Oeuvres	Calvin, Jean (1509 - 1564)	0	-Non Précisé-	2009	1 / Documentaires	200 : Religions	Disponible
297 TRE	Trésors dévoilés	Abbès, Makram (1971 - ...)	0	-Non Précisé-	2009	1 / Documentaires	200 : Religions	Disponible
301 BOU	Dictionnaire critique de la sociologie	Boudon, Raymond (1934 - ...)	0	-Non Précisé-	2005	1 / Documentaires	300 : Société	Disponible
301 DUR	Emile Durkheim	Fourmier, Marcel (1945 - ...)	0	-Non Précisé-	2008	1 / Documentaires	300 : Société	Disponible
304.6 ROL	Introduction à la démographie	Rollet-Echallier, Catherine (1942 - ...)	0	-Non Précisé-	2005	1 / Documentaires	300 : Société	Disponible
305.3 CLA	Conversations sur le sexisme	Clauzard, Philippe	0	-Non Précisé-	2010	1 / Documentaires	300 : Société	Disponible
306 LEV	Au-delà du structuralisme	Désveaux, Emmanuel	0	-Non Précisé-	2009	1 / Documentaires	300 : Société	Disponible
306 LEV	Mythologiques T.2	Lévi-Strauss, Claude (1908 - 2009)	0	-Non Précisé-	2012	1 / Documentaires	300 : Société	Disponible
306 LEV	Mythologiques T.3	Lévi-Strauss, Claude (1908 - 2009)	0	-Non Précisé-	2012	1 / Documentaires	300 : Société	Disponible
306 LEV	Mythologiques T.4	Lévi-Strauss, Claude (1908 - 2009)	0	-Non Précisé-	2012	1 / Documentaires	300 : Société	Disponible

Listing de documentaires adultes

## Annexe 7

A	B	C	D	E	F	G	H
Cote	Titre	Premier auteur	Nombre de prêts total (ex)	Année du dernier prêt	Année de mise à l'inventaire	Localisation	Sous-localisation
E 305.2 ENF	Enfants de tous les temps, de tous	Baschet, Jérôme	0	-Non Précisé-	2011	0 / Jeunesse	Documentaires
E 362.1 BER	Solo à l'hôpital	Bernheim, Cathy (1946 - ...)	0	-Non Précisé-	2003	0 / Jeunesse	Documentaires
E 423 COR	Mon imagier en anglais	Corvaisier, Laurent	0	-Non Précisé-	2008	0 / Jeunesse	Documentaires
E 686 ISE	Sophie et le relieur	Ise, Hideko (1949 - ...)	0	-Non Précisé-	2011	0 / Jeunesse	Documentaires
E 759 DEG	Edgar Degas	Chauvy, Laurence	0	-Non Précisé-	1990	0 / Jeunesse	Documentaires
E 791.4 BOU	Grand-petit au cinéma	Bourgeois, Nathalie	0	-Non Précisé-	2007	0 / Jeunesse	Documentaires
E 808.36 ROM	Le roman policier	-Non Précisé-	0	-Non Précisé-	2004	0 / Jeunesse	Documentaires
E 841 CEN	Blaise Cendrars : choix de poèmes	Cendrars, Blaise (1887 - ...)	0	-Non Précisé-	2005	0 / Jeunesse	Documentaires
E 841 PRE	Page d'écriture	Prévvert, Jacques (1900 - ...)	0	-Non Précisé-	1990	0 / Jeunesse	Documentaires
E 841 PRE	Le Cancre	Prévvert, Jacques (1900 - ...)	0	-Non Précisé-	1999	0 / Jeunesse	Documentaires
E 841 VER	Dame souris trotte	Verlaine, Paul (1844 - 1892)	0	-Non Précisé-	1990	0 / Jeunesse	Documentaires
E 842 FAR	La Farce de Pathelin	Dupuis, E.	0	-Non Précisé-	2006	0 / Jeunesse	Documentaires
E 843 AUC	Aucassin et Nicolette	Charrier, Bernard	0	-Non Précisé-	1999	0 / Jeunesse	Documentaires
E 843.1 CHA	La Chanson de Roland	Valpierre	0	-Non Précisé-	2007	0 / Jeunesse	Documentaires
E 915.61 PAG	Turquie	Pagniez, Marie-Odile (1940 - ...)	0	-Non Précisé-	1990	0 / Jeunesse	Documentaires
E 347 HOE	La Justice à petits pas	Hoestlandt, Maud (1971 - ...)	1	2013	2006	0 / Jeunesse	Documentaires
E 599 PAR	Qui suis-je ? un mammifère	Parsons, Alexandra	2	2013	1990	0 / Jeunesse	Documentaires
E 609 DRY	Histoire des techniques	Drye, Élisabeth (1943 - ...)	1	2013	1990	0 / Jeunesse	Documentaires
E 623.8 KOE	La Vie d'un mousse au temps des	Koenig, Viviane (1950 - ...)	1	2013	2005	0 / Jeunesse	Documentaires
E 629.22 BIA	Le Chantier	Biard, Philippe (1959 - ...)	5	2013	2012	0 / Jeunesse	Documentaires
E 634.1 MAR	Des pommes	Marchenay, Philippe (1941 - ...)	1	2013	2005	0 / Jeunesse	Documentaires
E 634.1 PIN	Jardin des fruits tropicaux	Pinguilly, Monique (1949 - ...)	1	2013	2005	0 / Jeunesse	Documentaires
E 634.8 GEO	La Vigne et ses métiers	Georges, Éliane	2	2013	1990	0 / Jeunesse	Documentaires
E 730.1 CAR	Carpeaux	Sellier, Marie (1953 - ...)	1	2013	2007	0 / Jeunesse	Documentaires

Listing des documentaires jeunesse



## Annexe 8

## Annexe 9

Fiche domaine – simplifiée ou première étape

*Domaine secteur et agents concernés* : Fonds professionnel

### **La collection, ses principes et sa composition :**

La collection du fonds professionnel (B/ Bureau ; Fonds professionnel) est essentiellement à destination de l'équipe de la médiathèque. Elle peut aussi servir à des personnes souhaitant se réorienter, passer les concours ou à des professionnels de l'éducation recherchant un titre précis. La bibliothéconomie est la discipline centrale de ce fonds.

#### **Livres :**

La collection est constituée de plusieurs grands pôles thématiques pensés en adéquation avec les activités et les besoins de la médiathèque. Les **généralités** du monde du livre, premier pôle thématique, offrent une vision élargie de la bibliothèque dans ce monde professionnel. Le deuxième pôle est composé des livres sur les **formations et les concours**, part du fonds attrayante pour l'équipe. Ensuite, les pôles reprennent les grands axes des bibliothèques : les **projets d'établissement**, **l'accueil des publics**, **la gestion de la collection**, **les fonds dont la jeunesse**, **l'action culturelle**, **le numérique** et la **communication**.

Enfin un dernier pôle rassemble les documents destinés aux **professionnels de l'éducation**. A terme, on peut envisager un transfert de ce fonds en accès direct au public.

#### **Revue :**

Il n'y a pas d'abonnement, pour autant certaines revues peuvent être présentes dans le fonds.

#### **Offre numérique :**

Certains documents peuvent être achetés au format numérique et être placés dans le partage à disposition de l'équipe. A noter que les documents de la collection [Boîte à outils] de l'Essib propose ses ouvrages gratuitement en PDF.

## Evolution de la collection :

Livres :

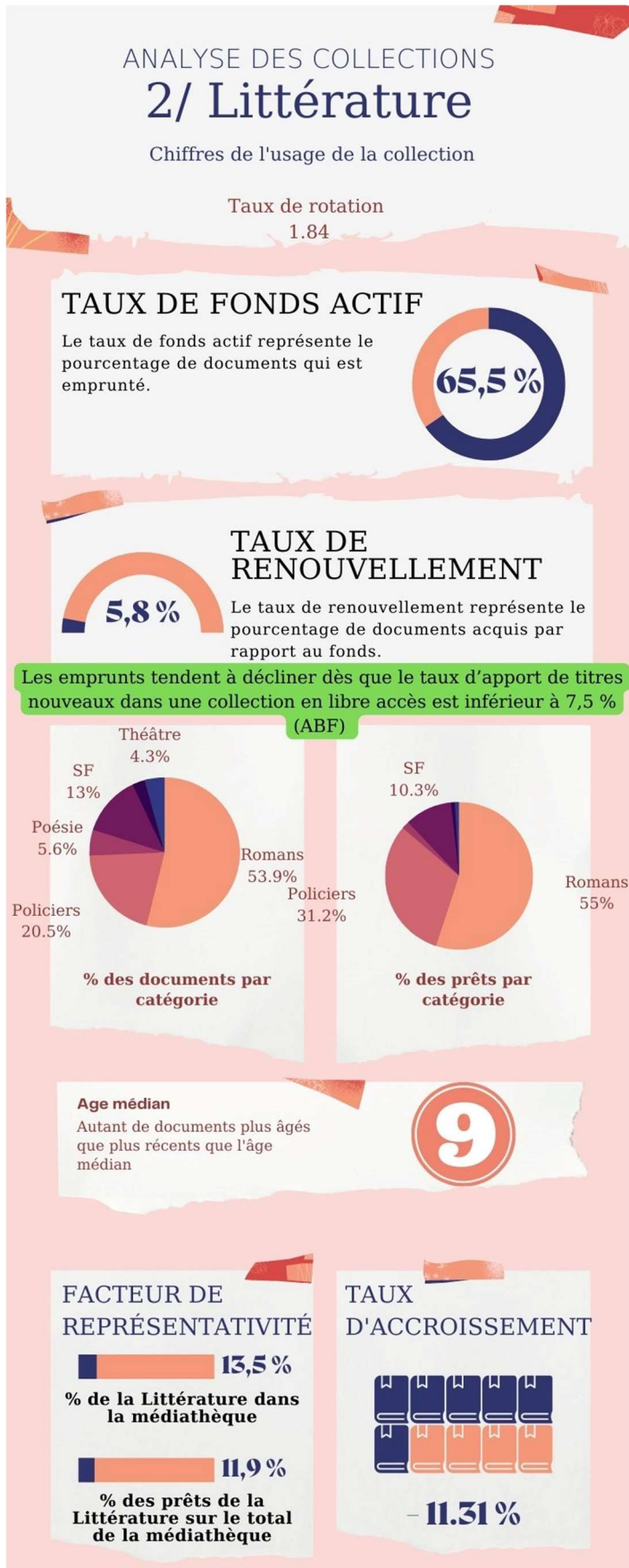
La fraîcheur de l'information est le facteur primordial. Il s'agit pour ce fonds d'être à jour avec une information reconnue par les autorités de la profession tout en donnant une place aux expériences concrètes relatées par d'autres bibliothèques

Revue : \_

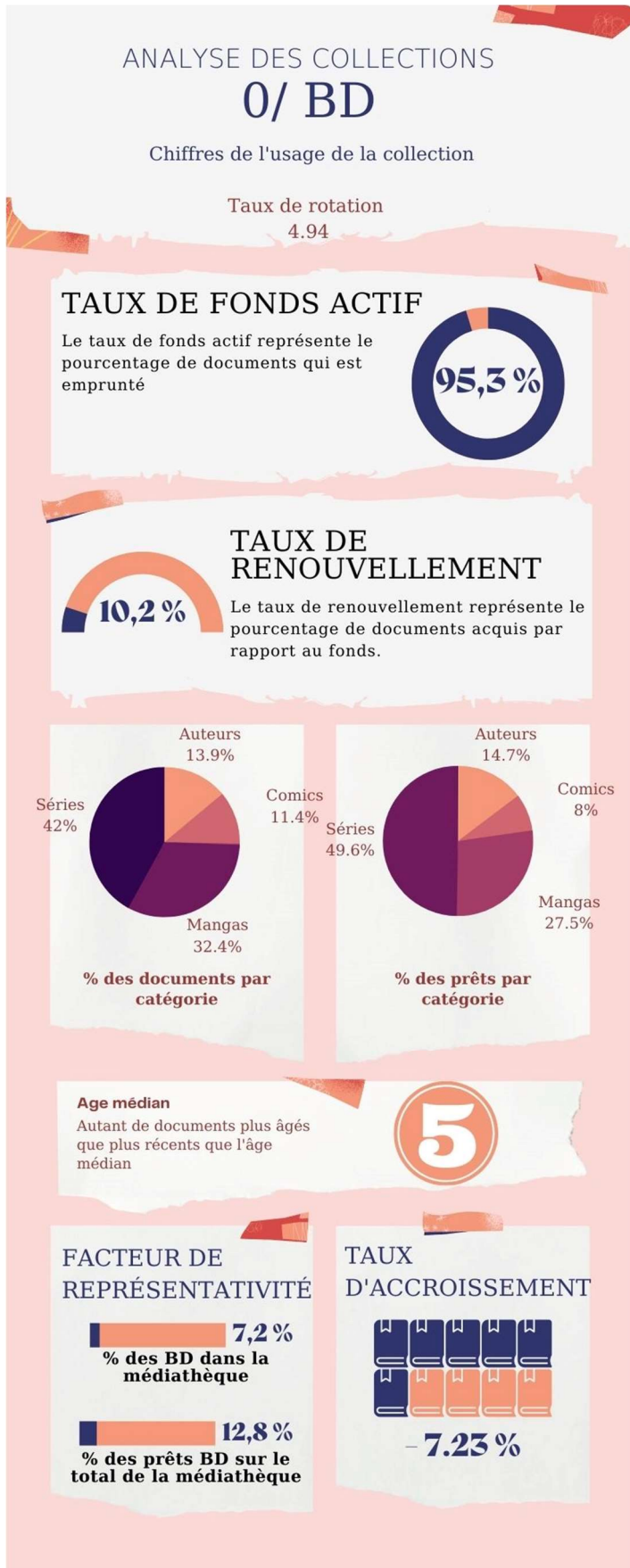
Meuble sur roulettes à placer dans un espace de passage

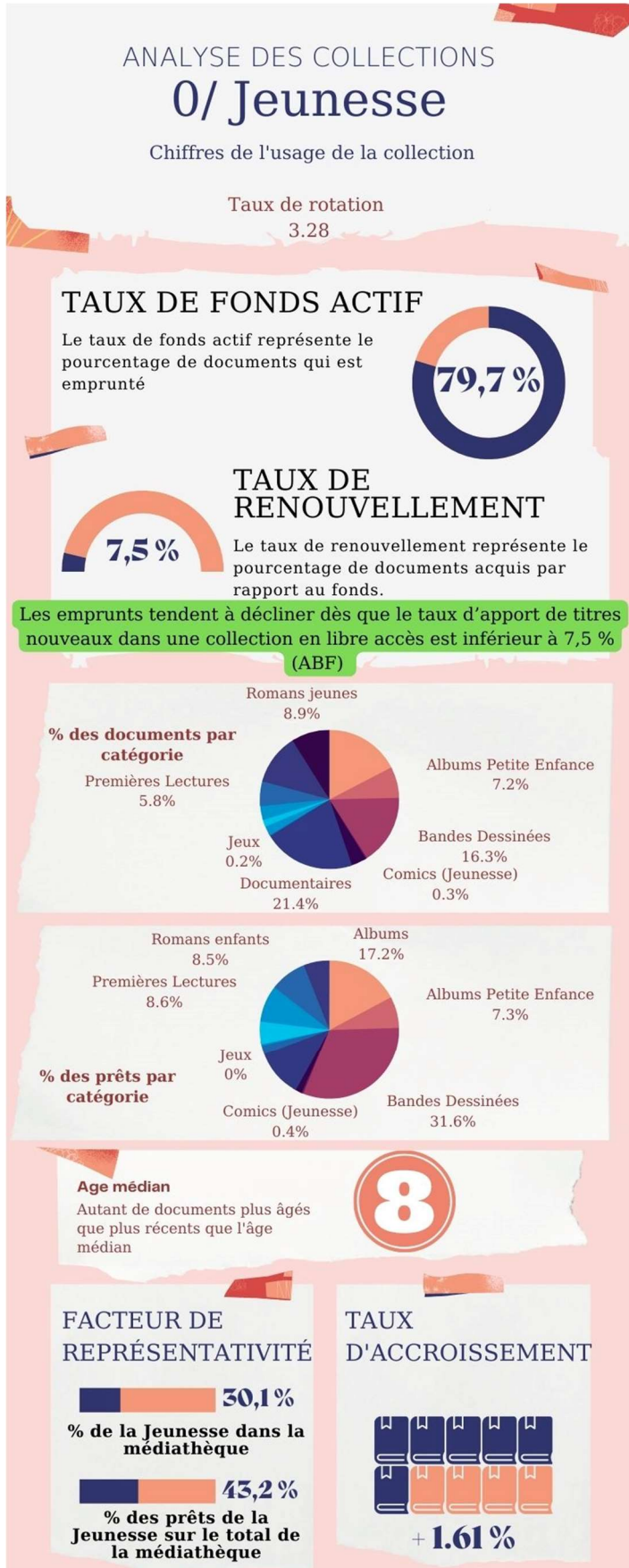
<b>Collection</b>	<b>État (au moment de la rédaction de la fiche)</b>	<b>Objectif 1 an après</b>	<b>Objectif 2 ans après</b>	<b>Objectif 3 ans après</b>
Livres (volume)	172	X en moins	X en moins	X stable
Revue (en titre)	0			
Livre numérique	1			

**Annexe 10  
(1/3)**











## Annexe 11

### Tableau comparatif

En s'appuyant sur les recherches de Nicolas Beudon et sur les pratiques de bibliothèques tiers-lieu, pour réaménager il est nécessaire de libérer 30 % des étagères

SECTEUR	Nombre de documents* Avril 2022	- 30 %	NOMBRE DE DOCUMENTS À RETIRER	Nombre de documents* Juillet 2022
Musique	12 834	8983	<b>3851</b>	11 686
Littérature (et litt. de l'imaginaire)	12 370	8659	<b>3711</b>	11 185
Cinéma	8 653	6057	<b>2596</b>	8 628
Documentaires	15 249	10675	<b>4574</b>	12 826
Jeunesse	26 500	18550	<b>7950</b>	21 649
Cinéma Jeunesse	2 720	1904	<b>816</b>	2 742

### Tableau comparatif

SECTEUR	Nombre de documents* Avril 2022	- 30 %	NOMBRE DE DOCUMENTS À RETIRER	Nombre de documents* Juillet 2022
Livres audios	1 143	800	<b>343</b>	1 150
Grands Caractères	1 522	1065	<b>457</b>	1 413
Fonds spécifique Bretagne	2 210	1547	<b>663</b>	2 218
A stabiliser ou augmenter au vu des prêts BD	6 754	4724	<b>2030</b>	6 996
Ados	1 713	1199	<b>514</b>	1 579

\*en rayon et disponibles au public (hors magasin)

## Annexe 12

Entretiens avec des professionnels des bibliothèques

### Sommaire de l'enquête qualitative

#### 1. Guide de l'entretien : thématiques et questions

#### 2. Les structures interrogées

A. Bibliothèques publiques appartenant à un réseau :

- Thouars (retranscrit et non diffusé)
- Lezoux (retranscrit dans le présent mémoire)
- Saint-Brieuc (retranscrit dans le présent mémoire)
- Ploufragan (retranscrit dans le présent mémoire)
- Trémuson (retranscrit et non diffusé)
- Mond'Arverne (retranscrit et non diffusé)
- Pleslin-Trigavou (retranscrit et non diffusé)

B. Bibliothèques municipales :

- Mazé-Milon (retranscrit dans le présent mémoire)
- La Turballe (retranscrit et non diffusé)

C. Bibliothèque universitaire :

- Bibliothèque de l'ENSSAT (prise de notes lors d'une visite et entretien à la bibliothèque, non diffusé)

#### 1. Guide de l'entretien : thématiques et questions

##### Le choix des mots

Par souci de véracité, la retranscription des entretiens avec des professionnels des bibliothèques retient le plus fidèlement possible les propos des interrogés. Les expressions et les absences de négation [terme linguistique] sont conservées. Certains silences et hésitations sont traduits par des points de suspension. Dans une logique de lisibilité, les « euh », les « hum », les moments où les interlocuteurs se coupent la parole – dus à l'échange téléphonique - et les tournures de phrase difficilement compréhensibles à l'écrit ont été gommés. Cette transcription d'entretiens est donc nécessairement passée au filtre de mon interprétation. Pour autant, les propos et les opinions des professionnels sont respectés.

##### Questions d'introduction :

Est-ce que vous pourriez définir les principales pratiques documentaires de la structure ?

Questions subsidiaires :

Comment s'organise l'acquisition et le désherbage des collections au sein de la structure ? Et quel lien avec l'action culturelle et les publics ?

##### Thématiques :

- La structure, son environnement (communal ou réseau)
- Le budget de la structure

- L'acquisition des documents
- Le désherbage des documents
- La gestion du document, répartition des tâches au sein de l'équipe (polyvalence ou sectorisation)
- Le public dans le projet d'établissement
- La formalisation de la politique documentaire
- L'influence du contexte (territoire / public / tutelle) sur la collection

**Question de fin :** points faibles / forts de la structure  
Des précisions à ajouter

**Liste de questions supplémentaires pour enrichir le propos :**

Quelles sont les grandes orientations de la médiathèque ?

Influence du tiers-lieu sur le fonctionnement ? / Comment qualifiez-vous la bibliothèque ?

Comment gérez-vous les suggestions des lecteurs ?

Quelle médiation auprès des publics sur la non-exhaustivité des collections ?

Communiquez-vous sur le désherbage ?

S'il y a une politique documentaire rédigée, quels changements avez-vous observés ?

## **2. Les structures interrogées**

### **Réseau des médiathèques Entre Dore et Allier – Médiathèque de Lezoux**

#### **Retranscription de l'entretien téléphonique avec la responsable de la politique documentaire, le 29 juin 2022**

*A – interviewer*

*B – interviewé*

[Début de la transcription]

A - Est-ce que vous pourriez me définir les pratiques documentaires du réseau ? Et si votre politique documentaire est commune au réseau ?

B - Je vais vous expliquer le réseau, il y a quatorze médiathèques mais ce n'est qu'à Lezoux qu'il y a les professionnels. Sinon, ce sont les bénévoles. Tout est pensé à l'échelle du réseau, la politique documentaire, le programme d'animations et le budget est réseau.

A - Et ce sont les bibliothécaires professionnels qui achètent ?

B - Ce sont les bibliothécaires professionnels qui achètent, oui. Après on achète pour le réseau. On est en fonds flottants. On achète pour le réseau, on assume que parfois qu'un document qu'on vient d'acheter va se retrouver dans un point médiathèque. On fait le choix d'acheter en trois exemplaires parfois. Les bénévoles sont encouragés à participer aux acquisitions via des suggestions, comme les habitants. Ça veut pas dire qu'on achète tout, il y a le filtre de la poldoc. Et si c'est un bénévole qui demande on y fait attention. On a créé des groupes et on aimerait voir les bénévoles les intégrer pour les former aux techniques et à la politique documentaire et les sensibiliser au réseau pour en comprendre la finalité. Ça permettrait aussi qu'ils comprennent la logique des acquisitions et pas s'appuyer seulement sur une demande de lecteur. Par contre, aller choisir des documents à la BDP ou à la librairie, c'est plus accepté. Certains font des permanences, d'autres font des animations, des lectures. Les commandes au quotidien,

c'est plus compliqué. Avec le budget, il faut bien penser les acquisitions. Donc en tant que responsable de la politique documentaire je coordonne : le plan de développement des collections, la répartition du budget, en échangeant avec l'équipe. Puis chaque responsable de secteur documentaire a un rythme régulier. Il fait pas les commandes seul.

A - Ça se passe comment alors s'ils font à plusieurs ? Il y a des réunions d'acquisitions ?

B - Il n'y a pas de réunion physique mais via ORB, il y a des paniers. A chaque suggestion de collègue on essaie de motiver parce que c'est le responsable documentaire qui tranche.

A - Sur les fonds flottants, c'est par secteur ça tourne ? Il peut y avoir une bibliothèque sans un fonds spécifique ?

B - On n'est pas allé jusque là. Les fonds ne sont pas homogènes, si une bibliothèque n'a pas d'école, le fonds jeunesse sera plus réduit. La sensibilité des bénévoles jouent aussi, sur le numérique notamment. On teste, on aime bien faire des tests. On s'arrête pas à l'avis d'une personne qui pense qu'un genre de document ne marchera pas. Il y a aussi un coordinateur de réseau, référent des bénévoles. Les fonds flottants, il y a deux choses : les documents restent là où ils sont rendus. Il faut veiller à un équilibre et une rotation des collections. Il y a un calendrier pour la rotation avec trois rotations par an par médiathèque. Après ça se fait au ressenti alors la rotation est peut-être pas égale pour tous les genres de documents. Lorsqu'on fait du désherbage, c'est là qu'on se rend compte que les documents restés dans un point médiathèque ont été moins empruntés. Donc c'est un travail de vigilance des professionnels. Le fonds flottant fonctionne aussi dans l'échange avec les bénévoles et au moments des navettes. Il y a beaucoup de bon sens dans notre fonctionnement. On est pas les rois des stats. On les utilise parce que c'est un outil mais on travaille au bon sens.

A - Je me dis que le fonds flottant, ça fait un vrai travail de coordination.

B - Oui c'est plus lourd à gérer clairement, pour autant, c'est plus riche, des points médiathèque se retrouvent avec des documents qui seraient peut-être jamais allés là-bas. Ça permet une circulation différente et surprenante. Ce sont les usagers qui font les fonds. C'est intéressant. C'est la collection qui se déplace, pas les gens.

A - C'est vraiment une collection réseau.

B - Oui et on adapte les points médiathèque à la ville qu'ils desservent. On a des points médiathèque qui s'occupent beaucoup des écoles, d'autres ouvrent que s'il y a une action culturelle. Ça a beau être un réseau intercommunal, les points médiathèque doivent garder leur particularité. On ne cherche pas à harmoniser, à uniformiser. Il y a une volonté de maintenir le service public qui évolue selon les besoins du public.

A - Vous savez si les bénévoles ont été associés à la création du réseau ?

B - Oui, bien avant l'ouverture des locaux. Ils ont été inclus très très tôt. Il y a un vrai travail avec les bénévoles de rester professionnel et dans le partage à la fois. Le rapport avec les bénévoles, c'est de l'humain et de la confiance. Ici ça a été très bien fait et les bénévoles sont ouverts aux nouvelles propositions et on va prendre en compte leur avis.

A - Oui c'est un travail de fond.

B - Un petit détail sur l'équipement de nos collections, je vais vous en parler. Au départ, on avait un sous-traitant pour équiper les documents. Depuis deux ans on travaille avec une régie de territoire qui travaille avec des salariés en réinsertion. On a une convention avec eux et ce sont quatre salariés qui viennent à la médiathèque dont la mission est d'équiper les documents ; c'est un gain de temps, le chantier réceptionne les documents – seules les cotes sont faites en amont par les bibliothécaires – mais ils vont coter, équiper et mettre en circulation. C'était prévu dès le début que l'équipement ne faisait pas partie des missions des bibliothécaires, ce n'est pas dans nos fiches de poste. Et la régie est formée à la réparation des documents. Ils font presque partie de l'équipe, c'est un public souvent éloigné de la lecture et on cherche à les inclure dans nos travaux documentaires. L'an dernier on a aboli la *Dewey* pour les étiquettes et on les a consultés pour quitter le regard de professionnel et penser comme les usagers. On les intègre à nos réunions de travail et ils ont un regard très pertinent. Ils nous donnent leur avis parce qu'ils se sont mis à lire. Ils nous font remarquer que tel document correspond plus à tel genre. C'est devenu important pour nous, enrichissant et pour eux avec de nouvelles compétences pour eux.

A - Ils vous ont donné des conseils sur les thématiques à choisir ?

B - Alors oui, ici on a pas un fonctionnement très hiérarchique. On travaille par pôle de compétence : on a un groupe politique documentaire et dès qu'on lance un chantier, on le travaille puis on le présente à l'ensemble de l'équipe. Comme avec les documentaires jeunesse,

on a présenté aux professionnels les libellés. Puis on a fait un travail pratique avec la régie : avec des piles de documentaires on mettait dans quelle catégorie ils iraient et tous ceux qui faisaient débat, on a débattu en équipe et on a fait des arbitrages. Ça se fait en étapes.

A - Ce sont des réunions régulières ?

B - Ça dépend des sujets, on fait ça régulièrement.

A - Est-ce qu'avec les groupes vous voyez des changements positifs ?

B - Ah oui les groupes, c'est super...

A - Vous intégrez les bénévoles ?

B - Alors là non mais je pense à la politique documentaire c'est un groupe professionnel technique de la manière dont le site internet reflète la collection à la valorisation des documents. Pour autant, on a fait un groupe de vulgarisation avec les bénévoles sur la politique documentaire. On a fait des rappels techniques mais très simplifiés parce que moi je ne suis pas une ayatollah de la politique documentaire. Parce que pour moi la politique documentaire, c'est un outil comme un autre au service des usagers. C'est-à-dire que la politique documentaire, faire des stats pour faire des stats, ça ne m'intéresse pas du tout. En revanche, utiliser les stats pour affiner la collection et s'adapter aux usagers, ça m'intéresse. J'ai toujours l'utilisateur en ligne de mire, je pense que ça vient du fait que je suis libraire à l'origine. J'ai pas un rapport à la bibliothéconomie et à la politique documentaire de spécialiste, j'ai un rapport de bon sens.

A – Pratique.

B - Très pratique, donc j'explique aux collègues à quoi ça sert, pourquoi on le fait et quel impact ça va avoir. On est une équipe mixte pas forcément du monde des bibliothèques et ça apporte une nouvelle manière de travailler plus dirigée vers les usagers.

A - Sur la *Dewey* jeunesse...

B - Bah je peux vous expliquer pourquoi on a arrêté. Entre les collègues qui ne connaissaient pas et les usagers, ça avait du sens. On a cherché à faciliter l'usage et on a cinq grands ensembles. On a des retours super des collègues, avec le gain de temps et les usagers qui sont

plus autonomes et les groupes de personne handicapée qui viennent gagnent aussi en autonomie. Ça a si bien marché qu'on fait l'adulte cet été. La seule difficulté ça a été avec la médiathèque départementale. Et la consigne donnée aux collègues a été le bon sens. On voit le résumé du document, le point de vue de l'auteur entre historien et sociologue et ça va influencer où on choisit de le mettre.

A - Ça correspond au public. Les groupes de travail ont l'air de participer de cette réussite.

B - Oui ça marche vraiment très bien. On est une médiathèque particulière, par exemple mes deux collègues catégorie C, j'y mets des guillemets, sont responsables documentaires. Au quotidien, ce sont les compétences et les envies qui comptent. On fait confiance. Et ça participe vraiment des initiatives, des orientations des projets.

A - Vous pourriez me donner votre définition de la politique documentaire dans le réseau ?

B - Pour moi la politique documentaire, c'est un outil au service des usagers et des collections. Elle se base sur trois axes : la gestion, la sélection, la médiation. Donc la sélection, c'est la gestion des dons. Je vous ai pas dit mais on a une étagère des habitants, on leur demande de nous prêter des livres sur un thème. La gestion, c'est le désherbage, les espaces, la circulation. Et il y a la médiation. Tout ça, c'est un processus inachevé, une politique documentaire ne sera jamais terminée, ce sera réinterrogé en permanence. Et donc les appuis : la répartition dans l'équipe, il faut former à la politique documentaire, les outils comme ORB, la charte documentaire. Et ensuite les services, quels services on offre, quel accès aux collections, comment on classe etc. Ce qui est sûr, c'est que la collection n'est pas immuable et bouge tout le temps. Ce qui est très important : la collection est plus importante que chaque document pris individuellement. Ce qui est important c'est la collection en général.

A - C'est intéressant, vous parlez de charte documentaire, c'est à destination des élus ou du public ?

B - On a une charte documentaire avec deux objectifs : la valider politiquement et la deuxième être transparents pour le public et enfin protéger les bibliothécaires. On a vu les changements politiques peuvent mettre en difficulté les bibliothécaires, ailleurs, pas ici. C'est une protection de la collection, ça garantit le pluralisme, la diversité des opinions.



A - Vous avez un plan des collections ?

B - Ça c'est pareil, c'est rédigé mais c'est un document interne pour orienter les budgets, suivants les orientations de l'année. Chaque année, c'est réinterrogé.

A - C'est tout vous qui faites ça ?

B - Je propose, je propose et avec les collègues on échange suivant la réalité dans le réseau. On a des fiches domaines en préparation.

A - Ah c'était ma question.

B - Je les ai présentées aux collègues, après on a pas encore eu le temps. Et puis pour moi la politique documentaire, c'est un outil et pas une fin en soi. Ça fait partie de la vie de la médiathèque mais c'est pas le sujet principal.

A - Est-ce que vous diriez que Lezoux est un tiers lieu ?

B - Alors oui on peut dire ça, on accueille d'autres services et les gens viennent librement et on reste autant lieu social que culturel.

A - Vous avez des animations collaboratives avec les usagers ?

B - Oui énormément.

A - Et vous direz que ça influence la politique documentaire ?

B - Oh oui clairement, on développe des sujets en fonction.

[coupure téléphonique , fin de l'échange par mail] :

A - Quels changements vous avez observez suite à la formalisation des pratiques ?

B – Suite à mon arrivée et à la mise en place d'un calendrier d'acquisition, on a gagné en fluidité dans les commandes.

## **Réseau des bibliothèques de la Baie – les bibliothèques de Saint-Brieuc**

### **Retranscription de l'entretien téléphonique avec la directrice-adjointe, le 27 juillet 2022**

*A – interviewer*

*B – interviewé*

#### **[Début de la transcription]**

A – Donc je vous présente rapidement mon travail...

B – Oui, où vous en êtes et l'objectif de l'échange.

A – Oui, je suis en Master 2 métiers du livre et de l'édition parcours métiers des bibliothèques. Je fais un stage à Lannion sur la politique documentaire parce qu'il y avait besoin de formaliser les pratiques d'acquisition et de désherbage pour un futur réaménagement et il y a un besoin de coordination entre les espaces parce qu'il y a beaucoup d'acquéreurs ici et c'est un besoin ressenti par rapport au nombre de documents dans la collection. Et je travaille plus spécifiquement sur comment la politique documentaire peut aider à retrouver le public ou en tout cas peut servir d'outil à la bibliothèque.

B – D'accord.

A- J'avais déjà interrogé deux bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Baie, Ploufragan et Trémuson. Je trouvais intéressant de vous interroger aussi parce qu'on m'a dit que vous aviez un fonctionnement un peu différent à Saint-Brieuc.

- Oui et puis surtout on est en train de modifier notre fonctionnement. On s'est posé beaucoup de questions, on avait un fonctionnement existant depuis de nombreuses années et puis on a réorganisé le service en changeant l'organigramme, la place de chacun et du coup on a aussi changé nos pratiques en terme de politique documentaire et forcément on s'est posé des questions et ça remet à plat les pratiques des uns et des autres.

A – Et c'est un travail qui a été engagé du côté de Saint-Brieuc entre les trois bibliothèques en plus du projet de politique documentaire sur le réseau ?

B – Oui, tout à fait. Il n'y a pas forcément eu de coordination entre ce qui se faisait au niveau des bibliothèques de la Baie et ce qui se faisait au niveau du service des bibliothèques de Saint-Brieuc parce que tout simplement les calendriers ne correspondaient pas forcément. On s'est lancé quand même et les problématiques sont différentes entre la politique documentaire au sein des bibliothèques de Saint-Brieuc et les bibliothèques de l'agglomération. Les médiathèques de la Baie ont gardé une indépendance dans l'acquisition des documents, on n'est pas du tout sûr des acquisitions réseau. Ce sera de la coordination avec des pistes, des idées pour la politique documentaire de la Baie mais ce ne sera une coordination qui sera effective dans l'achat des documents parce que chaque commune continue à garder son indépendance.

A – Il n'y aura pas de centralisation des achats.

B – Pas pour l'instant mais à notre connaissance, il n'y a pas de mutualisation. Le réseau des médiathèques de la Baie, il n'y a pas la compétence lecture publique au niveau de l'agglomération, c'est les bonnes volontés générales d'ensemble qui ont choisi un logiciel commun, qui définissent des actions culturelles communes, qui commencent à réfléchir à la manière d'appréhender la politique documentaire. C'est de la collaboration de bibliothécaires. Le budget n'est pas géré au niveau du réseau. Et nous effectivement, au niveau de Saint-Brieuc, on est un petit réseau dans le réseau avec la bibliothèque du centre ville, la bibliothèque Malraux, une bibliothèque dans le quartier de la Croix Saint-Lambert, la bibliothèque Camus, une bibliothèque dans le quartier Cesson, la bibliothèque Daniel Pennac et un médiabus qui s'appelle le Mémo. Quand on construit la politique documentaire pour Saint-Brieuc, on la construit pour trois bibliothèques et un bus.

A – Donc vous avez une navette entre ces bibliothèques-là ?

B – Non, le médiabus ne sert pas de navette. On a également un véhicule utilitaire qui fait office de navette mais par contre cette petite navette nous sert en interne mais pour l'instant on suit le fonctionnement de l'ensemble des médiathèques de la Baie qui indique au public que quand on emprunte un document dans une bibliothèque, on le ramène dans la même

bibliothèque. Après, l'été on fait des entorses. Pour le Mémo, on fait des entorses parce qu'il ne circule que deux fois par semaine.

A – Bon, en fait, j'avais une question introductive et je me suis lancée sur autre chose. Est-ce que vous pourriez me définir les principales pratiques de la structure ? Et l'idée, c'était de voir l'organisation que vous avez entre les trois bibliothèques et le médiabus sur l'acquisition et le désherbage... On peut peut-être partir du fonctionnement général pour aller vers quelque chose de plus précis.

B – Alors... c'est cette organisation qu'on a mise en place récemment. Nos pratiques documentaires... On a une équipe de trente personnes théorique, même si on est à peine vingt en ce moment, on a défini ce qu'on a appelé des groupes domaines. On a, je pourrai vous envoyer la liste précise, on a une vingtaine de groupes domaines constitués de deux à six personnes. Je peux vous faire la liste : actualité, bande dessinée, Bretagne, fiction jeunesse, lire autrement, loisir et vie pratique etc. Les groupes sont plus ou moins nombreux. L'ensemble des agents de la bibliothèque qui sont catégories C ou B sont inscrits dans ces groupes. Pour les catégories B, les assistants, ils ont obligation de choisir trois groupes et de les animer et de faire le suivi. Les catégories C peuvent aussi participer au groupe, s'ils le souhaitent, même si la grande majorité y participe. Ils participent à toute la gestion de la collection. Chaque groupe domaine a donc pour mission de gérer ses collections. Par exemple, le groupe roman ado a pour mission de gérer l'ensemble de ce qui concerne le roman ado : le désherbage, les acquisitions, le point sur la collection, les objectifs de la collection et sur l'ensemble du réseau de Saint-Brieuc. Le groupe a toute indépendance, un budget est défini en début d'année et qui utilise à son idée le budget défini. On fait un bilan ensuite sur les choix à la fin de l'année, s'il y a eu l'achat de romans ado de science-fiction, pourquoi, est-ce que les collections qui ont été acquises pendant l'année ont été bien empruntées par la suite, comment ajuster, quel désherbage il y a eu... Ils notent tout au long de l'année dans une fiche le travail qui a eu lieu dans le groupe. En fin d'année, ils font un bilan à l'ensemble de l'équipe et au responsable du pôle Collection à la bibliothèque.

A – D'accord, donc il n'y a pas de vrai responsable documentaire, les B dans les groupes sont les responsables documentaires.

B – Oui tout à fait et pour les questions, ils ont un cadre A -responsable du pôle Collection – auquel ils se réfèrent.

A – Donc c'est un seul A qui gère les groupes ?

B – Oui.

A – C'est un gros travail quand même.

B – C'est un gros travail, après puisqu'on vient juste de le mettre en place, c'est théoriquement un seul A mais dans la pratique on a à la bibliothèque quatre A... C'est pas un seul A. Soyons plus précis. Théoriquement, la personne référente c'est la personne du pôle Collection. Comme effectivement, ça fait beaucoup de groupes et beaucoup de questions et qu'il y a d'autres cadres A dans la bibliothèque, ils ont aussi en autres interlocuteurs, les cadres A. Un collègue est responsable du pôle Patrimoine et s'occupe des questions de Bretagne. On a un collègue responsable du pôle Public et qui est également à disposition des groupes pour les documents par exemple... Lire autrement avec des publics spécifiques. On a aussi un cadre A responsable du pôle Proximité qui coordonne les bibliothèques Camus, Pennac et le mémo. Donc si ça concerne les collections de bibliothèques de quartier, c'est la personne référente. Il y a un responsable du pôle Collection qui coordonne l'ensemble de la politique documentaire qui est particulièrement sollicité lorsqu'il s'agit de préciser des p'tites questions de circuit du document, comment passer ses commandes, des problèmes d'arrivage... Les autres cadres A de la bibliothèque sont en appui pour répondre à d'autres questions. Et moi aussi qui suis directrice-adjointe des bibliothèques, je fais un peu binôme avec le responsable du pôle Collection, surtout que dans les faits, je vous décris les choses comme si c'était idéal, mais dans les faits, le responsable du pôle collection est arrivé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le poste était vacant depuis deux ans. Et c'était moi en tant que directrice-adjointe des bibliothèques qui faisait l'intérim en attendant l'arrivée du collègue. Dans les faits, depuis le début, c'est la direction-adjointe qui coordonne la politique documentaire et là ça va être le responsable du pôle Collection qui vient d'arriver.

A – Vous faites la transition.

B – Voilà et sans doute comme effectivement, c'est encore en train de se mettre en place, je vais être en binôme avec le responsable du pôle Collection pour encore quelques temps. Tout

ne repose pas sur le responsable du pôle. C'est lui le référent officiel et il est aidé par les autres collègues.

A – Vous avez mis ça en place il y a combien de temps à peu près ?

B – Alors, c'est récent. On a commencé à réfléchir à cette mise en place il y a cinq ans. La première année, il y a eu des réunions avec les assistants et deux responsables de pôles Adulte et Quartier. La deuxième année, des outils ont été mis en place avec les assistants de la bibliothèque et des formations ont eu lieu. Si les assistants devaient gérer l'animation des groupes, la gestion du budget et des collections, ils avaient besoin de s'emparer d'outils, de tableurs, de mieux savoir utiliser Calc, les outils du logiciel professionnel, le SIGB pour les stats, les données concernant les collections. Auparavant, avant qu'on commence cette réflexion, c'était les cadres A les responsables de ce travail, donc c'était nouveau de demander aux assistants de le faire. La troisième année, il y a eu en expérimental, la mise en place de groupes domaines mais que pour les livres documentaires.

A – D'accord.

B – Les livres documentaires seulement. Et puis ça a continué la quatrième année avec le Covid et tout ça. Donc ça a mis deux ans au lieu d'un an. La cinquième année, en début 2022, on a mis en place ces groupes domaines pour tout l'ensemble. Ça s'est fait petit à petit et donne le temps aux assistants de s'approprier ces nouvelles missions.

A – D'accord, et comment ça s'est passé pour... je ne sais pas quel fonctionnement exactement vous aviez avant, pour les B, ils doivent faire partie de trois, groupes, est-ce qu'ils choisissent ?

B – Oui, ils choisissent. En début d'année, on se réunit tous ensemble et chacun donne ses souhaits et on regarde comment ça tient et on ajuste. Chacun choisit en fonction de ses compétences et ils ont gardé ce qu'ils faisaient avant. Car avant on était organisé par pôle Adulte, Jeunesse, Multimédia. Et puis certains collègues se sont lancés vers de nouveaux pans de collection. Ils faisaient déjà partie de la politique documentaire mais le coordinateur restait le cadre A. Là avec le groupe domaine, c'est les assistants qui coordonnent.

A – Et les C peuvent participer à un groupe et dans ces cas là, ils vont être davantage associés à ce groupe là pour toute la gestion de la collection.

B – Tout à fait, dès que les C indiquent leur souhait de participer à un groupe, selon les groupes et les envies, ils peuvent passer les commandes, faire des suggestions d'acquisition, gérer le budget. Ils participent à toutes les missions liées au groupe. Après ça dépend des collègues, certains font les commandes sur Electre, d'autres vont voir le libraire. Puis il y a d'autres collègues moins à l'aise qui participent au groupe, donnent des idées pour faire avancer le groupe « mais je préfère que ce soit l'assistant qui fasse la commande sur Electre parce que je suis pas à l'aise avec l'outil ». C'est vraiment selon chacun.

A – Ça permet de valoriser les compétences malgré les catégories...

B – Oui, tout à fait. Alors avant qu'on ait cette organisation là, les adjoints n'étaient pas inclus dans la politique documentaire. C'était les cadres A qui faisaient des réunions d'acquisition avec les assistants. Et les adjoints n'étaient pas dans le circuit de choix. Ils les voyaient bien sur parce qu'ils les géraient pour l'équipement, la réception. L'objectif de cette nouvelle manière de fonctionner, la politique documentaire là, c'était vraiment de permettre aux adjoints qui le souhaitaient, on a fait le choix de pas l'imposer parce qu'on s'est dit que des collègues n'ayant jamais fait ça... on a beaucoup de collègues de Saint-Brieuc qui y travaillent depuis de nombreuses années. Donc on s'est dit que quelques uns diraient « non moi ça me convient comme ça et je souhaite pas m'investir davantage ». Donc c'est au choix mais finalement tout le monde est très content et ils sont inscrits dans plusieurs groupes.

A – Et puis d'avoir laissé le choix aux adjoints de s'inclure dans ce travail, vous pouvez voir ce qui marche.

B – Oui, tout à fait. C'est vrai que pour les assistants... ils ont pas eu le choix.

A – Oui et après ils étaient déjà inclus dans le processus d'acquisition.

B – Oui, alors après en même temps, cette définition... ça a été le lieu... Quand il y a cinq ans, on a commencé les réunions avec les assistants, l'objectif c'était de discuter avec les assistants et de dire « Ce qu'on fait actuellement, ça vous plaît ? », « Oui, non », « Qu'est-ce que vous voudriez ? Comment on pourrait faire ? ». Du coup, c'est les assistants qu'on dit

« Bah la façon dont on fonctionne actuellement, c'est les cadres A qui gèrent tout et tout et nous on aimerait bien avoir un peu plus de... maîtrise, qu'on nous fasse un peu plus confiance, qu'on nous laisse gérer les choses, qu'on nous donne un peu plus de libertés. ». Et c'est parce que les assistants ont fait cette demande qu'on est parti sur cette organisation. Donc globalement, on a fait un point d'étape avec les assistants, ils sont très contents du fonctionnement, parce que c'est celui que eux ont défini ensemble.

A – Oui, bien sur.

B – La seule difficulté que tous nous disent, c'est la question du temps passé sur ce travail parce qu'avant ils passaient beaucoup moins de temps, parce que c'était le cadre A qui gérait tout, ils participent à une réunion et ils s'aperçoivent que ça prend beaucoup de temps, même si c'est très intéressant parfois surtout ces derniers temps où on a beaucoup de difficultés d'organisation dans notre équipe, parfois ils sont un peu frustrés parce qu'ils n'ont pas le temps nécessaire pour bien suivre les groupes domaines dont ils s'occupent.

A – Parce qu'il y a une articulation difficile entre le programme d'animation et la gestion de la collection ?

B – Non, ça marche assez bien. On a différents pôles (animation, public, proximité...) et ceux qui font partie de pôles font aussi partie de groupes domaines et les acquisitions en lien avec les animations se font assez bien.

A – Au sein des groupes, vous savez comment ça se passe ou bien dans chaque groupe c'est différent ?

B – Chaque groupe c'est différent. Ça dépend de qui anime le groupe, avec dix assistants, ils ont tous des personnalités différentes. On a dit à chacun « vous gérez le groupe à votre idée ». Il y a en a qui font des réunions très régulières, tous les deux mois « on pose toutes les questions », qui organisent des créneaux de désherbage en disant tel jour telle heure. Et il y a en d'autres qui font autrement, avec des petits échanges par mail, qui disent qu'« on fait ci ou ça », qui utilisent des outils en ligne pour se noter les informations. Il y en a qui dès le début de la mise en place des groupes ont commencé par aller dans chaque bibliothèque pour faire un état des lieux visuel de la collection pour décider ensuite comment faire pour l'acquisition. Il y en a qui ont pris les données du logiciel pour faire cet état de collection. Chacun fait a son



idée et ça dépend des adjoints dans les groupes. Par exemple pour le groupe Manga, il y a une collègue adjointe qui est passionnée des mangas jeunesse et qui se charge vraiment de tout : la commande, les propositions et le collègue assistant s'occupe des mangas adultes. Je sais qu'il y a des groupes comme la fiction jeunesse où les assistants se sont répartis par bibliothèque. Il y a eu des découpages qui se sont faits et on a dit à chaque groupe « vous vous organisez comme vous le souhaitez, on fera un petit bilan et on verra quelles sont vos difficultés et ce qui marche, qui marche pas ». Donc c'est encore en démarrage et le bilan sera en fin d'année. J'ai eu des échanges fréquents avec les groupes et ça peut être très différent de l'un à l'autre. Une petite par...

A – Et... pardon, allez-y.

B – Oui, une petite particularité, lorsqu'on a mis en place la politique documentaire, on a dit aux groupes « lancez-vous, faites vos choix, on fera un bilan en fin d'année et on reprendra des orientations pour l'année suivante ». Et on a décidé qu'on écrirait notre charte documentaire qu'en 2024. Pendant deux ans, les groupes travaillent, décident et ensuite on va rassembler tout ça pour définir les grandes lignes de la bibliothèque à partir de leur expérience. On n'a pas a priori défini notre charte de politique documentaire en disant « vous devez faire ça dans chaque groupe ». On laisse les groupes faire leur choix.

A – D'accord et vous définirez ensuite les pratiques.

B – Oui et selon leur retour, on coordonnera un peu avec toute l'équipe. Chaque groupe pourra dire les orientations prises et on verra ce qu'on valide pour l'ensemble de la bibliothèque ou est-ce qu'on a besoin de discuter des choses. C'est pour ça qu'on a pas écrit la charte documentaire, pour laisser chaque groupe définir un peu ce qui semble pertinent dans le domaine.

A – C'est en phase de test.

B – Oui, vraiment en phase d'ajustement et la consigne pour l'équipe est « faites, essayez, donnez votre avis et on verra ce que ça donne et si le public s'y retrouve. ».

A – C'est sur et à terme, vous voyez les groupes évoluer selon les envies des collègues ?

B – Oui. On s’est mis d’accord avec tous les collègues pour tous les ans, en fin d’année, au moment où on fait le bilan, que tout le monde puisse dire « moi je veux rester dans mon groupe » ou « je voudrais aller dans tel autre groupe » etc. Des collègues disent déjà vouloir rester trois-quatre ans dans un même groupe pour bien s’emparer de la collection, bien la connaître et peut-être au bout d’un temps changer un peu pour pas rester sur le même domaine. Il y a d’autres collègues au contraire qui sont très attachés à des domaines qu’ils suivent depuis de nombreuses années qui disent pour la fiction jeunesse « moi, c’est vraiment mon truc, j’aimerais bien... » j’imagine rester toujours sur ce groupe domaine là. Donc tous les ans, on remettrait à jour notre tableau des groupes et chacun pourrait dire « je maintiens » ou « je maintiens pas ma participation » et simplement la seule contrainte qu’on a, c’est bien évidemment qu’il y ait assez de personnes par groupe domaine pour faire les acquisitions.

A – Je me dis que ça doit vraiment changer votre fonctionnement au quotidien.

B – Oui, oui, oui beaucoup. Mais comme c’est accompagné d’un changement d’organigramme puisqu’on était sur pôle Adulte, Jeunesse et maintenant on est sur pôle Public, Collection, Proxi... Ça va avec ce changement aussi. Donc, ça fait beaucoup de changement à la fois (rires).

A – Oui, et il y a de nombreuses réunions avec ces groupes et ces pôles.

B – Oui c’est pour ça que certains se voient pas régulièrement mais s’envoient des petits documents, des mails et qui se rencontrent pas forcément de manière formelle. Ça se passe juste entre deux portes parfois.

A – Et d’où vous est venue l’idée des groupes domaines. Moi, je n’en avais pas entendu parlé.

B – Alors, excellente question. Au tout départ de l’affaire c’était deux autres collègues qui ont lancé la réflexion avec les assistants et elles sont parties en retraite. Je n’ai pas pensé à leur demander mais je pense que ça vient de la réflexion avec les assistants et qui avaient peut-être vu ça lors de formations ou de visites d’autres bibliothèques.

A – C’est vrai que ça fait penser à des choses qu’on voit comme dans les réseaux avec des groupes de travail sur une thématique. Et c’est peut-être un mix avec les réunions d’acquisition.

B – Oui, c'est vrai et je pense que c'est un mix de l'expérience des uns et des autres, de ce que chacun a vu dans les bibliothèques, de ce qui se faisait déjà avant, avant on avait des réunions d'acquisition « roman adulte » ou « fiction jeunesse ». Et ça s'est ajustée au fil du temps.

A – Et il y a une coordination entre ces groupes là ? Parce qu'on peut imaginer des secteurs frontières. Ou c'est encore en construction.

B – Alors, quand c'est un peu frontière, la consigne qui est donnée à toute l'équipe, c'est tout le monde peut solliciter quelqu'un d'un autre groupe domaine et lui dire « tiens, ce serait bien que dans ton groupe domaine, vous achetiez ça ou bien que ça ce soit plus mis en avant dans les rayons ». Tout le monde peut faire des suggestions. Par exemple, si quelqu'un du public nous fait une remarque « oh ben vous avez pas grand-chose sur la Seconde Guerre mondiale dans vos collections d'Histoire ». Eh bien, on reporte la remarque aux collègues qui s'occupent de ce domaine là et ils font le point. Et parce que c'est moi qui coordonnait les groupes domaines depuis le début de l'année, j'ai bien vu que, comme ça a été préparé longtemps en amont, les assistants ont trouvé facilement leur autonomie et viennent pas poser beaucoup de questions. Ils gèrent très bien leur domaine.

A – C'est positif.

B – Oui, c'est très positif. Après dans les bibliothèques de Saint-Brieuc, les assistants sont très efficaces, professionnels et ils ont des compétences différentes, les uns par rapport aux autres et qui se complètent très bien. On a la chance de cette diversité et ils sont très partants quoi. On a des agents très volontaires et les adjoints aussi.

A – Sur le désherbage et la collection en général, est-ce que vous avez une médiation auprès du public ?

B – Ah oui, non c'est vrai. Il fut un temps où on organisait des ventes de livres et on profitait de cette occasion pour faire une médiation et on distribuait un petit document qui expliquait pourquoi on vendait les collections de la bibliothèque et comment ça se passait etc. Et puis, désormais on ne fait plus cette vente de livre. On fait don de nos collections désherbées à une association de réinsertion qui fait de la vente en ligne et en lien avec Emmaüs. On le dit au public et on explique mais on a rien fait de spécifique.

A – Et par rapport au nombre de documents, le public s’interroge ? Je me pose la question car à Lannion, il y a beaucoup de documents et il peut y avoir une tension entre les espaces et les documents.

B – Oui, alors nous on s’est cruellement posé cette question là quand en 2018, on a fermé la bibliothèque du centre pour des travaux de rénovation et on a profité des travaux de rénovation (électrique et de sécurité) pour... Fallait qu’on vide complètement la bibliothèque, on en a profité pour pas réimplanter de la même façon que précédemment. Précédemment, c’était implanté avec une foison de collections. Chaque centimètre carré de la bibliothèque était rempli de livres. On a fait le choix quand on a rouvert en 2020 ça a été en travaux pendant presque deux ans, c’était prévu pour six mois... (rires). On connaît ce genre d’histoires. Et donc on a décidé d’aérer extrêmement les espaces, d’avoir des endroits pour que le public puisse s’asseoir, des fauteuils, des canapés, d’avoir quelque chose de beaucoup plus visuel, de pas avoir des collections avec des étagères qui montaient jusqu’au plafond mais d’être à hauteur d’yeux pour aérer les espaces etc. Ce choix nous a mené à réduire drastiquement les collections proposées en rayon, on est passé du simple au double. On a mis quelques collections dans les magasins mais pas beaucoup parce qu’on a pas des magasins extensibles. Et effectivement quand on a ouvert la bibliothèque en janvier 2020, on a eu deux types de réaction du public. (rires) Très différentes. Il y a ceux qui étaient enchantés, qui trouvaient que c’était aéré, clair, que ça mettait en avant la collection, que ça donnait envie de prendre des livres alors que avant on était perdu et on savait pas quoi prendre tellement y en avait. Et puis, il y a ceux qui ont été horrifié de voir qu’il y avait deux fois moins de collections qu’avant. Ce qui est vrai. Et on a toujours ces deux réactions du public.

A – C’est partagé.

B – Je crois que... Voilà. On arrivera jamais à plaire à tout le monde. On explique qu’on a fait le choix de la bibliothèque... - alors on sort le mot magique de troisième lieu – où on a envie de rester, où c’est convivial et sympa et effectivement, il y a moins de documents qu’avant. Ça en choque certains et d’autres sont ravis.

A – Et plus concrètement, avec les statistiques, vous avez une idée de l’impact de ce désherbage ?

B – Alors là c’est le côté très difficile parce qu’on parle poldoc tout ça, réaménagement. On a ouvert à la bibliothèque du centre-ville en janvier 2020 et on a fermé en mars 2020 comme tout le monde à cause du Covid, puis il y a eu la vérification du pass sanitaire qui nous a fait perdre beaucoup de public. Et très honnêtement, on a quand même une fréquentation très très très moindre par rapport à ce qu’on avait avant la pandémie et en plus nous on a fermé deux ans la bibliothèque... Les gens...

A – Les habitudes changent...

B – Oui, les gens ont pris des habitudes ailleurs sur le réseau des médiathèques de la Baie ou ont perdu l’habitude d’aller en bibliothèque. On a encore des gens aujourd’hui qui viennent en disant « Oh ! Ça fait cinq ans que j’étais pas venue à la bibliothèque, vous avez changé des choses » etc. Je crois que c’est difficile de tirer un bilan à la fois de notre réaménagement de la bibliothèque de centre-ville et à la fois de la politique documentaire actuellement. On a pas retrouvé notre public, on espère que septembre... sera le vrai redémarrage. Nos samedis n’ont rien à voir avec les samedis d’avant dans le réseau. C’est difficile de savoir.

A – Vous avez pu développer de nouveaux services en ayant moins de collection ?

B – C’est-à-dire que le choix de la nouvelle organisation avec les groupes et la politique documentaire là, ça prend plus de temps que l’organisation qu’on avait avant avec les cadres A qui s’occupaient un peu de tout. Le fait d’avoir déshebré, ça nous a pas forcément fait gagner du temps. C’est un choix, en même temps on voulait que tous les agents puissent vraiment consacrer du temps aux collections. C’est possible parce qu’on en a moins. Il y a du temps des agents (B et C) qui est aujourd’hui consacré à ça. On peut pas vraiment dire qu’on a développé de nouveaux services. Et le fait de changer l’organigramme, depuis un an, il faut tout remettre en place avec une nouvelle dynamique, les définitions des missions de chaque agent. Le nouveau service que le Covid nous a permis d’offrir, c’est la réservation des documents disponibles sur le catalogue. C’est un service qu’on souhaite faire perdurer. On n’a pas de navette sur le réseau par contre.

A – Dans l’optique de la nouvelle politique documentaire réseau, c’est quelque chose qui est envisagé ou ça dépend plus des élus ?

B – Alors, ça dépend beaucoup des élus. Surtout que l’agglomération a lancé une grande commission participative qui s’appelle « Lisons 2032 » et qui a commencé l’an dernier et qui se finalise actuellement. Ça a consisté à des ateliers, des enquêtes et on a été accompagné par un bureau de consultants, Le bureau des possibles, pour mener ces enquêtes auprès du public et les bibliothécaires du réseau ont participé aussi. On a recueilli tous les souhaits et les propositions du public. En septembre, il y aura un atelier de restitution pour faire évoluer les services du réseau. Et début 2023, les élus devront définir dans les propositions qui ont été faites par le public, celles à mettre en place et avec quels moyens et quel calendrier. Le public a sollicité la navette et donc ce seront les élus qui se prononceront. pour faire le schéma d’orientation de la lecture publique sur l’agglomération dans les cinq années à venir.

A – Donc l’orientation vient du public pour vous ?

B – Le public a fait des propositions, ça va dépendre comment elles vont être entendues par les élus ; il y a plein de choses : la place des bénévoles, comment sont menées les animations dans les bibliothèques, l’accès à internet. Il n’y a pas que des propositions du public qui concerne véritablement les documents et la politique documentaire. Ça dépend de la priorité que les élus donneront aux propositions du public plutôt la gestion des collections, l’intégration des bénévoles etc. Et suivant les orientations, peut-être que ça influencera notre politique documentaire.

A – Je pense avoir posé l’essentiel de mes questions, est-ce que vous voudriez ajouter quelque chose sur les points forts et les points faibles du processus de politique documentaire que vous avez entamé ?

B – Le point faible... Je dirais que ça prend du temps et que avant on passait pas autant de temps sur les collections parce qu’on implique beaucoup plus de monde qu’avant. Forcément, ça prend plus de temps pour échanger, se coordonner, se mettre d’accord. Il y a des avis parfois différents sur ce que peut être une collection. Et le point fort, c’est qu’il y a des échanges et du coup c’est très riche. Vraiment toute l’équipe peut s’emparer du sujet et se sent impliqué dans la collection des bibliothèques. C’est un peu les deux... L’avantage est aussi l’inconvénient quelque part.

A – Vous allez peut-être avoir une collection plus qualitative qu’auparavant...

B – C’est notre espoir (rires). C’est toujours difficile de faire l’analyse de sa collection mais on avait plutôt des retours positifs du public sur nos collections donc ça allait. Par contre ce qui nous manquait beaucoup et c’est ça qu’on voudrait travailler sur la mise en valeur des collections dans les espaces. Là on a encore un travail à réaliser et pas seulement les nouveautés.

A – D’accord, donc ça pourrait être des objectifs pour les groupes pour les années à venir.

B – Tout à fait. Et pour l’année 2022, parce que ça commençait tout juste, c’était que les groupes se mettent en place, qu’ils fonctionnent. Peut-être, pour les années à venir ce sera comment mieux mettre en valeur pour chaque groupe les collections qu’il suit.

A – Formaliser les pratiques, c’est vraiment intéressant...

B – Et puis on a des petites fiches domaines pour formaliser comme on appelle ça. Elles sont pas forcément toutes remplies. On avait créé ces outils pour les groupes mais c’est un outil qu’ils utilisent s’ils le souhaitent. On s’était dit que c’était bien d’avoir quelque chose pour noter et ça permet de suivre le budget aussi. On s’est dit qu’à la fin de chaque année, on regarderait ensemble pour la fiche domaine si elle nous convient, si on veut une autre organisation. Et là, vu que j’ai fait le point avec les collègues, ils m’ont dit « Ce serait peut-être bien que on ait un tableau Calc pour la fiche domaine pour ce qui concerne le budget et les stats. » et que par contre ce soit un document type Writer, pour écrire pour noter les objectifs de la collection etc. Ça sert pas que ce soit en Clac. On ajuste selon les retours et on adapte l’outil. En tout cas, c’est déjà utilisé pour la partie du budget car il faut faire le suivi...

A – Je vois. En tout cas merci pour votre temps, c’était vraiment intéressant.

B – Merci, au plaisir, bonne continuation et bons choix pour la bibliothèque de Lannion.

A – Bonne journée, au revoir.

B – Au revoir.





## **Réseau des bibliothèques de la Baie – la bibliothèque Ploufragan**

### **Retranscription de l'entretien téléphonique avec un bibliothécaire, le 24 juin 2022**

*A – interviewer*

*B – interviewé*

[Début de la transcription]

B. - Vous êtes en Master et vous faites un stage à Lannion, c'est ça ?

A. - Oui, donc je suis en Master 2 Métiers du livre et de l'édition, parcours métiers des bibliothèques. Je fais stage à Lannion avec pour sujet la politique documentaire. On essaie de formaliser les pratiques d'acquisition et de désherbage dans le but d'un réaménagement.

B. - A Lannion ?

A. - Oui, à la médiathèque de Lannion qui n'est pas en réseau contrairement à vous. Il y a de nombreux espaces et plusieurs acquéreurs...

B. - Je situe les locaux.

A - Vous êtes déjà venu ?

B - Oui, oui. J'y suis passé il y a un ou deux ans de ça. On est sur une toute autre structure en aménagement du fait du bâtiment historiquement important qu'à Ploufragan.

A - Oui c'est sur, j'ai regardé les photos de la médiathèque sur votre site, c'est un bâtiment récent, c'est ça ?

B - Qui a 20 ans maintenant.

A - Ah oui.

B - C'est sur un seul plateau pour les espaces publics, oui. Et effectivement, c'est quelque chose d'assez vitré sur l'extérieur.

A - Donc j'avais une question introductive très générale : est-ce que vous pourriez me définir les pratiques documentaires de votre structure ? En d'autres termes, comment s'organisent l'acquisition et le désherbage des collections au sein de votre structure ?

B - Alors, là je vais parler que du secteur adulte ou plus largement ?

A - Peu importe, moi si vous me parlez que du secteur adulte ça me va aussi. Tout est bien.

B - Rapidement, pour la médiathèque, il y a trois à quatre secteurs. Donc trois avec un fonds documentaire, en l'occurrence musique, jeunesse et adulte. Le cinéma ayant une place un peu plus restreinte par rapport à d'autres bibliothèques, géré à la fois par le secteur jeunesse et le secteur musique aussi d'ailleurs et le secteur adulte. Pour le secteur adulte sinon, c'est essentiellement du livre. Pour les acquisitions, je vais vous parler quand même exclusivement du secteur adulte. Nous sommes essentiellement deux à travailler sur ce secteur là, j'entends sur les acquisitions et la politique documentaire au sens plus large. Nos sources elles sont diverses entre les revues généralistes (*Page, Lire, Ouest France* pour les parutions plus locales, *ArMen* aussi, *Breton*, on parcourt des revues plus spécifiques sur certains fonds en BD ou des revues spécifiques comme *Historia*, les critiques de *Télérama*...). Ça c'est sur les sources, les informations générales. En BD, ma collègue participe aussi à un comité de lecture départemental de la BCA [bibliothèque départementale des Cotes d'Armor], pour le secteur jeunesse aussi d'ailleurs c'est l'outil principal d'acquisition pour le secteur jeunesse. En BD, c'est un outil car pas assez exhaustif à nos yeux. Il y a les demandes des lecteurs pour lesquelles on répond et dans une proportion assez grande positivement, peut-être 80 %.

A - Ah oui, vous n'avez pas des demandes très pointues qui vous feraient hésiter ?

B - Il y en a mais c'est vrai que les demandes grand public sont majoritaires notamment sur les littératures générales. La proportion de refus est plus importante en documentaire. Parfois, on répond aussi directement [aux lecteurs] que ce document est présent dans une autre bibliothèque [du réseau]. 80 % c'est lorsque le document n'est pas du tout présent sur le réseau. Alors, le réseau... Est-ce que je suis le seul à être interrogé sur le réseau des médiathèques de la Baie ?

A - Non, je vais interroger Trémuson mais je ne l'ai pas encore eu, donc vous avez la primeur.

B - Je vous dis ça parce que... Ça m'a échappé...

A - Le réseau ? Lorsqu'un document n'est pas présent ... ?

B - Je ne sais plus, sur les demandes... ah si voilà. Sur le réseau, on est un réseau où ce sont les adhérents qui circulent. On n'est pas un réseau complètement intégré. Il y a deux types de réseau et nous, nous sommes sur la forme d'un réseau qui n'est pas complètement intégré. Chaque bibliothèque dépend de sa commune et non pas de l'agglomération. On a nos politiques propres, nos budgets propres, nos politiques définies et nos moyens humains propres et nos tarifs. Pourquoi je dis ça ? Parce que derrière, ce qui est en commun c'est le catalogue, la carte d'adhésion (même s'il y a un tarif différent dans chaque bibliothèque), une fois inscrit, il est possible d'aller partout. Par contre, pour l'aspect documentaire, il n'y a pas de circulation des documents.

A - Vous n'avez pas de navette.

B - Oui voilà, ce qu'on déplore...

A - Ah oui, vous vous rendez compte que c'est une vraie demande des lecteurs.

B - Oui, oui. Ah oui, il y a une évolution depuis quelques années et ça fait moment qu'on la pointe du doigt mais les élus ne valident pas ce service supplémentaire. Les élus dans l'ensemble de l'agglomération. S'il y avait un point à développer, ce serait bien celui-ci. Ça joue aussi sur notre politique documentaire. Ça joue un peu sur notre politique documentaire, en l'occurrence, autant les documents pourraient circuler, sur certains titres, on se concerterait davantage pour dire que deux exemplaires suffisent sur deux bibliothèques. Alors qu'il nous arrive encore d'acheter en surnombre – pour le réseau – certains titres. Parce que notamment certains usagers ne se déplaceront pas. On a une proportion d'abonnés qui se déplacent sans difficulté et d'autres – plus âgés – quand on leur indique que le document est dans une autre bibliothèque nous disent « je n'irai pas ». Quelques fois ça nous arrive, on aurait pu dire que ce titre nous intéresse moyennement et quand telle ou telle personne vient chez nous et ne se déplace pas, on va tout de même acheter un titre qu'on aurait pas priorisé dans nos acquisitions. Au niveau du réseau, nous n'avons pas de politique documentaire concertée. Par contre, on sait que c'est un axe sur lequel on doit travailler. Une session de formation est prévue sur l'ensemble

du réseau sur les mois à venir. C'est un chantier qui mérite d'être abordé. Avec la restriction que je vous évoquais de l'absence de navette.

A - C'est venu des bibliothécaires de développer la politique documentaire ou c'est le réseau ?

B - Oui, sur le réseau, il y a deux coordinatrices qui impulsent des projets mais ça vient aussi des bibliothèques. Il n'y a pas de volonté politique à proprement parler, c'est plus de la part des professionnels.

A - Est-ce que le public comprend bien le principe selon lequel un catalogue est partagé mais qu'ils n'ont pas accès au document chez vous [Ploufragan], s'il est à Saint-Brieuc par exemple ?

B - Je ne sais pas si c'est directement visible sur le portail. Mais on le précise oralement.

A - Vous disiez avoir un peu de concertation sur le catalogage ? Vous avez des règles en commun ?

B - Oui et je fais partie d'un groupe d'administrateurs. On a voulu remettre au clair car avec les années, les choses évoluent entre nos pratiques et la transition bibliographique. On voulait que tout soit clair et d'arrêter de nouvelles règles, notamment sur la création de notices. C'est d'ailleurs l'une des principales sources de catalogage et via le réservoir bibliographique qu'est Electre. Mais savoir quels champs [de la notice] on conserve dans le cadre de la transition bibliographique. Pour revenir sur l'aspect acquisition, on tient compte du réseau mais c'est fait de manière quasiment uniquement empirique. A savoir qu'il n'est pas décidé que telle bibliothèque va développer spécifiquement tel fonds. Mais il y a des choses qui sont de fait, comme Saint-Brieuc qui a un pôle développé sur la formation ou le FLE [Français Langue Étrangère]. On tient compte bien souvent du catalogue pour savoir ce qu'on achète. Si pour des documents pas si grand public que ça, on peut considérer qu'il y a assez de documents sur le réseau, notamment. C'est comme ça qu'on travaille, non pas à priori mais à posteriori. Après, il y a des choses qu'on sait. Par exemple, à Ploufragan, on achète très peu de documents sur le fonds Bretagne en breton ; on privilégie le fonds gallo. Ce sont des choses comme ça.

A - Ce n'est pas écrit.

B - Oui voilà. Et petite précision à Ploufragan, je ne sais pas si vous avez perçu cela, on a un fonds théâtral. Pour vous expliquez ce qu'il en était. Parce qu'on va en parler au passé bientôt.

C'est un fonds de la bibliothèque départementale qui est chez nous pour qu'il puisse être immédiatement empruntable par les compagnies de théâtre. C'est nous qui faisons les acquisitions avec le budget départemental. Et les bibliothèques renvoyaient vers nous. Comme à Pordic, il y a un fonds de nouvelles policières de référence, presque national. C'est un fonds spécifique bien identifié. A Ploufragan, pour des raisons qui nous sont propres, il y a moins de pertinence d'avoir ce fonds là dans nos locaux. Mais il va être déplacé dans une autre bibliothèque. Pour dire qu'il y a des fonds bien spécifiques identifiés.

A - Ça reste donc implicite dans le réseau.

B - Ceux-là sont bien identifiés, ces deux là. Sur l'implicite, à Ploufragan, grâce à des budgets d'acquisition honorables et de l'historique lorsqu'il y a 20 ans la bibliothèque avait intégré les nouveaux locaux avec de nouveaux moyens et personnels, le choix avait été fait à l'époque plutôt que de développer le fonds cinéma, on a plutôt développé l'axe musique avec des moyens qui sont restés importants. Sur le réseau, on est resté le pôle de référence en musique. C'est pas un choix concerté. Ploufragan ne demande pas son avis sur ce fonds au réseau.

A - Et la musique, vous avez vu des différences avec l'arrivée du numérique ?

B - C'est la grande question. Si. Mais il y a 10 ans, on pensait que ça chuterait beaucoup plus rapidement. Les pratiques n'ont pas évolué aussi rapidement que dans les grandes agglomérations. Il y a une baisse de 5 % par an depuis des années. Il y a eu aussi une baisse de 15% sur les années 2019-2020.

A - C'est une baisse importante mais qui reste réduite.

B - Après on reste fonds de référence pour de plus petites bibliothèques. Quand on a intégré le réseau en 2014, il y a eu l'effet de toucher les autres bibliothèques du fait du fonds. D'où la baisse moins rapide qu'ailleurs. Cette manne de public provenant d'autres bibliothèques. La moyenne d'âge sur ce fonds est assez élevée.

A - Il n'y a pas forcément de renouvellement du public... Et vous l'anticipez ?

B - L'équipe va changer, donc on y pense. Le réseau change le raisonnement que si nous étiez en autarcie. Vu que les autres bibliothèques réduisent leur fonds musique, on bénéficie du report.

A - Et vous parliez de l'équipe, le fonctionnement c'est plusieurs acquéreurs par fonds... ?

B - Alors oui, on reste sur quelque chose de simple et classique en acquisition, par secteur. A Saint-Brieuc, il y a un fonctionnement différent qui est en train de changer. L'organigramme sur l'acquisition comprend plus de transversalité. A Ploufragan, on est 10 à la médiathèque avec une à deux personnes par secteur.

A - J'ai cru comprendre tout à l'heure que vous n'aviez pas les mêmes tarifs dans tout le réseau. Mais qu'une fois qu'on a la carte, on peut aller où on veut dans le réseau.

B - C'est l'une des particularités de notre réseau, oui.

A - Ça motive certains usagers à se tourner vers les tarifs les moins chers ?

B - Oui, souvent ce qu'il se pratique comme à Ploufragan, gratuité pour les étudiants, habitants et personnes travaillant sur la commune et un tarif hors commune.

A - C'est une autre réflexion sur le réseau...

B - On aurait aimé mais ça n'a pas été retenu.

A - Vous parliez des groupes de travail tout à l'heure.

B - Sur le travail en commun sur le réseau, il y a plusieurs groupes qui sont potentiellement renouvelés tous les ans. Hormis le comité technique de pilotage si on veut qui regroupe les directions. Il y a des groupes de travail plus spécifiques. Moi je suis sur le groupe d'administration davantage. Il y en a un sur les ressources numériques (et livres numériques). La seule chose en commun sur le réseau, il y a un budget d'agglo pour des actions communes en animation et un budget d'acquisition de livres numériques.

A - C'est réparti selon la taille des communes ?

B - La répartition est simple, c'est selon le nombre d'habitants par commune. Pour le groupe de travail, il y en a sur la communication, le portail et les informations qui figurent sur les animations. Depuis 2 ans, il y a un groupe sur l'accessibilité des publics empêchés. Et il y a un groupe sur la musique.

A - C'est des groupes avec des bibliothécaires de médiathèques différentes ?

B - Oui, sur la base du volontariat et du temps de chacun.

A - Et c'est mensuel pour se réunir ?

B - Ça dépend des groupes, pour le portail c'est fréquent, ça dépend des actualités et des projets par groupe. Il y a eu des groupes sur le catalogage mais c'est selon les besoins. Il y aura peut-être un groupe de travail sur la politique documentaire.

A - Est-ce que vous observez des dynamiques plus « réseau », est-ce que ça harmonise les pratiques ou ce sont des groupes de travail donc c'est en cours ou ce n'est pas le but ?

B - Je réfléchis... déjà savoir ce qu'il se passe ailleurs, c'est intéressant. Pour le numérique et l'animation, il y a quelque chose de bâti en commun comme l'accessibilité.

A - Vous parliez des spécificités de Ploufragan. Vous avez des grandes orientations pour la structure ?

B - On a une charte des collections notamment en direction des publics les plus divers comme pour l'enfance. Avec des actions dans ce sens là. Au secteur adulte, on a la notion d'être sur des acquisitions de documents qui vont jusqu'à BAC+2 car nous ne sommes pas dans une ville universitaire. Dans les années à venir, on va travailler sur un projet d'établissement et donc la politique documentaire.

A - Les orientations qui sont dans la charte, vous les avez pensées à partir des publics ou des recommandations des élus ?

B - Les deux à la fois. La dernière charte date un peu ; la question de la fracture numérique était aussi au centre de cette charte. Vis à vis des plus jeunes, il y a beaucoup d'animation – comme dans beaucoup d'autres bibliothèques – mais il n'empêche que ça figurait comme un axe important. Veiller à prendre en compte la sociologie de la population.

A - Comment qualifieriez-vous la médiathèque ? Est-ce que vous vous tournez vers des pratiques tiers-lieu ?

B - On y vient tout doucement. Fin 2019, on est passé aux automates de prêt. La philosophie de l'entrée a changé. On est plus présent dans les secteurs, on a un petit salon - qui fonctionne moyennement -, la bibliothèque théâtrale quitte les lieux car on pense ne pas être le personnel le plus adéquat et il y a des structures plus adaptées pour accueillir ce fonds. Et donc le local vitré qui accueillait ce fonds doit être repensé : en faire un club de lecture, un lieu de « vie ». La structure se trouve dans un bâtiment en plateau et donc phoniquement, ce n'est pas toujours évident. On est au sein d'un bâtiment qui inclut l'espace culturel, un auditorium, une école de musique, une cafétaria.

A - Au sein de l'espace culturel, la médiathèque est facilement identifiable ?

B - Oh oui très clairement. Elle est quasiment le premier service que l'on voit.

A - Pour revenir sur l'aspect tiers-lieu, vous avez un espace animation ?

B - On a un petit gradin pour l'accueil de classe. Les animations se déroulent rarement dans nos locaux mais plutôt dans l'auditorium, une salle publique de théâtre et le hall. Dans la logique tiers-lieu, dernièrement, on a mis en place une grainothèque dans ce hall. On essaie d'aller vers cela aujourd'hui avec des jeux de société pour les enfants et les familles avec des rendez-vous dans le hall. Pour le local théâtre, on pense mettre les jeux le mercredi. Nous n'avons pas de club de lecture et on lance le projet à l'automne prochain.

A - C'est plus pour partager autour des livres ou c'est pour une acquisition collaborative ?

B - C'est la bonne question. On est plutôt sur la première mais on n'est pas fermé à une évolution.

A - Vous pourriez me définir la politique documentaire à Ploufragan ?

B - Alors, essayer de coller à nos publics parce qu'il n'y en a pas qu'un. Répondre aux suggestions d'achat. Les moyens budgétaires influencent beaucoup la façon de faire. Je parlais du BAC +2 tout à l'heure et on l'atteint bien souvent pour toucher plusieurs publics. Les moyens humains nous permettent de faire ça aussi. Et donc en fréquentation, il y a un résultat.

A - Est-ce que vous communiquez auprès des lecteurs sur la non-exhaustivité des collections ?



B - Lorsque ce sont des domaines trop pointus, ils entendent tout à fait, s'ils sont les seuls emprunteurs d'un ouvrage qu'on ne prenne pas le document. C'est aussi par rapport au budget qui permet de répondre à la demande. Le fait d'être en réseau change la donne et on peut plus facilement indiquer qu'un ouvrage se trouve déjà sur le réseau.

A - Sur le désherbage, vous pouvez me dire comment vous fonctionnez ? Au niveau des critères ?

B - C'est les mêmes critères que partout. C'est parfois difficile de trouver le temps de le faire. Au secteur jeunesse, il y a eu un grand désherbage pour donner une collection plus neuve. Le fait de désherber fortement n'a pas fait baisser les prêts, bien au contraire. La fréquentation jeunesse est une part importante de l'activité. En adulte, on respecte la règle depuis plusieurs années d'un document acheté un document retiré des collections. La crise du logement nous y a contraint aussi. Il y a deux ans, on a cherché à faire un désherbage plus conséquent et on continue. Chaque année, mille documents rentrent [au secteur adulte] donc on en fait sortir mille. Le temps manque. Mais pour le fonds documentaire, on travaille actuellement sur le fonds. Les critères sont l'emprunt, l'usage et les rééditions. On s'intéresse davantage au fonds qui ont davantage de prêts comme la psychologie, tourisme et travaux manuels. Ces fonds sont ceux où on a un œil plus vigilant et on désherbe davantage car on acquiert en conséquence. Mais un fonds comme l'histoire doit aussi être très à jour même si le public est peut-être moins important qu'il y a dix ans. Pour la fiction, la structure a un grand magasin et ça nous permet de répondre à certaines demandes. Saint-Brieuc, il y a deux ans, a beaucoup désherbé faute de place et aujourd'hui on remarque qu'un certain public vient chercher les documents chez nous. Il y a une concertation à développer au sein du réseau. On tient compte de ce qu'il y a sur le réseau, à savoir si on choisit de désherber un ouvrage. Il n'y a pas de concertation préalable entre les bibliothèques ; on envisage pour la suite une conservation partagée ou en tout cas qu'on réfléchisse à un local.

A - Vous évoquiez les fonds [documentaires] qui sortent bien, comment gérez-vous les fonds moins plébiscités ?

B - On cherche l'équilibre, on le fait même s'il n'y a pas de plan de développement des collections. On se penche sur certains fonds documentaires chaque année de façon plus spécifique et en quelques années, on fait le tour du fonds documentaire.

A - Comment communiquez-vous sur le désherbage auprès du public ?

B - On n'en a pas vraiment, on organise une braderie chaque année en partenariat avec l'amicale laïque et on propose aussi au public de venir vendre leurs biens aussi (livres, vinyles etc.). Sur la perception du désherbage, ils perçoivent qu'on ne jette pas tout. Sur le secteur musique, il y a moins de désherbage par rapport aux acquisitions.

A - Et le désherbage au sein de l'équipe est bien accepté ?

B - Oui, on voit bien la nécessité pour des questions de place.

A - Est-ce que vous pourriez me donner les points faibles / forts de la structure ?

B - A mi mots, j'évoquais le fait que les moyens humains et financiers jouent beaucoup et nous permettent de bien travailler. Le point faible c'est le temps. Il faut avoir le temps et pour le tiers-lieu, pour faire bouger les choses, ce n'est pas toujours facile. On peut avoir des freins avec les habitudes. Donc un des points faibles pour le moment, c'est de donner davantage de place au participatif en bibliothèque.

A - J'ai oublié de vous demander : puisque une politique documentaire va être écrite au sein du réseau, est-ce qu'une transversalité des acquisitions va être mise en place ?

B - Parce que le réseau est constitué de bibliothèques autonomes, je ne pense pas que ce sera mis en place. Sauf sur des fonds spécifiques peut-être. Concertation oui mais peut-être pas transversalité. Par contre les trois bibliothèques de Saint-Brieuc ont mis en place une transversalité il y a quelques mois.

A - D'accord... Je pense avoir fait le tour de mes interrogations sur la politique documentaire. Je vous remercie pour votre temps.

B - Merci et bon courage.

[Fin de la transcription]

## **Bibliothèque municipale La Bulle de Mazé-Milon**

### **Retranscription de l'entretien téléphonique avec une bibliothécaire, le 22 juin 2022**

*A – interviewer*

*B – interviewé*

[Début de la transcription]

A. - Donc, je me présente rapidement, je suis en Master métiers du livre et de l'édition, parcours métiers des bibliothèques, je fais un stage à la médiathèque de Lannion dans les Côtes d'Armor. Dans le cadre d'un réaménagement, on cherche à cadrer et à formaliser les pratiques de désherbage et d'acquisition. Il y a plusieurs espaces différents et donc une coordination à imaginer. J'ai une question introductive pour commencer l'entretien : Est-ce que vous pourriez me définir les pratiques documentaires de votre structure ?

B – Je vais vous donner plein d'informations, n'hésitez pas à poser des questions. Je vais me présenter, je suis Manon BARDIN, je suis à la fois responsable de la littérature jeunesse et directrice adjointe de la médiathèque. Donc je dois penser la politique documentaire et aux questions d'acquisition ; on avait jusqu'à récemment une collègue formée à la politique documentaire. Elle animait une réunion bibliothéconomique de politique documentaire avec les collègues qui donnent des informations à communiquer à l'équipe ce moment là. Deux choses : on a chacun créé des fiches secteurs pour la littérature jeunesse, adulte, BD etc. Sur ces fiches, on a mis tout un tas d'informations, quelle veille, quels outils, quels sont les critères d'acquisition, de désherbage, des statistiques. On a une fiche par an qu'on réactualise, une fiche un peu support pour l'achat et le suivi des collections.

A – Vous la refaites tous les ans ?

B - On la remet à jour tous les ans. On reprend la plupart des informations même si ça évolue comme avec la veille et l'utilisation massive des réseaux sociaux. Ça reste sensiblement les mêmes outils, c'est surtout pour voir l'évolution d'année en année des acquisitions, des prêts

etc. On met à jour ça et chaque année, on constitue – on est 6 bibliothécaires à la Bulle – des binômes à l'occasion d'un rendez-vous par mois autour des fonds. C'est l'idée d'avoir une personne qui nous fera prendre du recul sur nos collections, sur le traitement des collections, sur ce qu'il y a à désherber ou même par exemple là j'ai une collègue qui s'occupe du fonds BD et on a créé un fonds BD Ados parce que jusqu'à présent les BD ados étaient soit fondues dans le fonds adultes, soit dans le fonds jeunesse et ça c'est une réflexion qu'on a eu à deux. L'idée étant de pas être toujours tout seul dans ces réflexions. Parfois, ça permet aussi de faire du transversal sur les albums-CD avec mon collègue de Musique et cinéma et on pourrait travailler sur ce sujet là ; c'est vraiment l'idée de bosser la poldoc et l'évolution du secteur.

A - Comment vous avez mis en place ce travail autour de la poldoc ?

B - Une collègue avait suivi une formation via le CNFPT et suite à ça on a créé des binômes et on a trouvé que c'était hyper intéressant et que ça nous a permis d'avancer. Et moi pour le désherbage franchement j'avais beaucoup de mal même avec des critères ; hors c'est une pratique importante et le fait d'avoir quelqu'un d'extérieur à son fonds ça permet d'avoir quelqu'un qui nous dit « Non ce livre là tu dois absolument l'enlever. » de façon plus objective.

A - Est-ce que vous faites des binômes avec des personnes extérieures à leur secteur ?

B - Alors nous en fait on est une petite équipe, on est 6 donc on a la directrice qui s'occupe de la littérature adulte, j'ai ma collègue qui s'occupe de la BD ; une collègue pour la presse ; une collègue pour les documentaires ; littérature jeunesse pour moi et une personne en secteur musique et cinéma. D'où l'intérêt de confronter les points de vue plutôt que de faire seul. On est libre de se caler des rendez-vous, je suis avec ma collègue de BD cette année. On se cale une matinée par mois. C'est la partie suivi de la poldoc. Après il y a la partie acquisition qui ne concerne moi pour la littérature jeunesse. Chaque acquéreur s'occupe de ses acquisitions. On a un budget défini à l'année qui évolue peu d'année en année ; puis c'est à nous d'établir la fréquence d'acquisition. Moi je fais des acquisitions tous les mois et demi ; même si avec la crise du papier c'est compliqué... Je m'occupe de la veille seule, du début à la fin.

A – Je ne pensais pas qu'une petite structure aurait trouvé le temps d'écrire sa politique documentaire.

B - Avant que ma collègue se forme, on n'avait pas ce travail là. On se limitait à l'acquisition et on avait pas de réflexion autour de ça. On a remarqué progressivement qu'on pouvait aller plus dans le fonds des choses. Et puis c'était une source de motivation parce qu'il y a des projets par exemple, imaginons dans la poldoc on aurait le changement de cotation des PL, clairement c'est un chantier, long et lourd et quand on est tout seul on trouve pas toujours la motivation de se lancer dedans. Finalement quand on est à deux, il y a une vraie dynamique. Nos fiches secteurs sont simples. Pour être honnête, depuis le départ de notre collègue et on a une autre personne qui vient sur son poste et qu'on espère formée sur la poldoc. C'est une personne qui nous a donné des vrais conseils sur le désherbage, on s'est rendu compte qu'on désherbait pas suffisamment, on le faisait de manière annuelle. Elle ce qu'elle a appris en formation, c'est qu'en général, 10 % du fonds est à renouveler même si ça dépend du budget d'acquisition et que c'est un livre désherbé, un livre acquis. On peut alors établir des paliers et avoir des critères.

A - Vous avez vu une évolution, sur la répartition du budget ?

B - Alors, la répartition budgétaire des différents fonds n'a pas vraiment changé depuis une dizaine d'années sauf pour le secteur Musique et cinéma puisque on a moins de demandes pour les CD et DVD. Parce qu'on est pole ressource BD, on a redonné plus de budget à la collègue responsable du fonds BD, comme le fonds BD jeunesse qui s'abîme vite. Après, la poldoc – cette réflexion plus poussée – ça m'a permis de réfléchir à comment je répartis mes acquisitions entre les albums, les PL, les romans enfants, ados et young adult. Actuellement je mets tant d'argent dans le fonds PL, il faut que je vois en face si je mets trop ou trop peu d'argent. Je peux prendre du recul et au vue de la densité de la production éditoriale, on est vite tentée d'acheter beaucoup de choses et il faut pas se laisser embarquer que là dedans et il faut réfléchir à l'usage de nos lecteurs, aux taux d'emprunt et de rotation et de croiser toutes les informations possibles pour faire des acquisitions censées. Et pas se dire « oh cet album, j'ai acheté pleins d'albums parce qu'ils sont trop beaux ! », « bah oui mais est-ce que dans le fonds j'ai pas déjà eu des nouveautés ? ». Ça permet d'avoir un regard critique sur nos collections et d'être plus objectifs.

A - Vous avez une vraie réflexion sur la collection...

B - Ça fait 5 ans qu'on est comme ça. C'est du travail, je vais pas vous le cacher mais après l'idée c'est, évidemment c'est une poldoc moins poussée que dans certains établissements avec

plusieurs acquéreurs. Mais ce temps en fait il est hyper intéressant car il joue sur la qualité de la collection et de notre offre parce que c'est réfléchi en fait. Si par exemple on découpait le budget BD entre la jeunesse et les adultes ; et on se rend compte qu'il y a plus d'emprunt en jeunesse, eh bien voilà. Le prix des livres ne sont pas les mêmes donc on va en acheter beaucoup plus en jeunesse. Donc le volume compte aussi.

A - La BD c'est rassemblé et l'acquéreur s'occupe de toutes les catégories d'âge...

B - Oui, tout l'étage est consacré à la BD, on a de tout mais on un fonds Mangas très conséquent parce qu'on a de la demande et des collègues très compétents.

A - C'est que depuis 5 ans que vous avez la politique documentaire mais est-ce que vous pouvez évaluer l'usage sur les collections ? Ou vous ne pouvez pas différencier les choses de cette façon là ?

B - Vous voulez dire comment les lecteurs le voit ?

A - Non, plutôt est-ce que vous avez plus d'emprunts depuis la poldoc ?

B - Ah d'accord, je vous avoue qu'on a eu le Covid et depuis on a deux-trois années un peu bizarres. Je sais pas s'il y a plus d'emprunts mais je dirais que la collection est plus intéressante parce qu'on a fait un vrai travail de désherbage donc en fait on achète des choses plus adaptées pour notre public et qui rend l'offre plus moderne aussi, plus attractive.

A - Vous communiquez sur le désherbage auprès du public ?

B - Le désherbage donne lieu à une braderie une fois par an en décembre et qui est très attendue de nos lecteurs. Deux jours avant la braderie, on ouvre les portes aux enseignants et associations de Mazé pour qu'ils se servent, ils sont prioritaires après il y a un plafond de nombre de documents. Et le lendemain, il y a une matinée de vente auprès de notre public à prix bas. Ce qui reste ça va être confié à une association, jusqu'à l'année dernière on fonctionnait avec Recyclivres mais leur fonctionnement a changé et ne nous convenait pas alors on a changé pour Ammareal. Si vous voulez c'est le même principe que Recyclivres, ils revendent et une partie de l'argent est donné à une association et nous on a choisi Mobili.

A - Recyclivres, vous avez changé à cause des pratiques marchandes ?

B - Avant Recyclivres c'était plus petit, ils venaient chercher nos cartons et aujourd'hui il faut les envoyer nous-mêmes. Il faut que ce soit simple pour nous. En soit on pourrait tout mettre au pilon, nous, c'est pas notre démarche. On a fait une prospection et changé de partenaire.

A - Et les livres qui restent ? Ceux qui n'ont pas intéressé le public ? On peut penser que vous les mettez au pilon...

B - Plus ou moins, certains livres oui mais d'autres qui n'ont pas trouvé leur public le jour J, des essais qui sortent moins.

A - L'association est prêt à prendre n'importe quel genre de livre ?

B - Ah oui, c'est juste le nombre de cartons et il n'y a pas de conditions.

A - Ah oui c'est bien.

B - Ça leur donne une seconde vie, sinon il y a la solution du pilon ; mais je pense que vu ce qu'il nous reste à la fin [de la vente], c'est une solution très pratique.

A - Le pilon vous en faites presque pas, à moins que ce soit abîmé ?

B - Oui, si un livre manque des pages ou si c'est abîmé sinon ça part à la braderie. Pendant qu'on fait notre désherbage, c'est pas toujours facile à stocker.

A - Et donc pour revenir sur les usagers, ils se rendent bien compte du cycle du livre au moment de la braderie, sinon le reste du temps, je ne sais pas comment vous vous organisez pour désherber.

B - Chacun fait à des moments différents, moi c'est tout au long de l'année et j'ai des collègues qui attendent l'été pour faire le désherbage. Ça dépend du rythme de chacun et du travail.

A - Vous avez vos critères qui sont écrits. Est-ce qu'il y a des différences marquantes entre chaque fiche de secteur ?

B - Sur les outils de veille, après non c'est un fonctionnement uniforme sur nos différents secteurs. Après le contenu, on n'a pas les mêmes fournisseurs, etc. On a une ligne directrice intéressante.

A - Et vous avez une charte des collections qui reprend l'ensemble des orientations de la médiathèque ?

B - Il faut que je regarde, je crois qu'on a quelque chose. C'est un document qui permet de répondre aux usagers sur des demandes par exemple de documentaires orientés que ce soit politiquement, religieusement etc. C'est un outil qu'on n'a pas utilisé depuis un moment mais ça permet d'avoir un appui sur lequel répondre. C'est pas un document qu'on a fait validé par la collectivité.

A - Vous pensez à terme faire quelque chose auprès du public avec vos chartes par secteur ?

B - Non, on n'y a pas vraiment réfléchi. C'est quelque chose qu'il faut penser, voir sous quelle forme, quel intérêt.

A - Dans un but utile...

B - Je pense que c'est intéressant s'il y a une dimension collaborative dans l'acquisition. Non, on a pas forcément pensé à ça.

A - Et pour l'acquisition, c'est exclusivement vous qui faites ?

B - Oui.

A - Vous avez pas de choses collaboratives avec le public ?

B - Non, après on a des usagers qui nous font des suggestions d'achat mais non c'est nous qui faisons les acquisitions.

A - Et les suggestions d'achat, vous les justifiez de la même façon ou vous les expliquez ?

B - Les suggestions d'achat : soit on voit qu'il y a un intérêt pour la structure et on va le commander et le réserver pour la personne, soit c'est un document isolé et on va essayer de voir avec le Bibliopôle – notre bibliothèque départementale de prêt – si on peut l'avoir pour cet emprunt là. Sinon on réoriente la personne, si c'est un documentaire historique pointu, on suggère à la personne de s'orienter vers une plus grande bibliothèque comme Angers ou une bibliothèque universitaire. On n'a pas vocation à être aussi précis. Et surtout quand on explique aux gens que potentiellement, ils vont être les seuls à l'emprunter, ils comprennent vite.



Beaucoup nous demandent au cas ou car ce serait une alternative à l'achat. On ne peut pas répondre à toutes les demandes, l'important c'est de répondre et de proposer ces alternatives et de prendre en considération la demande. Clairement on répond pas positivement à tout.

A - Pour parler un peu de la tutelle, vous vous n'êtes pas en communauté d'agglomération ou communauté de communes à Mazé ?

B - Non, on est municipal, la compétence culture est municipale. Pas en réseau, on est seul.

A - La tutelle aussi ?

B - Oui.

A - Et ça s'explique parce que vous êtes entre deux grandes villes (Angers et Saumur) ?

B - A 4 km, il y a Beaufort en Vallée qui a une belle bibliothèque avec qui on travaille mais il n'y a pas de réseau, des projets communs oui. Historiquement, la bibliothèque de Mazé, c'est une très grosse structure avec beaucoup de personnel pour la taille de la commune avec des moyens financiers confortables. On a beaucoup d'usagers, certains font 20 km pour venir. C'est aussi dû à notre spécialité BD.

A - Vous avez quel pourcentage d'inscrit ? Combien d'inscrits ?

B - Taux de pénétration, avant confinement, 2 500 inscrits pour une commune de 6000 habitants.

A - Vous n'êtes pas en réseau, la tutelle vous oriente vers des grands axes quand vous échangez ?

B - Non, on a un grand volet action culturelle. Donc si on voulait nous orienter ce serait là-dessus et encore on a beaucoup de libertés. En ce qui concerne les acquisitions, on est tout à fait libre. Une confiance s'est créée. Les élus ont bien compris que le fonds se doit d'être éclectiques et pour tous.

A - Les actions culturelles ont une influence sur la constitution de la collections ?

B - Oui en partie, déjà au niveau de la programmation, on a deux animations par semaine et donc on va acheter des documents en rapport avec l'action culturelle, soit par rapport à un auteur ou une thématique. Le but de l'action culturelle c'est aussi de faire aussi de la médiation sur la collection. Et au niveau des acquisitions ça peut arriver qu'on achète des livres en double pour permettre aux classes de découvrir tel auteur dans le cadre d'une rencontre.

A - C'est compris dans le budget d'acquisition ou de l'action culturelle ?

B - Dans le budget d'acquisition après s'il faut beaucoup d'exemplaires, on peut le mettre en action culturelle mais non c'est vraiment dans le budget d'acquisition.

A - Vous avez des bénévoles ?

B - Oui, on a 21 bénévoles qui assurent le retour des documents, le rangement des collections et l'équipement des livres.

A - Donc ce n'est pas du tout vous les bibliothécaires qui équipent, c'est exclusivement les bénévoles ?

B- Ça fait qu'un an, on s'est rendu compte qu'il n'y avait aucune plus-value à ce qu'on équipe. Quand je vous dis qu'on a une action culturelle importante, c'est une action culturelle qui prend énormément de temps. On avait réfléchi à comment rationaliser certaines missions. La mission qui prenait beaucoup de temps et on a remarqué qu'il n'y avait aucune plus-value à ce que ce soit un professionnel qui le fasse, bah c'est l'équipement. On a une super équipe de bénévole qui s'est constituée qui sont contents de faire ça. On tient à garder la dimension intellectuelle donc on catalogue et de bien connaître notre fonds.

A - C'est un gain de temps énorme.

B - C'est énorme, on s'en rendait pas compte parce qu'on était habitué à le faire nous-mêmes donc c'est une activité qu'on fait facilement lors des permanences parce que ça ne demande pas une concentration importante, on était disponible pour le public etc. Mais on s'est rendu compte que ça nous laissait moins de temps pour penser à la politique documentaire, la valorisation des collections. Que ce soit moi ou un bénévole qui équipe, ça n'a pas d'importance.

A - Oui c'est sur. Ça a vraiment dû améliorer le quotidien surtout si une grosse partie du travail est consacré à l'action culturelle.

B - Oui en plus on a une moyenne de 4000 nouveautés par an. Si on met un peu plus de 5 minutes à équiper un document – si on va vite – si vous multipliez ça monte vite le temps consacré à ça. Et on est pas encore entré dans la décision d'arrêter d'équiper.

A - C'est un grand sujet.

B - Peut-être qu'on y arrivera notamment pour les romans adultes. Les albums [jeunesse], c'est même pas la peine d'y penser à mon sens. Il y a des collections où on pourrait tester, surtout sur le plan écologique. C'est une vraie réflexion aussi car il faut faire de la communication auprès des usagers.

A - Pour autant, alors je sais que les taux de rotation sont gigantesques par rapport à l'adulte, mais en jeunesse les albums de la petite enfance sont plus résistants que des romans adultes.

B - Bah non, l'avantage de l'équiper c'est de pouvoir les nettoyer puisqu'ils les mettent dans la bouche etc. Ça donne une bonne protection. Je pense qu'au rayon adulte ça se tente, largement. Ça demande que les gens fassent attention. Mais quand on voit la qualité qui est de plus en plus médiocre au niveau de la conception des livres, de la colle utilisée et de la qualité du papier, c'est vrai que ça pose question. Pour nous ce ne serait pas la dimension économique, pour d'autres bibliothèques oui, mais c'est la réflexion écologique qui entre en ligne de compte. Ça fait énormément de pertes. Dans notre façon de faire dans les livres abîmés, il faudra avoir beaucoup plus de souplesse car ce sera plus facile d'écorner un document.

A - C'est un choix de mettre plus d'argent dans le rachat.

B - Oui voilà et c'est une question qu'on n'a pas encore posée. Et puis, je pense qu'on irait questionné les bibliothèques qui ont testé ces pratiques là.

A - Et le pôle BD, vous pouvez m'en parler un peu ? Ça fait longtemps que vous l'avez mis en place ?

B - Alors, il y a toujours eu une spécialité BD à la médiathèque mais ça a été officialisé en 2012 avec le soutien de la région. C'est le pôle ressource régional. On a une personne qui est

responsable que de la BD qui est formée avec de vrais choix. Dans toutes les autres structures, c'est la jeunesse, hors BD qui est le plus emprunté et nous c'est la BD. Les acquisitions en BD, de la conservation, un fonds patrimonial de BD, on a l'acquisition de planches originales de BD qui vont donner lieu au mois de septembre à l'ouverture d'une artothèque de BD. On va prêter des planches aux usagers. L'idée, c'était de renouveler un peu nos pratiques. Et de valoriser les planches originales qu'on a. On continuera à les prêter pour les collectivités et là ce sont des reproductions de haute qualité, on ne voit pas la différence avec les originales. On cherche à faire de la valorisation, de la médiation chez l'habitant et les usagers pourront repartir avec leur cadre, leur planche, la BD qui correspond et un descriptif et l'emprunter pour deux mois et l'échanger.

A - C'est une vraie opportunité de médiation, c'est intéressant.

B - C'est bien d'acheter des planches mais c'est important d'en faire quelque chose pour valoriser. Et ça ouvre en septembre. Pour revenir au pôle ressource, on organise une journée professionnelle par an autour de la BD avec des libraires, des spécialistes. On fait même une journée inter-professionnelle car l'idée c'est de faire venir des personnes des métiers du livres, des enseignants, des étudiants. On met l'accent sur l'action culturelle BD avec des accueils d'auteur, des BD-concerts. On a une résidence de deux mois avec un jeune illustrateur qui vient dans la commune de Mazé qui travaille sur un projet et qui rencontre des classes, le public. On a la parution d'un petit magazine « Hors cases », c'est un magazine qui paraît deux fois dans l'année, on écrit nous-mêmes les articles, les interviews. C'est un magazine très simple, de douze pages en format à l'italienne. L'idée c'était de proposer un contenu tout public, pas élitiste et accessible à tous.

A - Et pour le contenu ?

B - C'est gratuit déjà, c'est sur une thématique avec un article de fonds, l'interview d'un auteur ou d'une autrice qui traite de cette thématique dans son travail, des chroniques, un zoom sur une collection.

A - C'est quelque chose que vous vouliez faire depuis longtemps ?

B - On avait déjà des publications avant mais ça marchait pas super bien parce que ça s'adressait à de bons lecteurs de BD, connaisseurs. Là, l'idée est de faire quelque chose de gratuit, qu'on

peut déposer quelque part, passer de main en main et qui permet de découvrir la BD sous toutes ses formes de manière simple.

A - Ça marche mieux qu'avant ?

B - Oui, on a 100 bibliothèques qui sont abonnées.

A - C'est pas que pour votre public.

B - Bah non ça s'adresse aussi aux bibliothécaires. Soit ils demandent une version numérique ou papier. D'autres mettent à disposition pour leur public. Puis on a aussi le prix Ellipse(s) en partenariat avec Page des libraires qui propose une sélection de dix BD que nous faisons après beaucoup de lectures. Les gens votent.

A - D'accord et l'action culturelle par rapport à la BD, est-ce que vous arrivez à capter les publics ? Parce qu'on peut se dire que les gens lisent des BD mais est-ce qu'ils vont venir aux actions culturelles sur la BD ?

B - Alors je vais nuancer mon propos. Sur l'action culturelle BD ça marche bien avec les ateliers de création de BD. Là où on commence à avoir un peu plus de difficultés, depuis l'après Covid, c'est sur les soirées destinées aux adultes pour rencontrer un auteur. Ça marchait très bien tout comme les cinémas, il y a des difficultés à avoir du public. Tout ce qui est familial, jeunesse ça marche trop bien même en BD. On a beau avoir un bon lectorat de BD adultes, pour les actions ça devient compliqué. C'est vraiment l'après Covid, on a vu un changement dans les habitudes des personnes.

A - Oui, qui réfléchissent à deux fois avant de se rassembler

B - Oui ou qui s'inscrivent la veille pour le lendemain ou le jour J. Pendant les confinements, on a aussi vu le développement de la dématérialisation des supports, des interviews d'auteurs en ligne, des podcasts plus qu'avant. Ce qui est très chouette car c'est l'évolution des pratiques. Mais du coup, je pense que les gens ont une très forte offre culturelle et ne prennent pas le temps et ne voient peut-être pas d'intérêt à se déplacer en bibliothèque pour venir rencontrer un auteur. Bien sûr ce n'est pas toute notre programmation qui est comme ça. Notre programmation marche très bien mais on a vu une évolution où avant les gens anticipaient beaucoup leur venue,

aujourd'hui c'est du dernière minute. Ce qui peut être très inconfortable car on ne sait pas si on doit maintenir ou non une animation.

A – Je n'ai pas votre structure en tête. Est-ce que vous êtes plutôt orientation tiers-lieu ?

B - Oui ! En 2012, on était l'une des premières bibliothèques de la région à proposer le tiers-lieu en milieu rural. La bibliothèque a été pensée avec un salon où on offre le café, une terrasse. On propose une action culturelle tiers-lieu avec des ateliers pratiques, *do it yourself*. Notre action culturelle, c'est autant la valorisation de nos collections mais après tout ce qui est *do it yourself* c'est aussi valoriser des documentaires que de répondre aux attentes des gens. En fait, l'année dernière, on a organisé un Biblio Remix. Malheureusement, on n'a pas eu beaucoup d'usagers qui se sont manifestés. Ça a été tout de même très intéressant. L'occasion de ce Biblio Remix, ça été le moment de réinterroger nos pratiques, de savoir ce que les gens attendaient. Ce qui en est ressorti, c'est que la Bulle – et c'est l'objectif du tiers-lieu aussi – est un lieu de rencontres et que les gens attendaient encore plus de participatif.

A - Ah oui, il veulent être plus associés au service ?

B - Alors oui, pas dans les décisions prises mais la Bulle serait un lieu où ils pourraient se rencontrer, organiser des choses ensembles et utiliser le lieu. C'est quelque chose qu'on aimerait beaucoup développer, que les gens s'approprient le lieu.

A - C'est intéressant. Et le Biblio Remix, vous lui aviez donné un thème ou c'était pour revoir les services en général ?

B - Alors l'occasion c'était pour fêter les 10 ans de la médiathèque. Après ça a dérivé sur l'action culturelle. Après nous, on réinterroge notre action culturelle tous les ans, on est vraiment dans la gestion de projet, à penser les objectifs, les enjeux, on fait une évaluation et un bilan de chaque action pour savoir ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, ce qu'il y a à améliorer, si on le repropose. On essaie de penser chaque action. Dans cette veine là, on s'est rendu compte qu'on manquait un peu de hauteur. Chaque année, on accueille justement un stagiaire Master 2, voire 2, et on se demande pour l'année prochaine si ça pourrait pas être une mission de prise de hauteur sur l'action culturelle d'avoir un regard critique sur notre saison, mener une enquête publique autour des propositions et qu'on arrive à croiser les données sociales de la commune qui évoluent. On a beaucoup de nouveaux logements avec de nouvelles

familles qui viennent avec des enfants en bas âge et des attentes marquées pour la jeunesse. Et ce serait bien d'avoir quelqu'un qui redonne l'objectivité qu'on n'a peut-être plus et cette prise de hauteur.

A - Et tous les ans, quand vous préparez votre saison, votre programme, vous choisissez quelles actions vous allez faire ou est-ce qu'elles se rajoutent au fur et à mesure de l'année ?

B - Alors non, on anticipe un an à l'avance. On a déjà terminé notre saison pour septembre à juin de l'an prochain. On anticipe énormément, on est contraint par l'agenda culturel qui paraît. Donc jusqu'à l'année dernière, on fonctionnait à partir de l'agenda culturel de la communication de septembre à juin. On avait un agenda épais et calé à l'avance. Ça ne laissait pas de place à l'imprévu ou à l'actualité. On a repensé les choses et cette année en 2021-2022, on a séparé l'agenda en deux, une partie de fin septembre à fin janvier et début février à fin juin. Ça nous a permis plus de souplesse pour la seconde partie de l'année en rajoutant des opportunités en cours de route. On a remarqué qu'au niveau des artistes, il y a eu une évolution post-covid. Avant, on avait des gens qui s'engageaient sur l'année suivante et aujourd'hui les gens se projettent moins, avec les reports de projet. Ça permet plus de souplesse. Mais là, on a presque toute la saison jusqu'à fin juin.

A - Et vous avez une charte pour l'action culturelle ?

B - Non pas spécialement ; l'objectif c'est d'avoir un bon équilibre, pour tous les publics.

A - Vous vous améliorez avec les évaluations de chaque action.

B - Oui voyez, il y a quelques années les ateliers n'intéressaient pas et aujourd'hui c'est carton plein. On évolue et on voit bien qu'il y a des attentes. Certains sont nostalgiques de ce qu'il y avait avant, plus orienté adulte. Mais on souhaite qu'il y en ait pour tout le monde.

A - Vous aviez une action culturelle plus orientée vers les adultes auparavant ?

B - Disons qu'il y avait des actions pour la jeunesse mais plus d'auteurs adultes. Et le point compliqué, avec l'évolution de la population plus jeune, les actions culturelles du vendredi soir, c'est complexe avec les gardes d'enfant. Ces jeunes parents, on a du mal à les toucher pour ces actions là, ça va plutôt être un public de quarantenaires, cinquantenaires.

A - Les actions sont organisées avec des partenaires ou c'est davantage vous qui les animez, les bénévoles ?

B - Aucune action ne se ressemble, parfois c'est nous de A à Z, parfois c'est externalisé, ou des actions hors les murs avec une salle de concert ou avec les partenariats au sein de la commune. Et pour le bénévolat, c'est que pour l'heure du conte.

A. Au niveau du budget, vous avez quelle organisation ?

B - Pour le budget, on est très soutenu via des demandes de subventions mais à 6 [dans l'équipe] c'est beaucoup de travail. On a l'activité d'une commune qui dessert une population de 20 000 habitants. L'offre culturelle peut être un peu limitée, on est un peu éloigné d'Angers et Saumur. La Bulle, c'est vraiment un lieu culturel, bien identifié par les gens qui suivent le programme.

A - Oui et finalement, l'action culturelle peut être plus facile à orienter pour savoir la réussite que la collection. Vous pourriez m'indiquer les points forts et les points faibles de la structure ?

B - Points forts : c'est l'équipe.

A - D'accord, parce qu'il y a une grande polyvalence ? On n'en a pas parlé...

B - Grand polyvalence et dynamique avec un bon fonctionnement. Et la construction d'une saison culturelle [à vivre et à organiser] pourrait être difficile pour certains là où chez nous c'est fluide. On a toujours les mêmes objectifs en tête, tournés vers le public et une vraie cohésion. La structure en elle-même et le budget. Et enfin, le public très curieux, ouvert à la nouveauté, c'est intéressant et motivant de voir les gens captés par de nouveaux projets. En point faible : c'est le nombre dans l'équipe car évidemment on est beaucoup par rapport à la taille de la commune mais pas beaucoup par rapport à la proposition qu'on fait.

A - Et la participation des bénévoles à l'équipement, ça n'a pas « réglé » le problème ? Ça reste en tension quand même ?

B - Bah oui complètement. Le problème, c'est qu'on a toujours de nouvelles idées qui s'ajoutent. Beaucoup d'envies, des « Oh ! On devrait faire ça » et on a rien enlevé derrière ça. Et puis ce que je vous dis pas c'est les accueils de classe : 32 classes plusieurs fois par an. On



fait des choses avec l'EHPAD, la petite enfance, les IME. On a ouvert à de nouveaux publics. Et avec les accueils, il faut compter les accueils en lien avec des auteurs en plus.

A - Je vous remercie, j'espère que l'entretien vous aura pas paru trop long. C'était très intéressant, votre structure est très variée et beaucoup de problématiques.

B - Bah de rien, je vous envoie les documents qui manquent pour compléter.

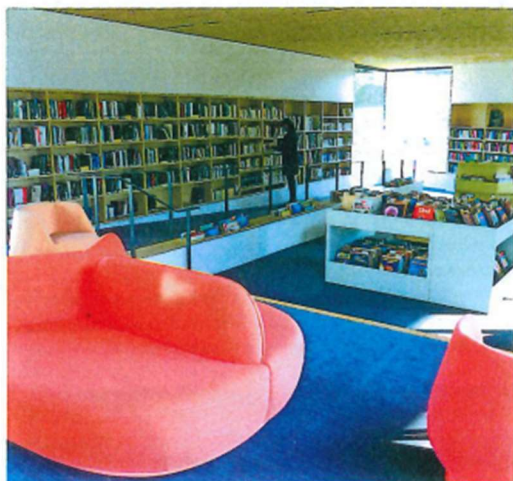
A - Merci au revoir.

B - Au revoir.

[Fin de la transcription]

**TRIPLEX**  
MÉDIATHÈQUE

Mon premier est **TRIGAVOU**  
Mon second est **PLESLIN**  
Mon tout est notre nouvelle médiathèque,  
lieu de culture et d'échanges, sur 3 niveau**X**



Annexe 13

## Annexe 14

### SECTEUR JEUNESSE

## QUESTIONNAIRE AU PUBLIC

#### 1. Quel genre de documents empruntez-vous en jeunesse ?

- BD / Mangas     Romans (J / E)     DVD  
 Documentaires     Jeux     Bzh  
 Livres Audios     Albums petite enfance  
 Albums     Contes     Revues

#### 2. Est-ce que l'espace jeunesse répond à vos besoins ?

- Au niveau de la collection   
**1**                      **5**                      **10**

- Au niveau de l'espace,  
de l'aménagement   
**1**                      **5**                      **10**

#### 3. Est-ce que le classement des documents vous paraît facile d'accès ?



#### 4. Est-ce que vous trouvez facilement des documents (livres / dvd) selon l'âge / le niveau de lecture ?

- Oui, je sais à chaque fois quel livre emprunter  
selon l'âge  
 Parfois, selon la taille du livre / la présentation  
 Non, c'est souvent difficile de savoir

#### 5. Si vous ne trouvez pas le genre de documents que vous cherchez, allez-vous dans les secteurs pour adultes (BD, documentaires, cinéma) ?

Oui                      Non

#### 6. Ce que j'aimerais dans l'espace jeunesse :

- un espace pour adolescent  
 du mobilier pour s'installer et se relaxer  
 un classement qui prenne en compte les niveaux d'âge  
 une signalétique avec des affiches pour identifier chaque  
collection  
 un fonds BD/Mangas plus important     des sélections thématiques  
(romans par genre,  
questionnements)

## **Annexe 15 (1/2)**

## **Annexe 15 (2/2)**

## Annexe 16

### Fiche domaine – Secteur jeunesse

[Année / période concernée] : 2022

Nom du domaine : Secteur jeunesse

Noms des agents du secteur :

•

La fiche domaine est un guide pratique des collections :

- un outil de transmission de la collection
- un outil d'aide à la décision
- une formalisation des pratiques
- un investissement commun des agents du secteur autour du projet documentaire

### Sommaire

Fiche domaine – Secteur jeunesse.....	1
1. Charte documentaire .....	3
2. Objectifs annuels.....	6
3. Programme prévisionnel.....	7
4. Environnement de la médiathèque.....	9
5. Abonnements (revues) et veille + Sites internet.....	12
6. Outils de sélection (revues professionnelles, spécialisées, générales, sites internet).....	14
7. Fiche désherbage (avec la péremption de l'information et l'usage des documents (temps max. gardé) + règles ou remarques sur les spécificités de la collection .....	17
8. Plan de classement.....	18
9. Bilan.....	20
Annexes.....	21
a) Index explicatif de chaque partie .....	22
b) Critères et protocole pour le désherbage.....	24
c) Évaluation du plan de classement.....	26
1. Analyse de l'existant.....	26
Comptage des fonds (nombre de titres) par segment (grande classe pour les documentaires, par sous-localisation [à définir]) .....	26
Mesurer les mètres linéaires pour voir le rapport espace / collections .....	26
Faire le bilan par secteur.....	26
2. Plan de classification – repères quantitatifs .....	26
Fonds de - de 6000 titres = 1 cote pour 40 à 80 titres.....	26
Fonds de + de 6000 titres = 1 cote pour 60 à 100 titres .....	26
Plan de classement avec règles et principe (justification) .....	26
d) Bilan des collections sur une période donnée .....	27

## 1. Charte documentaire

o Ce que recouvre le domaine les genres, les sous-genres, généralités sur le genre etc.

- Le secteur jeunesse recouvre :
  - ✓ les romans : enfant et jeunesse,
  - ✓ les documentaires : on y retrouve la poésie et le théâtre
  - ✓ la bande dessinée
  - ✓ les mangas
  - ✓ les albums : enfant et petit enfance
  - ✓ les premières lectures
  - ✓ les contes
  - ✓ les revues
  - ✓ les livres en breton
  - ✓ livres lus.

O De quoi est constitué la collection, quels sont les genres de documents qui enrichissent le fonds

- Étant donné la production éditoriale ce sont les **œuvres anglo-saxonnes et françaises** qui dominent dans la collection.
- Au niveau des albums, de nombreuses nationalités sont représentées.

o Quelle édition est privilégiée (poche / GC / etc.)

- Pour les albums et documentaires les cartonnés sont privilégiés
- Pour la petite enfance, les gros cartonnés et plutôt solides sont privilégiés (pas de tissus par mesure d'hygiène)
- Les spirales, les documents avec accessoires sont exclus des achats
- Édition grand format privilégié plutôt que poche
- Édition intégrale
- Pas de grands caractères

- Pas d'offre numérique

o Formaliser si la collection nécessite une grande part de rachat comprise dans le budget (fort taux de rotation)

- Peu de rachat pour la collection
- Les lecteurs rachètent facilement les livres perdus ou abîmés
- En 2022 rachat :
  - livres perdus
  - livres abîmés

o Le processus de sélection (monde éditorial, attentes du public, règles d'achat pour les best-sellers, fréquence des commandes)

- La collection est complétée et actualisée régulièrement par l'acquisition de nouveautés
- Les **séries** en cours sont vérifiées et complétées régulièrement
- **Ne sont pas acquis** : Livres sur les partis politiques, livres religieux, livres genrés spécial filles ou garçons hors sexualité et les propos discriminatoires et racistes.
- **Ne sont plus acquises**, sauf exception, les séries interminables de plusieurs dizaines de titres (mangas) et les séries commencées possédant déjà plus de 10 tomes.
- Fréquence d'achat : 1 commande par mois, sauf juillet et août, pour les nouveautés et les rachats.
- Passage en librairie : 1 fois par mois soit une réactivité tous les 15 jours.

o Offre numérique

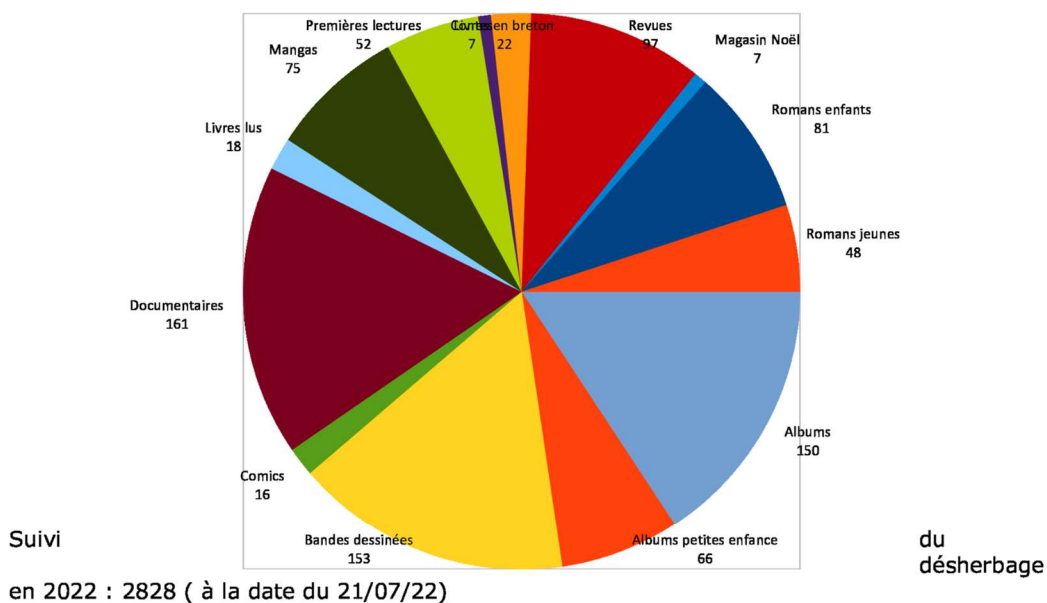
- Aucune offre
- Collection accès sur la réalité augmentée (peu d'offre éditoriale)

o Public (âge, spécificité...)

## 2. Objectifs annuels

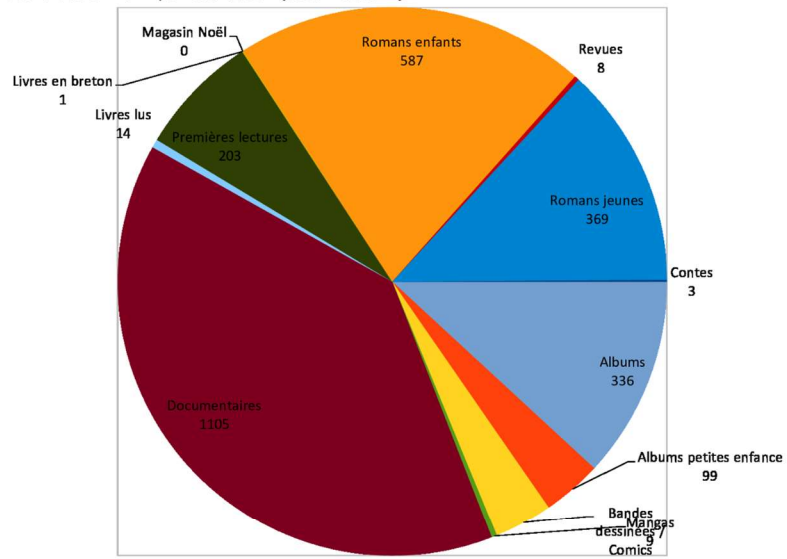
Les objectifs de l'année 2022

1. Réaliser un désherbage de la section afin de pouvoir :
  - diminuer le fonds de la collection :
    - jamais sorti ou peu sorti
    - édition de plus de 10 ans
  - enlever les livres en plusieurs exemplaires
  - enlever les exemplaires en mauvais état et en fonction des statistiques faire un rachat ou non
  - créer des emplacements pour faire des présentations
2. Réaliser des présentations pour mettre en avant une partie du fonds
3. Rédiger des coups de cœur
4. Projet 2023 :
  - Partir en livre
  - Semaine petite enfance : animations et rencontres
  - Prix école des loisirs





Nombre d'exemplaires désherbés en 2022 par localisation (date 28/06/22)



Structure et communauté cible	Type d'actions	Besoins documentaires	Types de documents
Centres de loisirs	Sélection de livres Libre accès Prêt de caisses de livres (60 documents)	4 – 10 ans : lectures rapides	Revue / Bandes dessinées / petits documentaires
Crèches	Lectures Raconte-tapis Comptines	0 – 3 ans	Albums petite enfance
Écoles maternelles	Visites Lectures Raconte-tapis Kamishibai Boîtes animées Sélection de livres	3- 6 ans	Albums petite enfance Albums Premiers documentaires
Écoles élémentaires	Visites Lectures Raconte-tapis Kamishibai Boîtes animées Rencontres Prix littéraires Expositions Ateliers Sélection de livres	6 – 11 ans	Albums Romans Bandes dessinées Mangas Premières lectures Revue Documentaires

Titre du document ou de la ressource	Observations générales
Ricochet	<a href="https://ricochet-jeunes.org">https://ricochet-jeunes.org</a>
Babelio : pour les amateurs de livres en tous genres	Site de littérature générale. Intéressant à consulter pour la littérature de l'imaginaire. <a href="http://www.babelio.com">http://www.babelio.com</a>
Citrouille hebdo	Le blog des librairies sorcières <a href="http://librairies-sorcières.blogspot.com">librairies-sorcières.blogspot.com</a>
Revue des livres pour enfants	Centre national de la littérature pour la jeunesse CNLJ - La joie par les livres (bnf.fr)
Télérama : sélection pour les enfants	
Revue jeunesse	
L'as-tu lu mon petit loup (France inter)	L'as-tu lu mon p'tit loup ? : podcast et émission en replay   France Inter (radiofrance.fr)
France info : extrait de livres	<a href="https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/franceinfo-junior-livres/">https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/franceinfo-junior-livres/</a>
Librairie Gwalarn	<a href="https://www.gwalarn.com/rayon/livres-pour-enfants/">https://www.gwalarn.com/rayon/livres-pour-enfants/</a>

**7. Fiche désherbage (avec la péremption de l'information et l'usage des documents (temps max. gardé) + règles ou remarques sur les spécificités de la collection**

1. Ce qui reste en rayon
  - Documents de moins de 10 ans
  - Attention faite pour les sujets peu ou plus édités
  - Documents qui sont peu sortis dans l'année
  - Documents peu empruntés mais ayant support qualitatif et peu souvent mis à disposition des enfants (ex : livres d'art et beaux livres)
  - Attention : dans les documentaires, ouvrages avec différents niveau de lecture pour un même sujet
2. Ce qui part au pilon
  - Document plus de 10 ans : si contenu est particulièrement intéressant, rachat plus récent d'une nouvelle édition ou si possible d'un titre sur le même sujet.
  - Ouvrage abîmé, jauni, décoloré, détérioré, données obsolètes : éventuellement rachat
  - Ouvrage en double : sauf sujet très demandé par les écoles
  - Ouvrage peu ou pas du tout emprunté sur les 5 dernières années

## **Résumé**

La politique documentaire agit sur l'offre documentaire d'une bibliothèque. Davantage, elle permet de régir le fonctionnement interne, les projets documentaires menés par une équipe et l'amélioration de la collection. Aujourd'hui, la formalisation des pratiques documentaires se déploie sur l'ensemble du réseau de lecture publique français. Ces expérimentations ont servi de modèles à l'élaboration d'une politique documentaire à la médiathèque de Lannion dans le cadre d'un futur réaménagement. Le processus, les effets que cela produit sur le service de la médiathèque et la volonté d'intégrer le public sont décrits et analysés dans ce mémoire.

Mots clés : politique documentaire – public – collection – désherbage – analyse comparative

## **Abstract**

The documentary policy has an effect on the collection service in a public library. Moreover, this policy helps the librarians to improve the documentary service by organizing the internal work, the documentary plans. Today formalizing the documentary uses become important in the whole network of public libraries in France. These ways of testing permitted the beginning of the documentary policy project at the public library in Lannion which will soon be refurbished. In this extended essay, the process of formalizing the documentary policy and the effects it has on the library as well as the will to integrate the public into the process are described and analyzed.

Keywords: documentary policy – public – collection – weeding - benchmarking